

**RAPPORT**  
**DU**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**pour l'année 1981**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 3 (A/36/3/Rev.1)



**NATIONS UNIES**

New York, 1982

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
SIGLES .....	v
NOTE EXPLICATIVE .....	vi
AVANT-PROPOS .....	vii
<i>Chapitres</i>	
I. — QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	1
II. — EXAMEN GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET SECTORIELLE .....	12
III. — COOPÉRATION RÉGIONALE .....	25
IV. — EXAMEN DES TENDANCES À LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....	27
V. — CONCEPTION UNIFIÉE DE L'ANALYSE ET DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT .....	28
VI. — DÉCENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE .....	29
VII. — QUESTIONS RELATIVES AUX STATISTIQUES .....	30
VIII. — QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION .....	31
IX. — SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES .....	34
X. — TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES .....	35
XI. — CARTOGRAPHIE .....	36
XII. — PROBLÈMES ALIMENTAIRES .....	37
XIII. — SCIENCE ET TECHNIQUE .....	38
XIV. — COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT .....	38
XV. — COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ..	39
XVI. — COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT .....	40
XVII. — COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS .....	41
XVIII. — RESSOURCES NATURELLES .....	42
XIX. — QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL .....	44
XX. — ACTIVITÉS DESTINÉES À LA PROMOTION DE LA FEMME; DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : ÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT ET PAIX .....	47
XXI. — DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE .....	49
XXII. — RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS .....	51
XXIII. — QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME .....	52
XXIV. — STUPÉFIANTS .....	58

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
XXV. — APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....	60
XXVI. — PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....	62
XXVII. — MESURES DESTINÉES À AMÉLIORER LA SITUATION ET À FAIRE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS .....	63
XXVIII. — COOPÉRATION ET COORDINATION INTERNATIONALES DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES; PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR 1982-1983 .....	64
XXIX. — ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES .....	68
XXX. — APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX ET ASSISTANCE AU PEUPLE OPPRIMÉ D'AFRIQUE DU SUD ET À SON MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	70
XXXI. — RÉALISATION DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT ET DE RELÈVEMENT À MOYEN ET À LONG TERME DANS LA RÉGION SOUDANO-SAHÉLIENNE .....	72
XXXII. — ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE .....	73
XXXIII. — UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES .....	78
XXXIV. — ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES .....	79
XXXV. — CALENDRIER DES CONFÉRENCES POUR 1982 ET 1983 .....	82
XXXVI. — ELECTIONS .....	83
XXXVII. — QUESTIONS D'ORGANISATION .....	85

#### ANNEXES

I. — Ordre du jour de la session d'organisation pour 1981 et des première, seconde et reprise de la seconde sessions ordinaires de 1981 .....	90
II. — Composition du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui lui sont rattachés .....	91
III. — Calendrier des conférences et des réunions pour 1982 et 1983 ...	99
IV. — Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil conformément à l'article 79 aux fins de participation aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité .....	120

## SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique.
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
CAC	Comité administratif de coordination.
CEA	Commission économique pour l'Afrique.
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale.
CEE	Commission économique pour l'Europe.
CEE	Communauté économique européenne.
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine.
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
CPC	Comité du programme et de la coordination.
DTS	Droits de tirage spéciaux.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies.
FIDA	Fonds international de développement agricole.
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
FMI	Fonds monétaire international.
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
IDA	Association internationale de développement.
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique.
OIT	Organisation internationale du Travail.
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.
OMM	Organisation météorologique mondiale.
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole.
OUA	Organisation de l'unité africaine.
PAM	Programme alimentaire mondial.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement.
SFI	Société financière internationale.
UIT	Union internationale des télécommunications.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
UNU	Université des Nations Unies.
UPU	Union postale universelle.

## NOTE EXPLICATIVE

Le présent rapport rend compte des travaux réalisés par le Conseil à sa session d'organisation pour 1980 et à ses première, seconde et reprise de seconde sessions ordinaires de 1980.

Le présent rapport contient un exposé succinct des dispositions de procédure et des votes intervenus, ainsi que des décisions prises par le Conseil à propos de chaque point de l'ordre du jour et, dans le cas où une question a été renvoyée à un comité de session, le texte intégral du rapport de ce comité. Il contient également au chapitre II un résumé de la discussion générale sur la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle.

### COMPTES RENDUS ANALYTIQUES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil seront publiés comme *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Séances plénières*. Les comptes rendus analytiques des séances du Premier Comité (économique) portent la cote E/1981/C.1/SR.1 à 18, ceux des séances du Deuxième Comité (social), la cote E/1981/C.2/SR.1 à 19, ceux des séances du Troisième Comité (programme et coordination), la cote E/1981/C.3/SR.1 à 17 et ceux des séances du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la cote E/1981/WG.1/SR.1 à 19.

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil ainsi que les rapports de ses commissions et comités permanents sont publiés en tant que suppléments aux Documents officiels du Conseil. On trouvera ci-après la liste des suppléments aux Documents officiels relatifs à l'année 1981 :

<i>Supplément n°</i>		<i>Cote</i>
1	Résolutions et décisions adoptées au cours de la session d'organisation pour 1981 et de la première session ordinaire de 1981	E/1981/81
1A	Résolutions et décisions adoptées au cours de la seconde session ordinaire de 1981	E/1981/81/Add.1

<i>Supplément n°</i>		<i>Cote</i>
1B	Résolutions et décisions adoptées au cours de la reprise de la seconde session ordinaire de 1981	E/1981/81/Add.2
2	Rapport de la Commission de statistique sur sa vingt et unième session	E/1981/12
3	Rapport de la Commission de la population sur sa vingt et unième session	E/1981/13
4	Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa vingt-neuvième session	E/1981/24
5	Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-septième session	E/1981/25 et Corr.1 et Add.1
6	Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-septième session	E/1981/26
7	Rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-septième session	E/1981/27
8	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	E/1981/48
9	Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa septième session	E/1981/49 et Corr.1 et Add.1
10	Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa septième session	E/1981/50
11	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-huitième session	E/1981/61/Rev.1
12	Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	E/1981/52
13	Rapport de la Commission économique pour l'Europe	E/1981/53
14	Rapport de la Commission économique pour l'Afrique	E/1981/54
15	Rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale	E/1981/55
16	Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine	E/1981/56

## AVANT-PROPOS

Au cours des dernières semaines, la situation économique mondiale et l'état de la coopération économique internationale ont fait de notre part l'objet de débats d'un niveau et d'une ampleur remarquables. Nos délibérations ont bénéficié des communications et exposés extrêmement précieux du Secrétaire général, du Directeur général chargé du développement et de la coopération économique internationale ainsi que des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des responsables des programmes et organes du système des Nations Unies. A mon sens, ce débat de haute tenue fait honneur au Conseil dans son rôle d'analyste de l'économie mondiale, bien qu'il n'ait trouvé pratiquement aucun écho dans la presse internationale. J'ai été frappé par l'extraordinaire convergence des préoccupations, mais aussi par la profondeur des différences, voire des divergences de points de vue, quant aux causes de la situation actuelle.

En bref, la crise que traverse l'économie mondiale empire tandis que les tensions politiques vont s'accroissant. C'est une situation très grave et pleine de dangers, et les tendances et politiques actuelles n'offrent guère la perspective d'une solution efficace. Pourtant, une possibilité d'action concertée à l'échelle mondiale se présente à nous. Elle requiert de notre part attention et engagement, mais nous pouvons aussi la laisser passer et, si cela se produisait, je crains qu'il n'en résulte une stagnation économique durable, un ressentiment généralisé et une montée de la violence sur le plan tant national qu'international. Dans un monde interdépendant comme le nôtre, il est impératif de trouver des réponses et des solutions globales.

Face à la gravité de la situation, j'estime qu'il est de mon devoir de dégager les principales conclusions de nos débats et qu'il m'incombe, en tant que président du Conseil, de les présenter à la communauté mondiale.

Ces conclusions sont à mon avis les suivantes :

L'état déplorable de l'économie mondiale est caractérisé par des éléments qui sont cause de souffrance, d'angoisse et de tension indicibles dans de nombreuses parties du monde.

Premièrement, la croissance de l'économie mondiale a été effroyablement lente. Les secteurs économiques connaissent un malaise généralisé. La croissance économique des pays développés à économie de marché est stagnante; celle des pays à économie planifiée s'est elle aussi ralentie. Dans de nombreux pays en développement, l'accroissement de la population a réduit les effets de la croissance économique. Pour beaucoup, la situation s'est même aggravée, en raison de l'augmentation du chômage, de l'énormité du déficit de la balance des paiements, de la faim et de la famine. En 1980, dans les pays en développement importateurs d'énergie, le revenu réel par habitant a diminué. Il en ira de même en 1981, et les perspectives à moyen terme sont décourageantes. Sur la base des tendances et politiques actuelles, nous devons nous attendre à une augmentation considérable du nombre des êtres humains vivant dans une misère absolue.

Deuxièmement, en plus du chômage endémique substantiel que connaissent les pays en développe-

ment, la stagnation économique des pays développés à économie de marché avait, à la fin de 1980, réduit au chômage 20 millions de personnes, chiffre qui a encore augmenté depuis lors.

Troisièmement, il en est résulté en 1980 un recul de 2 p. 100 du taux d'accroissement du volume du commerce mondial. Là encore, on ne saurait attendre d'amélioration en 1981, et l'on n'escompte pour la suite qu'une croissance ralentie, en particulier dans les pays qui exportent essentiellement des produits primaires. Les gains à l'exportation de ces pays se sont amenuisés, pendant qu'augmentait la facture de leurs importations. Les pays dont la stratégie de croissance est fondée sur une expansion rapide des exportations de produits manufacturés sont également touchés. Une féroce concurrence se prépare pour des marchés qui croîtront avec lenteur, et les pressions en faveur de mesures protectionnistes s'accroissent.

Quatrièmement, les paiements internationaux sont aujourd'hui dangereusement déséquilibrés, ce dont pâtissent tout particulièrement les pays en développement importateurs d'énergie. Dans une large mesure, les capitaux supplémentaires nécessaires pour combler les déficits accrus proviennent de nouveaux emprunts auprès de sources privées, à des taux d'intérêt croissants. Déjà accablant, le fardeau de la dette des pays en développement s'alourdit ainsi encore davantage. Le Directeur général du Fonds monétaire international a souligné que l'ampleur des besoins de financement non satisfaits des pays en développement qui ne sont pas producteurs de pétrole était l'un des éléments les plus alarmants à l'horizon économique mondial.

Cinquièmement, l'inflation se maintient à un niveau élevé. Nombreux sont les pays où il n'y a aucun signe d'amélioration. Les grands pays industrialisés à économie de marché luttent contre l'inflation en recourant principalement à des politiques de resserrement monétaire et fiscal. Ils estiment qu'on ne saurait valablement accroître l'aide au développement en période de restrictions budgétaires. Les effets de la hausse des taux d'intérêt sur le coût du service de la dette extérieure se feront sentir jusqu'à ce que les mesures anti-inflationnistes portent leurs fruits. Or, l'efficacité de ces mesures ne s'est guère annoncée jusqu'ici. Les modalités de cette lutte contre l'inflation infligent en conséquence de pénibles épreuves aux pays en développement, qui continuent en outre à souffrir gravement de l'inflation importée.

Sixièmement, les dépenses militaires ont une fâcheuse tendance à augmenter de façon substantielle à un moment où la nouvelle Stratégie internationale du développement appelle les pays à prendre d'urgence des mesures de désarmement en vue de dégager d'importantes ressources pour le développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Comme le Secrétaire général l'a montré, si l'on se bornait à affecter à l'aide publique au développement 5 p. 100 des dépenses consacrées cette année aux armements, l'objectif fixé dans la Stratégie serait atteint.

Tous les éléments de cette situation présentent un dangereux point commun : ils pourraient aisément

conduire à une rupture de la coopération internationale, à des politiques à courte vue, mesquines et étriquées des pays et des groupes, et ce au moment précis où pour nous sortir de la crise nous avons le plus besoin de politiques globales novatrices, concertées, dynamiques et courageuses.

Il ne faut cependant pas dans ce contexte méconnaître en matière de coopération internationale différentes initiatives et réalisations récentes dont les exemples suivants donneront une idée :

Premièrement, l'adoption par l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, bien que le consensus dont cette stratégie a fait l'objet soit grevé de restrictions et de réserves qui font sérieusement douter de la possibilité de son application effective. En tout état de cause, cette application dépend du résultat des négociations globales et de la volonté politique des Etats. La Stratégie offre cependant un cadre à une action à l'échelon tant national qu'international en vue d'accélérer le développement économique mondial.

Deuxièmement, l'augmentation récemment décidée des ressources financières du Fonds monétaire international bien que les perspectives actuelles laissent prévoir que de nouvelles augmentations substantielles de ces ressources seront nécessaires. Des préparatifs à cette fin sont déjà à l'étude au Fonds monétaire international.

Troisièmement, les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction du Programme d'action de Caracas, récemment arrêté à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement. Bien que cette coopération ne puisse remplacer une amélioration dans les négociations Nord-Sud, elle entre dans le cadre des relations économiques globales dont l'importance ne cesse de croître.

Quatrièmement, la Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables examinera à Nairobi, en août 1981, la possibilité d'atténuer la crise énergétique mondiale grâce à la mise en valeur de nouvelles formes d'énergie.

Cinquièmement, un grand effort a été entrepris pour faire face aux problèmes particulièrement aigus des pays les moins avancés. Ce sera le sujet de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Paris en septembre 1981.

Sixièmement, l'Assemblée générale a pris à sa trente-quatrième session l'initiative de lancer des négociations globales devant porter sur la plus vaste gamme qui ait jamais été examinée de problèmes économiques mondiaux et de possibilités de coopération globale.

Septièmement, l'Assemblée générale s'efforcera de nouveau de promouvoir le désarmement lors d'une session extraordinaire qui aura lieu en 1982.

Si dignes d'attention qu'ils soient, ces efforts n'en sont pas moins nettement insuffisants. Il nous faut convaincre la communauté internationale que c'est collectivement qu'elle doit s'attaquer aux problèmes économiques mondiaux, dont j'ai essayé d'exposer quelques-uns. De ce point de vue, je suis heureux de constater que le système des Nations Unies a

déjà élaboré des propositions d'action bien conçues et de grande portée concernant tous les secteurs de l'économie mondiale — de l'agriculture à l'industrie, de la science et de la technique à l'énergie et de la mise en valeur des ressources humaines à celle des ressources naturelles, pour n'en citer que quelques-uns. Rien n'a été négligé dans la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux qui nous pressent. Face à la crise actuelle, le système des Nations Unies offre de grandes possibilités d'action internationale concertée. Les problèmes économiques mondiaux ont atteint une telle ampleur qu'au cours des mois à venir ils feront l'objet de plusieurs réunions au sommet. Nous avons le fervent espoir que ces réunions donneront une vigoureuse impulsion au processus de coopération internationale en vue du développement et, en particulier, aux négociations globales. Les nouvelles de la réunion d'Ottawa qu'a reçues le Conseil dans les derniers jours de sa session ont été une source d'espoir pour le progrès de ces négociations.

Nous ne nous faisons pas d'illusions : les négociations globales ne seront pas faciles, car il existe de réelles différences entre les intérêts aussi bien qu'entre les opinions et les manières de voir. Si l'on veut véritablement avancer, il faudra sans aucun doute que toutes les parties fassent des concessions à court terme, mais celles-ci renferment la promesse de gains beaucoup plus grands à long terme. Il faut parvenir à un accord international pour dissiper le malaise économique mondial et instaurer un ordre économique équitable et viable.

C'est pourquoi je lance en votre nom un appel à tous les gouvernements, en particulier à ceux qui ont une influence substantielle sur l'économie mondiale, afin qu'ils donnent l'impulsion politique nécessaire pour surmonter la crise actuelle et qu'ils mettent le monde sur la voie d'un niveau de vie meilleur pour tous, comme le veut la Charte des Nations Unies. On ne saurait trop répéter que, dans un monde aussi interdépendant que le nôtre, les maux et crises qui surviennent ne sauraient être traités avec les seuls remèdes dont on dispose à l'échelon des pays et des groupes. Il faut pour y faire face le genre d'action véritablement internationale et globale pour laquelle, par un acte hardi de sagesse politique, ont été fondés l'ONU et son système d'organisations mondiales. Cette même sagesse politique doit s'exercer à des fins d'action concrète et constructive et susciter chez toutes les nations de la planète une volonté politique généreuse et éclairée. Seule l'union de tous peut engendrer le bien-être de tous.

*Le Président du Conseil économique et social,*



Genève, juillet 1981

(Signé)  
Paul J. F. LUSAKA

## Chapitre premier

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU PORTÉES À SON ATTENTION

Au cours de sa session d'organisation pour 1981 et de ses première et seconde sessions ordinaires de 1981, le Conseil a adopté des résolutions et décisions auxquelles l'Assemblée générale devra donner suite ou qui devraient être portées à son attention. On trouvera ci-après le résumé de ces résolutions et décisions.

#### EXAMEN GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'ÉVO- LUTION RÉGIONALE ET SECTORIELLE<sup>1</sup>

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

##### *Relations réciproques entre la population, les res- sources, l'environnement et le développement*

Par sa résolution 1981/51, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 35/74 de l'Assemblée générale, a pris acte du rapport pertinent du Secrétaire général; a accueilli avec satisfaction la déclaration faite à ce sujet par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale; a prié instamment le Directeur général de mettre définitivement au point les propositions concernant le programme de travail à l'échelle du système sur ces relations réciproques et de les soumettre le plus tôt possible aux gouvernements pour faciliter à l'Assemblée générale l'étude du programme de travail lors de sa trente-sixième session et lui permettre de prendre les décisions appropriées en vue de son application; et s'est déclaré satisfait de la création du fonds général d'affectation spéciale aux fins de faciliter l'exécution du programme de travail à l'échelle du système, en application de la résolution 35/74 de l'Assemblée générale.

##### *Résolutions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

##### *Rôle du secteur public dans la promotion du déve- loppement économique des pays en développement*

Par sa résolution 1981/45, le Conseil, après avoir rappelé notamment la résolution 34/137 de l'Assemblée générale et la section pertinente de l'annexe à la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, et considérant que tout Etat a le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique et social conformément à la volonté de sa population, sans ingérence extérieure, a pris acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la question; a recom-

mandé de transmettre à l'Assemblée générale avec le rapport complet que le Secrétaire général avait été invité à présenter aux termes de la résolution 34/137 de l'Assemblée; a décidé d'examiner ce rapport complet au cours de sa seconde session ordinaire de 1983; a réaffirmé sa résolution 1978/60; a prié le Secrétaire général de donner un rang élevé de priorité aux études et rapports consacrés à la question; et a reconnu le rôle important que joue le Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement en encourageant la coopération dans ce domaine entre pays en dévelop-  
pement.

##### *Application par le système des Nations Unies de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement*

Par sa résolution 1981/64, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI), 3362 (S-VII), 3281 (XXIX) et 35/56 de l'Assemblée générale, les déclarations faites au cours du débat général lors de la session, l'Étude sur l'économie mondiale, 1980-1981 et les rapports pertinents, a réaffirmé qu'il fallait renforcer la coopération économique internationale pour le développement dans le cadre multilatéral du système des Nations Unies où l'Assemblée générale joue le rôle central; a demandé à tous les organes et organismes des Nations Unies d'appliquer la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, en en faisant le cadre de politique générale de leurs programmes de travail et de leurs plans à moyen terme; a instamment prié le CAC de poursuivre ses efforts pour évaluer la situation et les perspectives économiques mondiales dans le contexte de la Stratégie et dans celui de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international; a prié le Secrétaire général de continuer de porter à l'attention du Conseil et de l'Assemblée les résultats de ces évaluations à l'échelle du système; a prié le Comité de la planification du développement d'envisager ses activités futures dans l'optique de l'application de la Stratégie, comme prévu au chapitre V de son rapport sur sa dix-septième session; et a recommandé que l'Assemblée veille à l'application de la résolution.

##### *Renforcement du rôle du Conseil économique et social*

Par sa résolution 1981/84, le Conseil, confirmant sa résolution 1622 (LI) et tenant compte de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale ainsi que des consultations tenues en application de la décision

<sup>1</sup> Pour un résumé des débats du Conseil relatifs à ce point, voir le chapitre II ci-après.

35/439 de l'Assemblée, a décidé d'accorder une importance primordiale à cette question; a prié le Président du Conseil de tenir les consultations qu'il jugera les plus utiles, notamment avec le Président de l'Assemblée, à la lumière des opinions exprimées au Conseil lors de sa seconde session ordinaire de 1981, et de faire rapport au Conseil à la reprise de cette session; a décidé, sur la base du rapport du Président et des délibérations durant cette reprise de la session, de faire connaître ses vues à l'Assemblée lors de sa trente-sixième session; et a prié les gouvernements de coopérer pleinement avec le Président du Conseil au cours de ses consultations et d'examiner cette question en priorité à un niveau élevé de décision.

#### COOPÉRATION RÉGIONALE<sup>2</sup>

##### *Résolutions et décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

##### *Agrandissement des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba*

Par sa résolution 1981/65, le Conseil, après avoir rappelé que la CEA avait été créée à Addis-Abeba en 1958 et après avoir constaté notamment que les installations actuelles de conférence au siège de la Commission risquent de ne plus pouvoir satisfaire aux besoins des nombreux Etats africains qui sont devenus membres de la Commission depuis sa création en 1958 et des organisations internationales, intergouvernementales et régionales qui participent en nombre croissant aux conférences, a prié l'Assemblée générale de confier au Secrétaire général le soin d'entreprendre, dans le cadre des ressources existantes, une étude permettant de déterminer si les installations de conférence au siège de la CEA suffisent à faire face à la charge accrue que représentent pour la Commission l'augmentation du nombre de ses membres et l'accroissement du volume de ses activités, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session, par l'intermédiaire de la Commission et du Conseil à sa seconde session ordinaire de 1982.

##### *Coopération régionale*

Par sa résolution 1981/66, le Conseil, conscient qu'il est souhaitable de décentraliser les responsabilités d'administration et de gestion au profit de commissions régionales, dans le cadre du transfert d'activités de fond qui leur est fait, et sachant que les commissions régionales pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Amérique latine et l'Asie occidentale ont adopté à leurs sessions plénières de 1981 des résolutions se rapportant aux résolutions 32/197 et 33/202 et à la décision 35/444 de l'Assemblée générale, a recommandé notamment que l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général mentionné dans la décision 35/440 et dans les résolutions adoptées par les commissions régionales en application de cette décision, invite toutes les organisations intergouvernementales et les organes intéressés du Secrétariat à intensifier et accélérer la décentralisation des activités économi-

<sup>2</sup> Pour l'exposé succinct des délibérations du Conseil au sujet de ce point, voir le chapitre III ci-après.

ques et sociales au profit des commissions régionales, dans le contexte général de la résolution 32/197 de l'Assemblée; et a prié en conséquence l'Assemblée générale d'envisager d'accélérer le redéploiement du personnel et des ressources financières vers les commissions régionales, en proportion des activités de fond qui leur sont transférées.

##### *Commission économique pour l'Afrique : instituts régionaux pour les études démographiques*

Par sa décision 1981/1989, le Conseil a décidé d'approuver les nouveaux statuts de l'Institut régional pour les études démographiques et de l'Institut de formation et de recherches démographiques, annexés à la résolution 426 (XVI) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, et de recommander que l'Assemblée générale les approuve lors de sa trente-sixième session.

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

##### *Admission comme membres des commissions régionales*

Par sa décision 1981/188, le Conseil, notant que le Zimbabwe est devenu membre à part entière de la CEA et notant également que la CESAP et la CEPAL ont respectivement admis Guam et les Antilles néerlandaises comme membres associés, a décidé de modifier en conséquence le mandat des commissions intéressées.

#### DÉCENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE<sup>3</sup>

##### *Résolutions appelant une décision de l'Assemblée générale*

##### *Décennie des transports et des communications en Afrique*

Par sa résolution 1981/67, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 35/108 de l'Assemblée générale, a notamment appelé les Etats membres de l'OUA à intensifier leurs efforts pour pressentir d'éventuelles sources de financement en vue de l'exécution de projets adoptés pour la Décennie des transports et des communications en Afrique; et a recommandé que l'Assemblée générale étudie plus avant les mesures qui permettraient à la CEA de s'acquitter de son rôle en commençant et en menant à bonne fin la préparation du programme pour la seconde phase de cette décennie.

##### *Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers*

Par sa résolution 1981/68, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 32/160 et 34/193 de l'Assemblée générale, a notamment recommandé que le Secrétaire général et l'Assemblée générale apportent tout leur soutien aux efforts déployés par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies en vue d'apporter le plus tôt possible l'assistance technique nécessaire pour que les études concernant les problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers

<sup>3</sup> Voir chap. VI ci-après.

puissent être exécutées sans délai; et a prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner d'urgence la question du financement des études demandées par l'Assemblée dans ses résolutions 34/193 et 35/59, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

#### QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION<sup>4</sup>

##### *Décision portée à l'attention de l'Assemblée générale*

##### *Rapport du Secrétaire général sur la situation démographique mondiale en 1981*

Par sa décision 1981/128, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la situation démographique mondiale en 1981 et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale.

#### TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES<sup>5</sup>

##### *Résolution et décision portées à l'attention de l'Assemblée générale*

##### *Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses*

Par sa résolution 1981/3, le Conseil a notamment pris acte avec satisfaction des travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses; a pris acte des recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts sur sa onzième session concernant l'inscription sur la liste, la classification, l'emballage et le transport de nouveaux produits; a pris acte de la recommandation du Comité de différer pour le moment un nouvel examen de la question d'une convention mondiale sur le transport multimodal des marchandises dangereuses; a prié le Secrétaire général de publier dès que possible le texte révisé des recommandations élaborées par le Comité d'experts (avec les amendements figurant dans les rapports du Comité d'experts sur ses dixième et onzième sessions), sans qu'il en résulte d'incidences financières sur le budget-programme de 1980-1981, comme décidé par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, et de distribuer le texte de ces recommandations aussitôt que possible aux gouvernements des Etats Membres, aux institutions spécialisées, à l'AIEA et aux autres organisations internationales concernées; a invité ces gouvernements, institutions et organisations à communiquer au Secrétaire général leurs commentaires sur ces recommandations; et a demandé instamment à ces gouvernements et organisations de tenir compte des recommandations du Comité dans l'élaboration des codes et règlements nationaux et internationaux.

##### *Publication du texte révisé des recommandations du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses*

Par sa décision 1981/111, le Conseil a invité le Comité consultatif pour les questions administratives

<sup>4</sup> Voir chap. VIII ci-après.

<sup>5</sup> Voir chap. X ci-après.

et budgétaires à examiner d'urgence la question de la publication, le plus tôt possible, du texte révisé des recommandations du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses.

#### COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL<sup>6</sup>

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

##### *Coopération en matière de développement industriel*

Par sa résolution 1981/75, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX), 3362 (S-VII), 34/98, 35/56 et 35/66 de l'Assemblée générale, la résolution 1980/61 du Conseil, la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ainsi que la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue de leur développement industriel, a notamment invité instamment tous les Etats, en particulier les pays développés, à contribuer ou à accroître leurs contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel; a remercié les 114 Etats qui ont signé le nouvel Acte constitutif de l'ONUDI et les 46 Etats qui l'ont ratifié et a invité instamment tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier avant la fin de la trente-sixième session de l'Assemblée générale; a déclaré que la Décennie du développement industriel de l'Afrique était un des programmes les plus importants de l'ONUDI et a prié l'Assemblée d'allouer des ressources financières suffisantes, à compter du prochain exercice biennal, pour faciliter l'industrialisation rapide de l'Afrique; a recommandé que l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, assure des ressources suffisantes aux activités prioritaires, sur la base du consensus dont il est fait état aux paragraphes 134 à 140 du rapport du Comité permanent du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quinzième session, considérant qu'il est particulièrement nécessaire d'accorder des ressources suffisantes pour financer les activités prioritaires de l'ONUDI; et a invité le Secrétaire général à mettre tout en œuvre pour accroître la participation de l'ONUDI au financement du Programme de conseillers hors siège en matière de développement industriel, ainsi que l'a recommandé le Conseil d'administration du PNUD à sa vingt-huitième session.

#### COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT<sup>7</sup>

##### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

##### *Coopération internationale dans le domaine de l'environnement*

Par sa résolution 1981/73, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 35/56 et 35/74 de l'Assemblée générale, a notamment invité l'Assemblée générale à

<sup>6</sup> Voir chap. XV ci-après.

<sup>7</sup> Voir chap. XVI ci-après.

donner une suite favorable au projet de résolution relatif à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE en 1982, proposée par le Conseil d'administration dans sa décision 9/2; a en outre prié les organes et organisations du système des Nations Unies de tenir pleinement compte de l'opinion du CAC, selon laquelle le Programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement devrait être considéré non seulement comme un document utile au Conseil d'administration du PNUE mais aussi, dans la mesure où il a rapport avec leur mandat particulier, comme un document d'un intérêt fondamental pour leurs propres organes directeurs; a fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils accroissent substantiellement leurs contributions au Fonds pour l'environnement et qu'ils fassent, avant la fin de 1981, des annonces fermes de contributions au Fonds pour les années 1982-1983, compte tenu de la décision 9/23 adoptée par le Conseil d'administration du PNUE; et a de nouveau lancé un appel aux gouvernements qui n'ont pas encore contribué au Fonds pour qu'ils le fassent avant la fin de 1981, et aux gouvernements contributeurs qui pourraient faire mieux pour qu'ils accroissent leurs contributions pour la période 1982-1983.

*Résolution portée à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*Application dans la région soudano-sahélienne du  
Plan d'action pour lutter contre la désertification*

Par sa résolution 1981/72, le Conseil, après avoir rappelé ses propres résolutions pertinentes et celles de l'Assemblée générale, la décision 9/22 du Conseil d'administration du PNUE et la décision 81/4 du Conseil d'administration du PNUD, a pris note avec satisfaction du rapport du Conseil d'administration du PNUE sur l'application dans la région soudano-sahélienne du Plan d'action pour lutter contre la désertification et a transmis ce rapport à l'Assemblée générale pour examen; s'est déclaré satisfait des progrès du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne dans l'aide qu'il apporte aux pays de la région pour appliquer le Plan d'action; a exprimé sa gratitude aux gouvernements et organisations qui ont contribué à l'application du Plan d'action dans la région; a invité instamment tous les gouvernements et organismes intéressés à intensifier leur assistance aux pays de la région; et a prié le Conseil d'administration du PNUE de continuer à rendre compte chaque année de l'application du Plan d'action dans la région soudano-sahélienne.

**COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE  
DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS<sup>8</sup>**

*Résolution appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

*Etablissements humains*

Par sa résolution 1981/69, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 32/162, 34/116, 3201 (S-VI), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale et la résolution 1980/47 du Conseil, a

<sup>8</sup> Voir chap. XVII ci-après.

notamment pris acte du rapport de la Commission des établissements humains sur sa quatrième session et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale et décidé de le transmettre à sa trente-sixième session; a recommandé à l'Assemblée générale, pour examen et décision, les résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa quatrième session et appelant une décision de l'Assemblée; a également fait savoir à l'Assemblée que l'année 1987 conviendrait pour la proclamation d'une année internationale du logement des sans-abri, sous réserve qu'aient été prises les dispositions relatives à son financement, qui devrait en principe être fondé sur des contributions volontaires; et a en outre recommandé que l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur les incidences financières et administratives de l'organisation en 1987, d'une année internationale du logement des sans-abri, rapport qui serait transmis au Conseil à sa seconde session ordinaire de 1981 par l'intermédiaire de la Commission des établissements humains à sa cinquième session.

**QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL<sup>9</sup>**

*Résolutions appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

*Projet de déclaration sur les principes sociaux et  
juridiques applicables à l'adoption et au placement  
familial sur les plans national et international*

Par sa résolution 1981/18, le Conseil, après avoir rappelé sa résolution 1979/28, ayant présent à l'esprit le rapport du Secrétaire général sur les observations des États Membres concernant le texte du projet de déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à l'adoption et au placement familial sur les plans national et international, et convaincu que l'adoption du projet de déclaration permettra de promouvoir le bien-être des enfants ayant des besoins particuliers, a prié l'Assemblée générale d'examiner le projet de déclaration à sa trente-sixième session, afin que puissent être mises en œuvre les mesures proposées par le Conseil dans sa résolution 1979/28.

*Projet de code d'éthique médicale*

Par sa résolution 1981/27, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 35/1979 de l'Assemblée générale et la résolution 11 du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, et convaincu que l'adoption d'un code déontologique des médecins représente un pas important sur la voie de l'établissement progressif de normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, a recommandé à l'Assemblée d'adopter des mesures pour procéder à la mise au point définitive du projet de code d'éthique médicale à sa trente-sixième session.

*Résolutions et décision portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*La jeunesse dans le monde contemporain*

Par sa résolution 1981/16, le Conseil, après avoir rappelé sa résolution 1979/16 et les résolutions 2037

<sup>9</sup> Voir chap. XIX ci-après.

(XX), 35/126 et 35/139 de l'Assemblée générale, a notamment pris acte avec satisfaction du rapport établi sur cette question par le Secrétaire général à l'intention de la Commission du développement social et a prié le Secrétaire général de le porter à l'attention de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

#### *Assemblée mondiale sur le vieillissement*

Par sa résolution 1981/23, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 33/52 et 35/129 de l'Assemblée générale, a notamment demandé aux Etats Membres, aux institutions spécialisées, aux commissions régionales et aux organisations non gouvernementales de participer sans réserve aux préparatifs de l'Assemblée mondiale; a fait appel aux Etats Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions au fonds de contributions volontaires pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement; a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Comité consultatif de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement puisse se réunir deux fois en 1981; et a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil et de la Commission du développement social, sur les nouvelles mesures à prendre pour appliquer les recommandations adoptées par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

#### *Aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies*

Par sa résolution 1981/24, le Conseil, après avoir rappelé ses résolutions 1979/45 et 1980/27, les résolutions 32/197 et 35/56 (en particulier les paragraphes 39, 42 et 162 à 168) de l'Assemblée générale, ainsi que la décision 35/439 et la résolution 2542 (XXIV), de l'Assemblée, a notamment pris acte du rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies; a fait sienne l'opinion du Groupe de travail spécial sur le développement économique et social dans le contexte d'une conception unifiée du développement; a pris note des recommandations du Groupe de travail au sujet du mandat pertinent confié aux organismes du système des Nations Unies par leurs organes délibérants et recommandé que l'Assemblée générale envisage de prendre, tant sur le plan interrégional que sur le plan intersectoriel, les mesures de coordination voulues pour qu'une conception intégrée du développement soit appliquée dans ses travaux; a fait sienne l'opinion du Groupe de travail spécial selon laquelle le système des Nations Unies doit poursuivre ses efforts pour élaborer un meilleur cadre conceptuel afin d'aborder d'une manière intégrée les problèmes du développement; et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures administratives nécessaires pour appliquer la conception exposée dans la résolution et de rendre compte au Conseil de l'application de la résolution lors de sa seconde session ordinaire de 1981.

#### *Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif*

Par sa décision 1981/124, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'expérience des

pays quant à la promotion du mouvement coopératif et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale.

#### ACTIVITÉS DESTINÉES À LA PROMOTION DE LA FEMME; DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : ÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT ET PAIX<sup>10</sup>

#### *Résolutions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

#### *Application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme*

Par sa résolution 1981/12, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 35/78 et 35/136 de l'Assemblée générale, a notamment réaffirmé l'importance du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme et souligné la nécessité de l'appliquer d'urgence et de façon complète aux niveaux international, régional et national; a invité les institutions spécialisées, les commissions régionales et autres organismes compétents des Nations Unies à fournir des renseignements au Conseil, à sa première session ordinaire de 1982, sur les mesures qu'ils auraient prises en vue d'intégrer leurs activités dans les efforts déployés à l'échelon mondial pour appliquer le Programme d'action; et a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, un rapport contenant des propositions concrètes et des mesures précises en vue d'assurer d'urgence l'application complète du Programme d'action.

#### *Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme*

Par sa résolution 1981/13, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 31/135 et 35/134 de l'Assemblée générale, a notamment exprimé sa satisfaction de la conclusion, entre le Gouvernement de la République dominicaine et l'Organisation des Nations Unies, de l'accord relatif à l'installation à Saint-Domingue de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme; s'est félicité de la nomination du Directeur de l'Institut; a invité tous les Etats Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut ou à accroître leurs contributions à ce fonds; et a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa première session ordinaire de 1982, un rapport sur l'organisation, le programme et les activités de l'Institut.

#### DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE<sup>11</sup>

#### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

#### *Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale*

Par sa résolution 1981/30, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution portant sur la mise en œuvre du Programme

<sup>10</sup> Voir chap. XX ci-après.

<sup>11</sup> Voir chap. XXI ci-après.

d'action pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE  
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS<sup>12</sup>

*Décision portée à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies  
pour les réfugiés*

Par sa décision 1981/186, le Conseil a décidé de transmettre, sans débat, le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME<sup>13</sup>

*Résolutions appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

*Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les  
formes d'intolérance et de discrimination fondées  
sur la religion ou la conviction*

Par sa résolution 1981/36, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 3267 (XXIX) de l'Assemblée générale, a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner le projet de déclaration (dont le texte était annexé à ladite résolution) en vue de son adoption et de sa proclamation solennelle en tant que Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

*Fonds de contributions volontaires des Nations Unies  
pour les victimes de la torture*

Par sa résolution 1981/39, le Conseil, après avoir pris note de la résolution 35 (XXXVII) de la Commission des droits de l'homme, a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution concernant l'institution d'un fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et a demandé au Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, des propositions spécifiques concernant la gestion du Fonds.

*Résolution et décisions portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploit-  
ation de la prostitution d'autrui*

Par sa résolution 1981/40, le Conseil, ayant rappelé sa résolution 1980/4, la résolution 1 (XXVII) de la Commission de la condition de la femme et la résolution 43 adoptée par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et considérant que la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui constituent une violation des droits de l'homme, a demandé au Secré-

taire général de bien vouloir interroger les gouvernements des Etats Membres ainsi que les organismes internationaux intéressés sur l'état de la question et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session, afin qu'elle puisse envisager les dispositions communes susceptibles de venir à bout de cette forme d'esclavage.

*Violations des droits de l'homme en Afrique australe :  
rapport du Groupe spécial d'experts*

Par sa décision 1981/136, le Conseil a décidé de transmettre la résolution 5 (XXXVII) de la Commission des droits de l'homme à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Comité spécial contre l'apartheid.

*Rapport du Secrétaire général sur les mesures à  
prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-  
fascistes et toutes les autres formes d'idéologies  
et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance  
raciale, la haine et la terreur*

Par sa décision 1981/157, le Conseil a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Secrétaire général sur cette question.

STUPÉFIANTS<sup>14</sup>

*Résolutions et décisions portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*Mesures visant à développer dans le grand public la  
connaissance des problèmes causés par l'abus des  
drogues*

Par sa résolution 1981/9, le Conseil, ayant rappelé le paragraphe 3 de l'article 38 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le Protocole de 1972, le paragraphe 3 de l'article 20 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes ainsi que la résolution 35/195 de l'Assemblée générale, et se déclarant profondément préoccupé par l'abus de plus en plus répandu des drogues, a notamment prié les gouvernements de veiller à ce que des renseignements complets et exacts sur les effets nocifs de l'abus des stupéfiants soient mis à la disposition de tous ceux qui peuvent aider à prévenir l'abus des drogues, notamment chez les jeunes; a demandé instamment aux gouvernements de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la publication de documents qui encouragent directement ou indirectement ou visent à accroître l'abus des drogues; et a prié le Secrétaire général de transmettre le texte de la résolution aux gouvernements et aux organismes intéressés pour qu'ils l'examinent et prennent les mesures appropriées.

*Session extraordinaire de la Commission des stu-  
péfiants*

Par sa résolution 1981/10, le Conseil, conscient de la nécessité pour la Commission des stupéfiants d'examiner des questions particulières liées aux problèmes sociaux et humains causés par l'abus des drogues de façon plus approfondie qu'elle ne peut le faire lors de ses sessions biennales, a décidé que la

<sup>12</sup> Voir chap. XXIII ci-après.

<sup>13</sup> Voir chap. XXIII ci-après.

<sup>14</sup> Voir chap. XXIV ci-après.

Commission des stupéfiants tiendrait, en 1982, une session extraordinaire de cinq jours, à une date ne coïncidant pas avec celle d'autres réunions.

#### *Stratégie et politique de contrôle des drogues*

Par sa décision 1981/113, le Conseil a décidé de porter à l'attention de l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, le texte de la résolution 1 (XXIX) de la Commission des stupéfiants et de son annexe, ainsi que les observations formulées à leur sujet par le Conseil à sa première session ordinaire de 1981.

#### COOPÉRATION ET COORDINATION INTERNATIONALES DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES<sup>15</sup>

##### *Résolutions appelant une décision de l'Assemblée générale*

#### *Année mondiale des communications : mise en place d'infrastructures des communications*

Par sa résolution 1981/60, le Conseil, reconnaissant l'importance d'une infrastructure des communications pour le développement économique et social, rappelant les résolutions 32/160 et 35/109 de l'Assemblée générale et sa propre résolution 1980/69, convaincu qu'une Année mondiale des communications fournirait à tous les pays l'occasion d'examiner et d'analyser de façon approfondie leur politique de développement des communications et d'encourager la mise en place accélérée d'infrastructures des communications, ayant tenu compte des principes directeurs concernant les futures années internationales et ayant examiné le rapport pertinent du Secrétaire général et les observations formulées à ce sujet par le Conseil d'administration de l'UIT, a proposé que l'Année mondiale des communications soit célébrée en 1983; a recommandé que l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, proclame 1983 Année mondiale des communications; a invité le Secrétaire général de l'UIT à poursuivre les préparatifs et la mobilisation des ressources nécessaires pour l'Année et à collaborer étroitement avec les organisations et organismes compétents du système des Nations Unies (notamment l'UNESCO et l'UPU) en vue d'éviter les chevauchements et doubles emplois; et a invité les gouvernements à continuer de participer activement et de contribuer au programme d'activités de l'Année.

#### *Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000*

Par sa résolution 1981/61, le Conseil, rappelant la résolution 34/58 de l'Assemblée générale et ayant examiné la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 et le rapport de situation sur la question soumis par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a recommandé à l'attention de l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, le texte intégral de la Stratégie mondiale et recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution.

<sup>15</sup> Voir chap. XXVIII ci-après.

#### *Décisions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

#### *Echange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits*

Par sa décision 1981/177, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général relatif à l'échange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits, et a transmis ce rapport à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, en tenant compte des opinions exprimées par les délégations à la seconde session ordinaire de 1981 du Conseil.

#### *Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence*

Par sa décision 1981/178, le Conseil a pris note des documents dont il était saisi à ce sujet et a décidé de transmettre le projet de résolution intitulé "Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence" à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, en même temps que les documents en question et a invité le Secrétaire général à communiquer à l'Assemblée générale à cette session, au sujet de la coordination des efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence, les renseignements et/ou les suggestions supplémentaires qui pourraient être nécessaires et indiqués en vue de faire connaître les opinions, traduisant un consensus, qui ont été exprimées par les délégations au troisième Comité (Programme et coordination) du Conseil à sa seconde session ordinaire de 1981.

#### *Rapport du Comité du programme et de la coordi- nation*

Par sa décision 1981/180, le Conseil a pris acte du rapport du CPC sur les travaux de sa vingt et unième session, a décidé de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité, en tenant pleinement compte des réserves et observations de membres du Comité et de membres du Conseil au sujet de modifications s'y rapportant, et a décidé de transmettre le rapport à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-sixième session.

#### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES<sup>16</sup>

##### *Résolutions portées à l'attention de l'Assemblée générale*

#### *Comité de haut niveau pour l'examen de la coopé- ration technique entre pays en développement*

Par sa résolution 1981/58, le Conseil, rappelant le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement ainsi que la résolution 33/134 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a fait siennes les recommandations contenues dans le Plan d'action, a recommandé à l'attention de l'Assemblée

<sup>16</sup> Voir chap. XXIX ci-après.

générale le rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et les décisions qu'il contient.

*Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement*

Par sa résolution 1981/59, le Conseil, reconnaissant que le PNUD apporte une contribution importante au développement accéléré des pays en développement et ayant examiné le rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa vingt-huitième session, a invité instamment tous les gouvernements à renouveler leurs efforts en vue de mettre à la disposition du PNUD les ressources nécessaires pour asseoir sur des bases financières saines l'exécution des activités prévues pour le troisième cycle de programmation (1982-1986); a réaffirmé le rôle central du PNUD en matière de financement et de coordination des activités de coopération technique du système des Nations Unies, conformément au consensus de 1970 et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale; a recommandé aux organes intergouvernementaux intéressés de tenir pleinement compte de la nécessité de préserver ce rôle lorsqu'ils étudieront de nouveaux moyens de financer les activités de coopération technique; a prié toutes les organisations internationales participant au système des Nations Unies pour le développement de renforcer leur coopération mutuelle, notamment pour que les coordonnateurs résidents puissent agir, au nom du système, en qualité d'autorité centrale coordonnatrice au niveau local; et a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Fonds d'équipement des Nations Unies à financer par ses propres ressources les dépenses d'administration et d'appui aux programmes qui se rapportent à ses activités.

**APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX ET ASSISTANCE AU PEUPLE OPPRIMÉ D'AFRIQUE DU SUD ET À SON MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES<sup>17</sup>**

*Résolution et décision portées à l'attention de l'Assemblée générale*

*Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies*

Par sa résolution 1981/54, le Conseil, après avoir examiné les rapports pertinents du Secrétaire général et du Président du Conseil, entendu la déclaration du Président du Comité spécial ayant traité à la question et évoqué d'autres faits nouveaux s'y rapportant, a notamment pris acte des rapports pertinents du Président du Conseil et fait siennes les observations et suggestions qu'ils avaient; a réaffirmé que la recon-

naissance par les organes des Nations Unies de la légitimité de la lutte que mènent les peuples coloniaux pour exercer leurs droits avait pour corollaire l'octroi par les organismes des Nations Unies de tout l'appui moral et matériel nécessaire aux peuples des territoires coloniaux et à leurs mouvements de libération nationale; a exprimé ses remerciements aux organisations du système des Nations Unies qui coopèrent avec l'ONU et l'OUA en vue d'appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les autres résolutions pertinentes; a prié instamment toutes ces organisations de mettre intégralement et plus rapidement en application ces résolutions; les a priées de faire de leur mieux pour accroître, en consultation avec l'OUA et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, leur appui au Programme d'édification de la nation namibienne; les a priées, conformément aux résolutions pertinentes, de refuser toute assistance au Gouvernement sud-africain aussi longtemps qu'il n'aura pas mis fin à son occupation illégale de la Namibie; les a également priées, conformément aux résolutions pertinentes, d'intensifier leur appui au peuple opprimé d'Afrique du Sud et de mobiliser l'opinion publique contre l'*apartheid*; a exprimé ses remerciements aux gouvernements et aux organisations intéressés qui ont fait des annonces de contributions à la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique et a appelé au versement de nouvelles contributions à cette fin; a noté avec satisfaction les dispositions prises par plusieurs institutions des Nations Unies pour permettre aux représentants des mouvements de libération nationale de participer en tant qu'observateurs à leurs travaux et a demandé aux autres institutions internationales de suivre cet exemple sans retard; a recommandé que tous les Etats intensifient leurs efforts au sein des organismes des Nations Unies afin d'assurer l'application intégrale de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes; a prié instamment les organismes qui ne l'avaient pas encore fait d'inscrire à l'ordre du jour de leurs organes directeurs une question distincte relative aux progrès qu'ils ont réalisés dans l'application de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes; a prié instamment aussi les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies d'élaborer, avec la coopération active de l'OUA, des propositions concrètes en vue d'appliquer pleinement les décisions pertinentes de l'ONU et de soumettre ces propositions à leurs organes directeurs ou délibérants, à titre de question prioritaire; a appelé l'attention du Comité spécial sur cette résolution et sur les débats consacrés à cette question par le Conseil; a prié le Président du Conseil de poursuivre les consultations sur ces questions avec les présidents des comités spéciaux concernés et de lui faire rapport à ce sujet; a prié le Secrétaire général de suivre l'application de cette résolution et de lui faire rapport à ce sujet à sa seconde session ordinaire de 1982; et a décidé de maintenir ces questions à l'étude.

*Assistance au peuple palestinien*

Par sa décision 1981/171, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien et l'a transmis à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

<sup>17</sup> Voir chap. XXX ci-après.

ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE  
HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE<sup>18</sup>

*Résolution appelant une décision  
de l'Assemblée générale*

*Assistance aux régions du Kenya victimes de la  
sécheresse*

Par sa résolution 1981/48, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution à sa trente-sixième session.

*Résolutions portées à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*Aide humanitaire aux réfugiés de Djibouti*

Par sa décision 1981/4, le Conseil, après avoir entendu la déclaration du Co-coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique relative aux besoins des réfugiés de Djibouti, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire à ces réfugiés (auquel était annexé le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à ce sujet) et rappelé ses résolutions 1980/11 et 1980/44 ainsi que la résolution 35/182 de l'Assemblée générale, a notamment fait sien le rapport du Secrétaire général et celui du Haut Commissaire; a pris note avec satisfaction du rapport oral du Co-coordonnateur; a prié le Haut Commissaire de continuer à assurer que des programmes d'assistance adéquats sont organisés en faveur des réfugiés; a lancé un appel à tous les Etats Membres, aux organes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils continuent d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de Djibouti en vue de répondre aux besoins des réfugiés et de la population victimes des inondations dévastatrices dans ce pays; a prié le Secrétaire général, en coopération avec le Haut Commissaire, d'examiner la situation des réfugiés à Djibouti et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport mis à jour comportant une évaluation des besoins de la population touchée par les inondations; et a décidé d'examiner, lors de sa seconde session ordinaire de 1981, et de porter à l'attention de l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, les progrès réalisés dans l'application de cette résolution.

*Situation des réfugiés au Soudan*

Par sa résolution 1981/5, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés au Soudan et du rapport qui y était annexé, où sont décrites les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 35/181 de l'Assemblée générale et où sont présentées les conclusions des missions sectorielles complémentaires menées à bien jusqu'alors, et a prié le Secrétaire général, en coopération avec les institutions intéressées, de prendre des dispositions pour que soient menées à bien toutes les missions techniques complémentaires et de faire rapport à ce sujet au Conseil à sa seconde session ordinaire de 1981 et à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

*Assistance aux réfugiés en Somalie*

Par sa résolution 1981/31, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 34/161 et 35/180 de l'Assemblée générale ainsi que ses propres résolutions 1980/9 et 1980/53, prenant acte du rapport de la mission d'étude des Nations Unies (janvier 1981) sur la situation des réfugiés en Somalie et notant l'appel lancé par le Secrétaire général en mars 1981 pour que la communauté internationale fournisse une assistance d'urgence afin d'aider le Gouvernement somali à accorder aux réfugiés les soins et l'attention nécessaires, a approuvé l'appel du Secrétaire général et a félicité ce dernier d'avoir pris des mesures pour encourager une action internationale continue et concertée en vue d'aider le Gouvernement somali à fournir des secours aux réfugiés; a exprimé sa profonde satisfaction de la prompte et généreuse assistance octroyée par plusieurs Etats Membres, organisations internationales et institutions bénévoles; exprimé également sa satisfaction des efforts entrepris par le HCR, le FISE, le PAM, l'OMS et d'autres organisations internationales pour fournir une assistance humanitaire; a pris note des conclusions et recommandations de la mission d'étude des Nations Unies; a pris note avec satisfaction des mesures que le Gouvernement somali a prises pour fournir des abris, des vivres et d'autres services aux réfugiés; a prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de continuer à mobiliser une assistance humanitaire en vue de fournir des secours aux réfugiés et d'assurer leur réadaptation; a demandé instamment aux Etats Membres, au PNUD, à la Banque mondiale et aux institutions intergouvernementales et financières d'aider la Somalie à renforcer son infrastructure sociale et économique; a prié le HCR de prendre des dispositions pour que tous les changements et faits nouveaux pertinents qui se seront produits dans la situation des réfugiés en Somalie depuis janvier 1981 soient portés à l'attention de l'Assemblée générale à sa trente-sixième session; et a prié en outre le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de présenter au Conseil, lors de sa première session ordinaire de 1982, un rapport mis à jour sur la situation et les besoins des réfugiés.

*Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie*

Par sa résolution 1981/32, le Conseil, rappelant la résolution 35/183 de l'Assemblée générale, ayant entendu la déclaration du Commissaire pour les secours et le relèvement de l'Ethiopie décrivant la situation de millions de personnes déplacées dans son pays ainsi que le rapport oral du représentant du Secrétaire général sur l'aide fournie à ces personnes et notant avec regret qu'il n'a pas été répondu de façon satisfaisante à l'appel lancé par le Secrétaire général pour la fourniture d'une assistance à ces personnes déplacées, a pris acte du rapport du représentant du Secrétaire général; a réaffirmé son appel et celui du Secrétaire général aux Etats Membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux institutions bénévoles pour qu'ils aident le Gouvernement éthiopien dans ses efforts pour fournir des secours aux personnes déplacées dans le pays; a noté l'assistance fournie

<sup>18</sup> Voir chap. XXXII ci-après.

par le HCR; a fait appel une fois de plus à tous les Etats Membres, ainsi qu'à toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales, aux institutions spécialisées, aux autres organismes des Nations Unies et aux institutions bénévoles, pour qu'ils fournissent une assistance rapide et généreuse aux personnes déplacées en Ethiopie sur la base des recommandations de la mission interinstitutions en Ethiopie; a prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de poursuivre leurs efforts visant à mobiliser une aide humanitaire pour les personnes déplacées et les rapatriés volontaires; et a prié en outre le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, et au Conseil lors de sa première session ordinaire de 1982, sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

#### *Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse*

Par sa résolution 1981/33, le Conseil a pris acte du rapport oral du Secrétaire général, présenté par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, sur l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse; a prié le Coordonnateur, l'Administrateur du PNUD, la FAO, le PAM, le FISE ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et institutions spécialisées, de poursuivre et d'intensifier l'aide qu'ils fournissent à l'Ethiopie dans ses efforts de secours et de reconstruction; a fait appel aux gouvernements des Etats Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'à toutes les institutions bénévoles pour qu'ils continuent et augmentent l'aide qu'ils fournissent au Gouvernement éthiopien à des fins de secours, de reconstruction et de relèvement des régions victimes de la sécheresse; et a décidé de garder la question à l'étude.

#### *Inscription de la Guinée-Bissau sur la liste des pays les moins développés*

Par sa résolution 1981/34, le Conseil, après avoir rappelé la résolution 35/106 de l'Assemblée générale et pris note du chapitre IV du rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-septième session ainsi que des déclarations faites à cet égard, a décidé d'ajouter la Guinée-Bissau à la liste des pays les moins développés.

#### *Assistance internationale pour le relèvement, la reconstruction et le développement de la Dominique*

Par sa résolution 1981/49, le Conseil, après avoir rappelé les résolutions 34/19 et 35/102 de l'Assemblée générale, tenant compte du rapport présenté oralement au nom du Secrétaire général sur l'assistance à la Dominique et préoccupé par la gravité persistante de la situation économique dans ce pays, a exprimé sa satisfaction de l'assistance fournie à la Dominique par divers Etats et organisations régionales et internationales; a demandé instamment aux gouvernements des Etats Membres et aux organisations internationales de continuer à accorder une assistance à la Dominique; et a prié le Secrétaire général de tenir le Conseil et l'Assemblée informés des résultats obtenus dans l'application de la résolution.

## CALENDRIER DES CONFÉRENCES POUR 1982-1983<sup>19</sup>

### *Décision appelant une décision de l'Assemblée générale*

#### *Calendrier des conférences et réunions*

Par sa décision 1981/192, le Conseil a décidé notamment de prier l'Assemblée générale d'envisager à sa trente-sixième session la possibilité de modifier les dates des sessions du Conseil d'administration du PNUD de façon que ses rapports puissent être soumis en temps voulu au Conseil économique et social pour ses secondes sessions ordinaires de 1982 et 1983.

### QUESTIONS D'ORGANISATION<sup>20</sup>

#### *Résolution appelant une décision de l'Assemblée générale*

#### *Contrôle et limitation de la documentation*

Par sa résolution 1981/83, le Conseil, après avoir rappelé ses résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69, qu'il a réaffirmées, ainsi que les résolutions 33/56 et 34/50 de l'Assemblée générale, exprimant sa profonde préoccupation au sujet de l'accroissement du volume total de la documentation demandée et des retards sérieux qui s'ensuivent dans la présentation et la distribution des documents, conscient que le contrôle et la limitation de la documentation sont étroitement liés à une rationalisation du calendrier des conférences et réunions des organes traitant de questions économiques et sociales, et réaffirmant que les organes concernés devraient limiter leurs demandes de documentation au minimum compatible avec la conduite efficace de leurs travaux et maintenir ces demandes dans les limites des ressources disponibles, a notamment exprimé son profond regret que les travaux de sa seconde session ordinaire de 1981 aient été tellement entravés par la présentation tardive ou l'absence des documents; a décidé d'effectuer, à sa session d'organisation pour 1982, un examen approfondi de son ordre du jour et de son programme de travail, en vue de les rationaliser, ainsi qu'un examen de la documentation demandée en application des textes en vigueur portant autorisation de son établissement; a prié le Secrétaire général de présenter, en même temps que le projet de programme de travail pour 1982-1983, des propositions prévoyant l'examen de certaines questions sur une base biennale ou triennale et des suggestions visant à assurer une meilleure répartition de certaines questions entre l'Assemblée générale et le Conseil; a invité ses organes subsidiaires à rationaliser leurs ordres du jour et programmes de travail, à limiter leurs demandes de documentation et à tenir strictement compte des directives énoncées par le Conseil et par l'Assemblée; a confirmé pour une nouvelle période de deux ans les dispositions de l'alinéa b) de sa résolution 1979/69, modifiées par sa décision 1980/133, concernant la suppression de l'établissement de comptes rendus analytiques pour certains organes subsidiaires; a décidé d'envisager, à sa session d'organisation pour 1982, la possibilité de supprimer, pour une période d'essai de deux ans, l'établissement de

<sup>19</sup> Voir chap. XXXV ci-après.

<sup>20</sup> Voir chap. XXXVII ci-après.

comptes rendus analytiques pour ses comités de session; a prié le Secrétaire général de faire en sorte que la documentation soit effectivement distribuée au Conseil et à ses organes subsidiaires en temps voulu et simultanément dans toutes les langues de travail et d'informer le Bureau du Conseil, huit semaines avant l'ouverture de chaque session ordinaire, de l'état d'avancement de l'établissement de la documentation pour cette session; a recommandé que, lors de sa trente-sixième session, l'Assemblée examine en priorité le problème général de la documentation à l'Organisation des Nations Unies et charge le Comité des conférences d'un examen du calendrier des conférences et réunions pour le prochain exercice bienal, en particulier pour ce qui est des questions économiques et sociales; et a invité le Secrétaire général à présenter à l'Assemblée et au Comité des conférences des recommandations appropriées sur le problème de la documentation, en particulier pour ce qui est des questions économiques et sociales.

*Décision portée à l'attention  
de l'Assemblée générale*

*Inclusion de l'arabe parmi les langues officielles du  
Conseil économique et social*

Par sa décision 1981/135, le Conseil a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires afin de se conformer entièrement à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/219 A pour que l'arabe soit inclus parmi les langues officielles, le 1<sup>er</sup> janvier 1983 au plus tard; de prier le Secrétaire général d'établir, pour le soumettre à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, un rapport sur toutes les incidences pratiques de la demande formulée par l'Assemblée; et a décidé d'arrêter définitivement, lors de sa première session ordinaire de 1982, les mesures à prendre compte tenu du débat de l'Assemblée générale sur le rapport que lui aura soumis le Secrétaire général.

## Chapitre II

### EXAMEN GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE INTERNATIONALE, Y COMPRIS L'ÉVOLUTION RÉGIONALE ET SECTORIELLE

1. Au titre du point 3 de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1981, le Conseil a tenu un vaste débat sur l'état actuel de l'économie mondiale et sur les perspectives de voir se renforcer la coopération économique internationale. Il a également pris des décisions au sujet de propositions ou rapports relatifs aux questions ci-après : mise en œuvre, par les organismes des Nations Unies, de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement; relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement; Centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat; Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; deuxième Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique; coopération internationale en matière fiscale; la présentation et la périodicité des futurs rapports sur la réforme agraire et le développement rural; et le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement. Il a également examiné la question de la relance du Conseil.

2. Le débat général au Conseil a porté sur les tendances inquiétantes apparues récemment dans l'économie mondiale, ainsi que sur les facteurs qui déterminent le progrès économique et social dans le monde, en particulier le développement des pays en développement. Un des thèmes principaux du débat concernait la tendance de certains pays à chercher à résoudre indépendamment les problèmes économiques intérieurs et internationaux, alors que des efforts concertés semblaient offrir de meilleures chances de les résoudre. Compte tenu de l'accroissement des dépenses militaires, on s'est fréquemment inquiété de la sauvegarde de la paix mondiale. Nombreux sont ceux qui ont exprimé l'espoir que les différentes réunions et conférences internationales qui devaient se tenir donneraient un nouvel élan au processus de coopération économique internationale et par là même un nouveau dynamisme à l'économie mondiale. Les questions suivantes ont reçu une attention particulière : système monétaire et financier international, commerce international, énergie, alimentation et problèmes et besoins particuliers aux pays les moins avancés.

3. Pour le débat général, le Conseil était saisi des documents suivants : *Etude sur l'économie mondiale, 1980-1981*<sup>21</sup>, le rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-septième session<sup>22</sup>, le rapport d'ensemble annuel du Comité

<sup>21</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.C.2.

<sup>22</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 7* (E/1981/27).

administratif de coordination pour 1980/81 (chapters II et III) (E/1981/37 et Corr.1), le rapport de l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme sur sa huitième session (E/1981/71) et les rapports du Secrétaire général sur les relations qui existent entre la population, les ressources, l'environnement et le développement (E/1981/65), sur les mesures en faveur des pays les moins avancés (E/1981/92), sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (E/1981/66), sur la proposition tendant à créer un centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes (E/1981/67), sur les avantages et la faisabilité de la mise en place d'un conseil de coopération en matière d'imposition directe (E/1981/74) et sur les résultats du Colloque international de 1980 sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en développement (A/36/239). Le Conseil était également saisi du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la réforme agraire et le développement rural (E/1981/73) et de résumés consacrés à l'évolution récente de la situation économique dans la région de la CEE (E/1981/69), à la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, 1980 (E/1981/72), à la situation économique et sociale en Afrique, 1979-1980 (E/1980/76), à la situation économique en Amérique latine, 1980 (E/1981/77) et l'évolution de la situation sociale et économique dans la région de la CEAO, 1980 (E/1980/78). Le Conseil s'est en outre inspiré de plusieurs rapports et études réalisés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les organes directeurs des institutions spécialisées<sup>23</sup>. Le Conseil a également reçu des déclarations sur la situation économique et sociale dans le monde et dans certaines régions présentées par différentes organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

#### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

4. Prononçant l'ouverture de la seconde session ordinaire (E/1981/SR.20), le Président a fait l'historique des 36 années d'existence du Conseil, soulignant la contribution que ce dernier avait apportée à l'établissement de données statistiques, et notamment des données démographiques pour les différents pays en développement ainsi qu'aux niveaux régional et mondial. Le Conseil avait également appelé l'atten-

<sup>23</sup> La liste détaillée des documents figure dans les annotations à l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1981 du Conseil (E/1981/100).

tion sur les problèmes des pays en développement et lancé les premiers programmes internationaux d'assistance technique. Il avait facilité la création de 32 organismes et programmes, dont la Commission des droits de l'homme. Il avait également été à l'origine de toutes les conférences mondiales et années internationales depuis 1970.

5. Le Président a déclaré que, bien que le Conseil soit l'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, il était considéré en état de crise. Parce que le nombre de ses membres était limité, les pays en développement avaient cherché, pour donner voix à leurs aspirations légitimes, d'autres tribunes, notamment l'Assemblée générale, et quand les gouvernements avaient de nouvelles propositions d'importance majeure à faire, ils les présentaient devant des organes à composition universelle. Les grands problèmes comme l'inflation, la récession et le chômage n'y étaient plus débattus à fond. La stratégie économique mondiale se formulait ailleurs; souffrant d'un manque de volonté politique, le Conseil était un organe à la recherche du rôle qu'il devait jouer. Il ne fallait donc pas méconnaître la question du rôle et de la restructuration du Conseil, notamment de l'élargissement de sa composition. Le Président a exprimé l'espoir que les membres du Conseil garderaient cette question présente à l'esprit, dans l'intérêt des centaines de millions de personnes qui, de par le monde, étaient dans le besoin.

6. Dans sa déclaration au Conseil (E/1981/SR.20), le Secrétaire général a souscrit aux observations du Président concernant la place du Conseil et a souhaité que le Conseil étudie plus avant la question, en vue d'adresser des recommandations appropriées à l'Assemblée générale. Il l'a assuré de son soutien total dans cette activité.

7. Examinant l'évolution économique en 1980 et pendant les années précédentes, le Secrétaire général a fait observer que la faiblesse des résultats économiques demeurait générale, affectant des pays dans toutes les régions et à tous les stades de développement. Les perspectives pour le reste de l'année 1981 n'étaient pas encourageantes, non plus que celles des années suivantes si les politiques actuelles étaient maintenues. L'expansion du commerce mondial et l'activité industrielle s'étaient ralenties de façon notable, les déséquilibres en matière de paiement s'étaient accentués, le chômage et le sous-emploi ne cessaient de s'aggraver et les hauts niveaux d'inflation n'avaient pas sensiblement baissé.

8. La situation était particulièrement inquiétante pour les pays en développement, surtout pour les pays importateurs d'énergie. En raison de l'évolution défavorable des prix sur le marché international et du fléchissement du taux de croissance, le revenu réel par habitant de ces pays avait diminué en 1980 et devait fléchir encore en 1981. Dans ce contexte, la Banque mondiale avait révisé en baisse ses prévisions de croissance et estimait que le nombre de personnes vivant dans un état de pauvreté absolue pourrait dépasser 800 millions en 1990 — situation à l'évidence inacceptable.

9. L'aggravation de la pauvreté et la stagnation étaient sources de tensions sociales qui pouvaient

mener à des conflits intérieurs aussi bien qu'extérieurs, constituant ainsi une menace pour la paix et la stabilité du monde. Les Etats Membres portaient une attention plus grande à la dimension purement politique des problèmes internationaux; le Secrétaire général pensait que le renforcement de la coopération économique et la réforme de certains mécanismes et institutions n'étaient pas moins importants.

10. On assistait pourtant à un affaiblissement de l'esprit de coopération et à une érosion du système de coopération multilatérale, comme un nombre croissant de pays avaient recours à des mesures unilatérales. Ces pays tendaient à transférer le fardeau de l'ajustement économique vers d'autres pays et, si ces derniers avaient recours à des mesures de rétorsion, l'on pourrait bien aboutir à une situation dans laquelle tous les pays se trouveraient finalement en plus mauvaise posture.

11. Le Secrétaire général a reconnu que les principaux pays industrialisés avaient une tâche difficile. Leur économie avait perdu de son dynamisme; une grande variété d'intérêts particuliers se disputaient les ressources existantes et il était de plus en plus difficile aux gouvernements de consacrer des ressources suffisantes à la satisfaction de besoins sociaux et économiques pressants. Dans ces conditions, l'absence de consensus retardait l'action nécessaire pour contrer l'inflation et expliquait le recours trop exclusif à des instruments comme la politique monétaire.

12. Le Secrétaire général a fait observer que les dépenses militaires absorbaient de plus en plus de ressources sans finalement accroître la sécurité internationale. Près de 500 milliards de dollars seraient affectés en 1981 aux dépenses d'armement alors que l'aide au développement marquait le pas. Il a souligné qu'une augmentation de l'aide publique au développement équivalant à 5 p. 100 de ce montant suffirait pour réaliser l'objectif énoncé dans la Stratégie internationale du développement.

13. En dehors des progrès notables enregistrés récemment dans le financement multilatéral des balances de paiement par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, le dialogue international n'avait pas donné de résultats qui permettaient de lancer sur de bonnes bases la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement. Tout récemment encore, l'IDA avait dû suspendre provisoirement certaines de ses opérations. De fait, les résultats de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'avaient pas été à la mesure des espérances.

14. Le Secrétaire général a néanmoins déclaré que les tendances actuelles, bien que préoccupantes, pouvaient être renversées grâce au renforcement de la coopération internationale. Il a mentionné à cet égard quatre domaines d'une importance particulière: l'alimentation, l'énergie, les finances et le commerce.

15. Dans le domaine de l'alimentation, il a déclaré que les Etats Membres accordaient une très haute priorité aux mesures destinées à résoudre les problèmes croissants de la faim et de la malnutrition. Une première condition du succès était la mise en œuvre de stratégies nationales en matière d'alimen-

tation dans les pays en développement. Les efforts nationaux devaient pouvoir prendre appui sur un soutien international sous diverses formes : aide alimentaire, établissement d'un réseau international de sécurité alimentaire, commerce international et accroissement des flux financiers pour l'assistance technique et les investissements.

16. En ce qui concerne l'énergie, le Secrétaire général a déclaré que certains progrès avaient été réalisés récemment pour remédier au déséquilibre des paiements extérieurs résultant des changements du prix du pétrole, grâce à des accords de coopération directe entre pays en développement exportateurs et importateurs de pétrole, mais que le champ de la coopération devait être élargi. De nouvelles modalités de financement des investissements pourraient stimuler la prospection et la mise en valeur de ressources énergétiques, notamment des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables offrirait aux Etats Membres une occasion d'engager une action dans ce domaine. Il serait également bon de parvenir à un accord sur les moyens d'éviter des fluctuations excessives de l'offre et des prix du pétrole.

17. Les changements fondamentaux qui devaient être apportés dans les structures de la production et des échanges exigeaient un accroissement substantiel de l'ensemble des investissements. Les pays développés, comme les pays en développement, tentaient d'accroître le taux de l'épargne intérieure, mais ces derniers devaient compléter les ressources intérieures par des flux financiers en provenance d'autres pays. Le renforcement de la coopération financière internationale permettrait d'accroître les flux financiers, mais un effort particulier s'imposait pour l'aide publique au développement, en particulier en faveur des pays les moins avancés. Le Secrétaire général a souligné l'importance de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devait se tenir à Paris au mois de septembre.

18. S'agissant du commerce international, le Secrétaire général a souligné la nécessité de combattre le protectionnisme et de maintenir un système commercial ouvert. Les pays en développement avaient besoin d'un tel environnement pour réaliser un processus de développement autonome et assurer le remboursement régulier des emprunts qu'ils avaient contractés. Il a ajouté que les efforts en cours devaient être intensifiés en vue de réaliser le plus grand nombre possible d'accords de produits dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

19. Des solutions satisfaisantes ne pouvaient être trouvées que par la voie du dialogue et de la négociation internationale, qui tienne compte du fait que les diverses questions sont liées entre elles et cherche à y apporter une réponse d'ensemble, associant tous les acteurs de l'économie mondiale et ceci dans le cadre du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a dit son profond regret de ce qu'il n'avait été possible à ce jour d'engager le processus de négociations globales. Il a cependant noté avec satisfaction les progrès réalisés grâce aux efforts inlassables du Président de l'Assemblée. Des décisions de caractère politique s'imposaient et, de l'avis

du Secrétaire général, la rencontre des chefs d'Etat ou de gouvernement des principaux pays industrialisés à Ottawa et celle de certains chefs d'Etat ou de gouvernement du Nord et du Sud à Cancún (Mexique) seraient l'occasion de prendre ces décisions.

20. La recherche de nouvelles réponses et de réformes institutionnelles au niveau mondial ne pouvait remplacer les efforts nationaux qu'exigeait la situation actuelle. De la même façon, cette recherche n'était pas en contradiction avec le renforcement de la coopération internationale, notamment au niveau régional, tant entre pays industriels qu'entre pays en développement. Le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement bénéficierait également à l'ensemble de l'économie mondiale.

21. En résumé, les tendances actuelles à la fragmentation et à la dispersion devaient être renversées et il fallait résister à la tentation de solutions unilatérales. Tous les membres de la communauté internationale devaient penser et agir dans une perspective globale. Il appartenait aux responsables des gouvernements d'avoir la vision et la détermination politique qu'exigeait une réponse concertée aux défis actuels.

#### DÉBAT GÉNÉRAL

22. Toutes les délégations qui ont participé au débat général se sont déclarées vivement préoccupées par l'état actuel de l'économie mondiale. Nombre d'entre elles ont fait observer, comme il ressort de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1980-1981*, qu'en 1980, l'économie avait été caractérisée par un net ralentissement de la croissance économique dans de nombreux pays, tant industrialisés qu'en développement. L'année avait également été marquée par un accroissement des taux d'inflation dans la majorité des pays, un fléchissement sensible de l'expansion du volume du commerce mondial et un déficit croissant de la balance des paiements dans la grande majorité des pays. Diverses délégations ont mis l'accent sur l'accroissement des taux de chômage et le sous-emploi chronique qui régnaient dans de nombreux pays, phénomènes liés à la stagnation économique mondiale. Les termes de l'échange s'étaient également sensiblement dégradés dans la plupart des pays qui devaient aussi subir les conséquences d'une augmentation des taux d'intérêt des prêts contractés sur le marché financier international.

23. Certaines délégations ont fait observer que, pour les pays en développement, groupe plus vulnérable aux fluctuations défavorables de l'économie mondiale, 1980 avait été une année particulièrement difficile. D'après les données transmises par les secrétaires exécutifs des commissions régionales, la situation économique se détériorait dans les régions en développement. Diverses délégations ont donné des détails sur les difficultés auxquelles se heurtaient leur pays et leur population du fait de la situation économique en 1980.

24. De même, on considérait en général que les perspectives pour 1981 étaient sombres. De l'avis de nombreuses délégations, qui ont cité les prévisions de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1980-1981* de même que d'autres sources, la plupart des pays en

développement ne pouvaient escompter qu'un nouveau ralentissement de leur croissance économique et une nouvelle détérioration de leur balance des paiements. Ces projections étaient en partie fondées sur le fait que l'on ne prévoyait qu'un faible accroissement des exportations et une nouvelle détérioration des termes de l'échange de ces pays. Une délégation a fait observer que d'après les données disponibles pour le premier trimestre de 1981, l'évolution défavorable qui avait été projetée pour les termes de l'échange des pays en développement se manifestait déjà.

25. Un certain nombre de délégations ont mentionné les prévisions de l'OCDE indiquant qu'il pourrait y avoir jusqu'à 26 millions de chômeurs dans les pays développés à économie de marché en 1982. En même temps, d'après le Directeur général du FMI, on prévoyait que les taux d'inflation dans ces pays diminueraient progressivement, encore qu'ils se maintiendraient probablement à des niveaux inacceptables. La balance des paiements des pays industriels devait également se redresser de manière sensible. Une délégation a fait observer que la situation internationale en matière de liquidité d'énergie et de commerce au milieu de l'année 1981 était meilleure que prévu, mais que rien ne permettait de penser qu'elle continuerait de s'améliorer.

26. En ce qui concerne les perspectives à plus long terme, diverses délégations ont avancé des projections pessimistes. Le représentant de la Banque mondiale a informé le Conseil que, depuis 1980, la Banque révisait en baisse ses scénarios de croissance pour les pays en développement importateurs de pétrole. On prévoyait maintenant que, pour plus d'un milliard de personnes du monde en développement, le revenu réel n'augmenterait pas d'ici 1990 et que 220 millions de personnes de plus vivraient dans la pauvreté absolue d'ici l'an 2000. Plusieurs délégations craignaient qu'en l'absence d'un développement approprié, la situation, avec l'instabilité qui en résulterait sur le plan social, ne risque de compromettre gravement la paix.

27. De nombreuses délégations ont déclaré que certains grands pays avaient adopté des mesures afin de surmonter leurs difficultés intérieures sans tenir suffisamment compte des répercussions de ces mesures sur l'ensemble de l'économie mondiale. Par ailleurs, certains représentants ont dit qu'il fallait se garder de recourir à des mesures unilatérales afin de surmonter les difficultés extérieures. De nombreux orateurs ont exprimé leur inquiétude au sujet des incidences des plans de certains pays, qui envisageaient d'accroître sensiblement leurs dépenses d'armements, pour la détente et la paix internationale en général.

28. De l'avis d'un certain nombre d'orateurs, les politiques anti-inflationnistes de certains pays développés à économie de marché avaient eu des conséquences néfastes pour d'autres pays. Les politiques monétaires et financières restrictives poursuivies par certains avaient freiné la croissance dans ces pays. Il en était résulté une baisse de leur demande de produits importés, ce qui avait entraîné un fléchissement de la demande globale de produits de base et de produits manufacturés exportés par les

pays en développement et une baisse des prix et du volume de ces exportations. En outre, les taux d'intérêt élevés prévalant dans certains pays développés à économie de marché avaient augmenté le service de la dette des pays emprunteurs et provoqué une surenchère des taux d'intérêt dans les pays ayant des marchés financiers relativement libres. De l'avis d'une délégation, les taux d'intérêt élevés et le ralentissement de la croissance ont également entraîné un réalignement des taux de change entre les monnaies nationales, augmentant de ce fait le coût en monnaie nationale des importations libellées en dollars des Etats-Unis (comme le pétrole).

29. De nombreuses délégations ont craint que les pays développés à économie de marché n'aient tendance à traiter unilatéralement de questions qui sont en fait d'une importance internationale. Des pressions de plus en plus fortes étaient exercées sur les gouvernements de ces pays afin qu'ils adoptent des mesures protectionnistes, menaçant d'inverser une tendance à la libéralisation des échanges commerciaux qui avait commencé il y a 30 ans. En outre, de nombreuses délégations ont fait observer que, dans une période d'austérité budgétaire, l'accroissement des dépenses militaires contrastait fortement avec la stagnation de l'APD. De l'avis d'une délégation, il semblait aussi que l'assistance multilatérale perdait du terrain en faveur de l'assistance bilatérale, ce qui indiquait que les donateurs avaient tendance à envisager davantage leurs contributions en fonction de leurs propres intérêts.

30. Selon certaines délégations, il existait plusieurs facteurs de stabilisation dans l'économie mondiale. On a cité comme exemple le développement économique continu et planifié des pays membres du CAEM. Une délégation a estimé que la coopération économique entre pays en développement constituait également un facteur tendant à stabiliser l'économie mondiale. Divers exemples de coopération de ce type ont été mentionnés, notamment les programmes d'intégration économique de l'ANASE, le Colloque du Pacifique Sud et le Bureau de coopération économique du Pacifique Sud, qui ont encouragé la coopération entre de nombreux petits pays insulaires en développement; le programme d'action pour la coopération économique et le développement, adopté récemment à la troisième Conférence islamique au sommet; un projet de traité sur les échanges commerciaux préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, actuellement mis au point sous sa forme définitive et qui sera présenté à une réunion au sommet; l'adoption, à la onzième Conférence arabe au sommet, en novembre 1980, de la Charte pour une action économique de la nation arabe et de la Stratégie pour une action économique arabe conjointe; et le renforcement récent, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, des mécanismes régissant l'application des garanties d'approvisionnement des pays en développement importateurs de pétrole par les pays exportateurs et le financement octroyé aux importateurs à des conditions de faveur. En outre, en 1980, le Fonds spécial de l'OPEP avait été transformé en un organisme international permanent de coopération financière et de développement.

31. De nombreuses délégations ont mentionné la récente Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui avait adopté le Programme d'action de Caracas. Le Programme contenait des recommandations concrètes et orientées vers l'action et portait sur de nombreux domaines d'activité : questions monétaires et financières, énergie, matières premières, commerce, industrialisation, alimentation et agriculture et technologie. On a également indiqué que des mécanismes appropriés en matière d'appui administratif avaient été mis au point afin de mettre en œuvre ce programme. En outre, pour atteindre les objectifs du Programme, les pays intéressés continueraient de faire appel à l'assistance d'organismes, comme ceux du système des Nations Unies, tout en comptant essentiellement sur leurs propres efforts. Toutefois, de nombreuses délégations ont également souligné que la coopération économique entre pays en développement ne se substituait pas au dialogue Nord-Sud mais qu'elle le complétait.

32. Bien que les délégations aient largement reconnu l'interdépendance économique internationale et qu'elles aient insisté sur ce point, plusieurs ont dit qu'elles étaient préoccupées par le fait que le monde était menacé d'une guerre nucléaire. Une délégation a fait observer qu'il était impossible de ne pas tenir compte du fait qu'il existait de réelles divergences d'intérêts entre les pays. La vulnérabilité des pays en développement résultait en partie de leur expérience historique en tant que victimes de l'exploitation, y compris l'exploitation dans le cadre d'échanges internationaux inégaux. Pour obtenir des résultats tangibles, il était sans doute indispensable que les grands pays fassent quelques concessions à court terme, de manière que toutes les parties puissent bénéficier des avantages à long terme qui en résulteraient. Certains orateurs se sont inquiétés de ce qu'au lieu d'être prêts à envisager des concessions réciproques, certains pays se montraient à nouveau résolus à recourir à la force et à perpétuer l'ancien système. Une délégation a demandé au Conseil de déclarer que toutes les pratiques consistant à recourir à des pressions économiques étaient inadmissibles dans les relations internationales, mentionnant en particulier les boycottages et blocus économiques.

33. On a généralement reconnu qu'il était nécessaire de régler les différends internationaux par la voie de négociations et de consultations. Certains orateurs ont dit qu'il fallait prendre des mesures afin d'éviter les bouleversements sociaux. Diverses délégations ont demandé l'instauration d'un ordre économique mondial plus équitable, invoquant la communauté d'intérêts de l'humanité.

34. De l'avis d'un grand nombre d'orateurs, il était urgent, tant au nom de la justice que pour des raisons humanitaires, d'améliorer la situation des réfugiés. Des délégations ont mentionné diverses opérations de secours entreprises récemment, et notamment la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, le Fonds créé par la récente Conférence islamique au sommet de Taïf (Arabie saoudite) à l'intention des pays islamiques frappés par la sécheresse et les efforts déployés par les pays

d'Asie afin de fournir abris et nourriture indispensables aux réfugiés d'Asie et du Pacifique.

35. D'après une délégation, les réfugiés étaient des personnes qui avaient dû quitter leurs foyers en raison d'une guerre, d'une révolution, de pressions démographiques, de catastrophes naturelles ou simplement pour fuir la pauvreté. L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a indiqué que 80 p. 100 du foyer national palestinien avait été occupé par Israël en 1948 et le reste en 1967 et que 4,5 millions de Palestiniens vivaient actuellement sous l'occupation israélienne ou en exil. Certaines délégations ont également évoqué le système d'*apartheid* et le racisme en Afrique australe, fléaux contre lesquels des luttes de libération étaient engagées.

36. Diverses délégations ont indiqué qu'il était peu probable que les tendances de l'économie mondiale s'améliorent en l'absence de politiques délibérées orientées vers l'action. Par contre, d'autres délégations considéraient que le recours à un système économique libre et ouvert et l'utilisation de l'énergie productrice de chacun constituaient des facteurs importants de développement. Diverses délégations ont mis l'accent sur les progrès résultant du système de planification centralisée du développement économique et insisté sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement. Un représentant a indiqué que la souplesse était plus importante que la planification à long terme. De nombreuses délégations ont parlé de la nécessité d'encourager la croissance économique mondiale. On a également fait observer que, s'il convenait d'encourager la libre circulation des biens, des services et des personnes, cette politique pouvait entraîner un exode des cadres, ou un transfert inverse des compétences techniques en provenance des pays en développement, ou un excédent des sorties de capitaux par rapport aux entrées. Certaines délégations ont dit que le Secrétariat devrait continuer à examiner les raisons pour lesquelles les pays en développement ne conservaient pas leurs ressources financières et leur main-d'œuvre qualifiée.

37. Certains orateurs ont fait observer que, dans bien des cas, les politiques régissant actuellement les marchés de biens et services ne produisaient pas nécessairement les meilleurs résultats. Ainsi, le fléau de la faim et de la malnutrition continuait de menacer une importante fraction des populations des pays en développement alors qu'on détruisait les excédents agricoles au nom des lois du marché.

38. De l'avis de diverses délégations, il convenait de modifier les politiques économiques et sociales, de façon à adapter le fonctionnement de l'économie mondiale en fonction des objectifs acceptés par la communauté internationale, tels qu'énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ainsi, un représentant a indiqué que, dans une période d'ajustement à l'échelle mondiale, il fallait prendre des mesures afin d'éviter que les pays les plus faibles aient à supporter une charge disproportionnée.

39. C'est pourquoi de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de surmonter des obstacles

qui entravent l'ouverture des négociations globales. Certaines ont fait observer qu'en fait, les négociations globales faciliteraient la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. On a également signalé que le Conseil européen avait récemment affirmé qu'il était urgent d'entamer ces négociations. En général, on ne comptait pas que les négociations, une fois engagées, permettraient d'éliminer rapidement les principales difficultés. Néanmoins, il importait qu'elles commencent. Dans cette perspective, la plupart des orateurs espéraient des résultats positifs des réunions de haut niveau qui devaient se tenir peu après, en particulier la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement de certains pays industrialisés à Ottawa, celle des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth prévue en septembre et, en dernier lieu, la réunion internationale sur la coopération et le développement prévue à Cancún (Mexique).

40. Le Conseil a examiné non seulement l'état de l'économie mondiale et ses points faibles, mais aussi diverses questions présentant un intérêt particulier pour le fonctionnement et la stabilisation de l'économie mondiale et pour le développement des pays en développement, notamment le système monétaire et financier international, le commerce international, l'énergie et l'alimentation.

41. Lors du débat général, on a fait une large place à la question du système financier et monétaire international, compte tenu du fait que le déficit des comptes d'opérations courantes de la balance des paiements s'était récemment considérablement aggravé dans la plupart des pays en développement et qu'on continuait de reconnaître la nécessité d'opérer d'importants transferts de capitaux à long terme. Comme l'a indiqué le Directeur général du FMI, les pays en développement non producteurs de pétrole, pris dans leur ensemble, malgré d'énormes besoins intérieurs, avaient déjà transféré des ressources réelles dans la production de biens d'exportation plus rapidement qu'ils n'avaient augmenté l'absorption des importations. Pourtant, malgré ces ajustements, la détérioration de leurs termes de l'échange et l'accroissement du coût du service de la dette avaient réduit leur capacité d'importation et accru leurs besoins en matière d'assistance financière extérieure. D'après le FMI, les déficits des balances des paiements courants et les besoins de financement des pays en développement non producteurs de pétrole en matière de balance des paiements demeureraient relativement importants jusque vers le milieu de la décennie. Or, comme on l'a fait observer, les crédits nécessaires ne seraient peut-être pas fournis si les politiques existantes n'étaient pas modifiées. En fait, le représentant de la Banque mondiale a indiqué que, d'après l'évaluation générale de la Banque, les transferts réels de ressources vers les pays en développement risquaient même d'être inférieurs en 1990 aux montants que ces pays avaient effectivement reçus en 1980, si les mesures appropriées n'étaient pas prises.

42. En ce qui concerne la composition des courants de ressources financières vers les pays en développement, peu d'éléments encourageants ont été

relevés. Le Japon a signalé qu'il s'était fixé un nouvel objectif à moyen terme tendant à doubler, pendant les cinq années commençant en 1981, le montant total de l'aide publique au développement qu'il avait versé entre 1976 et 1980. L'Italie a indiqué qu'elle avait doublé son APD en 1980 et la France a dit qu'elle atteindrait progressivement l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB au cours des prochaines années. Toutefois, diverses délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet des effets sur le montant de l'APD de contraintes budgétaires dans les pays développés à économie de marché. On a souligné les efforts faits par les pays en développement exportateurs de pétrole afin d'accroître le courant d'APD et on a décrit les activités d'assistance de certains pays à économie planifiée. Au total toutefois, de vives inquiétudes ont été exprimées en ce qui concerne le montant total du courant actuel d'APD et les perspectives à moyen terme. En outre, certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'accroître la productivité de ce volume limité d'APD grâce à une utilisation plus efficace de cette aide.

43. S'agissant des apports de capitaux privés, certaines délégations ont noté le rôle positif joué par les investissements étrangers directs effectués dans les pays en développement. Par contre, d'autres délégations ont fait observer que les activités des sociétés transnationales pouvaient entraver le développement et c'est pourquoi elles jugeaient qu'un code de conduite efficace était nécessaire pour régir les activités de ces sociétés dans les pays en développement. Certains orateurs ont également noté que les institutions financières privées avaient, en grande partie, effectué le recyclage des excédents des balances des paiements vers les pays déficitaires, encore qu'imparfaitement. Toutefois, le rôle d'intermédiaires financiers des institutions multilatérales restait essentiel. Malheureusement, comme le représentant de la Banque mondiale l'a indiqué, les contributions aux banques multilatérales de développement n'augmentaient pas.

44. On a également mis l'accent sur le rôle du FMI en ce qui concerne le financement du déficit des balances des paiements pendant les périodes d'ajustement nécessité par les difficultés extérieures. Le Directeur général du Fonds a reconnu que pendant les années 70, le FMI avait vu son efficacité diminuer progressivement. C'est pourquoi d'importantes mesures avaient été prises récemment, dont une augmentation de 50 p. 100 des quotes-parts, la conclusion d'un premier accord de prêt avec l'Agence monétaire d'Arabie saoudite et un accord d'emprunt auprès de 13 pays industriels. En outre, un compte de subvention avait été créé à l'intention des pays en développement à faible revenu et le montant maximum des emprunts avait été considérablement relevé. Le Directeur général a ajouté qu'en raison des difficultés de balances des paiements en 1980, le montant total des promesses de prêt du FMI avait presque triplé par rapport aux années précédentes.

45. Compte tenu de la conjoncture actuelle, de nombreuses propositions d'action ont été passées en revue. Diverses délégations ont rappelé ce que le Secrétaire général avait indiqué dans sa déclaration — si 5 p. 100 du montant affecté aux dépenses mili-

taires étaient transférés à l'aide publique au développement, l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies en matière d'APD serait atteint. Une délégation a rappelé qu'elle avait proposé que les Etats dotés d'un potentiel économique et militaire important acceptent de réduire leur budget militaire d'un certain montant en valeur absolue et d'allouer une partie des sommes ainsi libérées aux pays en développement. De nombreux orateurs ont mis l'accent sur la nécessité d'un appui financier suffisant de la part des institutions multilatérales; en particulier, certaines délégations ont dit qu'il était urgent de procéder à la sixième reconstitution des réserves de l'IDA. Ont également été mentionnées les propositions tendant à créer de nouvelles institutions financières multilatérales et certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'un contrôle international du recyclage des excédents des balances des paiements par le biais des marchés financiers privés. En ce qui concerne le FMI, diverses délégations ont appuyé les propositions du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales, en particulier celles ayant trait au renforcement du rôle des DTS, et liant l'émission de DTS au financement du développement.

46. Le Directeur général du GATT a informé le Conseil que, parmi les pressions protectionnistes exercées sur l'économie mondiale, il y avait des pressions visant à faire adopter des mesures de politique commerciale en dehors du cadre multilatéral de coopération, on constatait une tendance croissante à conclure des accords sectoriels restrictifs, on n'était toujours pas d'accord sur les mesures de sauvegarde et le désaccord se poursuivait en ce qui concerne le commerce des produits agricoles. Néanmoins, les gouvernements continuaient d'avoir conscience des dangers inhérents au rétablissement de barrières commerciales; à son avis, le fléchissement sensible de la croissance du volume du commerce mondial en 1980 résultait d'une réduction de la demande globale et non pas d'un mouvement général vers le protectionnisme. En fait, l'attachement à un système commercial ouvert se manifestait, entre autres, par le recours aux procédures de règlement impartial des différends du GATT et par l'application efficace et concertée des accords résultant de la série de négociations de Tokyo.

47. Certaines délégations ont exprimé leur vive opposition à l'idée que les pays en développement puissent un jour être considérés comme ne remplissant plus les conditions requises pour bénéficier du système généralisé de préférences, ainsi qu'à l'application unilatérale de cette idée. De nombreuses délégations ont dit qu'il était urgent de résister au protectionnisme. De l'avis de plusieurs délégations, la prochaine réunion ministérielle des parties contractantes du GATT était importante dans la mesure où elle offrirait la possibilité de résister énergiquement aux pressions protectionnistes.

48. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait rapport sur l'état d'avancement du Programme intégré pour les produits de base. Bien qu'un consensus se soit finalement dégagé sur la mise en place du Fonds commun et que les travaux techniques avancent relativement rapidement, le processus de ratifi-

cation avait été lent. La CNUCED avait également rencontré certaines difficultés dans la négociation des accords de produit. Des accords avaient récemment été conclus sur l'étain et le cacao, mais tous les grands producteurs et consommateurs n'y avaient pas adhéré. Diverses délégations ont exprimé l'espoir que tous les pays intéressés en deviendraient signataires.

49. En ce qui concerne d'autres questions commerciales, on a signalé que le Conseil du commerce et du développement examinerait prochainement une nouvelle initiative concernant les aspects des échanges commerciaux entre les pays à systèmes économiques et sociaux différents. Une délégation a fait observer que le commerce international dans le domaine des services, y compris les techniques, demeurait coûteux pour l'acheteur. Le projet de code de conduite pour le transfert de technologie avait été renvoyé à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, et le Secrétaire général de la CNUCED espérait qu'il y serait examiné activement. Diverses délégations ont indiqué que les espoirs en matière d'appui financier à la coopération technique entre pays en développement, dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires, ne s'étaient pas encore concrétisés.

50. La plupart des délégations ont abordé, d'une manière ou d'une autre, la question de la production mondiale et de l'utilisation de l'énergie. Compte tenu de la part importante de l'énergie dans les importations de nombreux pays importateurs et dans les exportations de nombreux pays exportateurs, le commerce extérieur et les balances des paiements de ces pays étaient profondément affectés par les fluctuations des prix de l'énergie. Diverses délégations ont mis l'accent sur le caractère imprévisible des prix internationaux dans ce domaine. Certains représentants ont reconnu que les pays exportateurs d'énergie devaient pouvoir investir de manière sûre et appropriée leurs excédents financiers. En conséquence, une délégation a estimé que les pays à excédents pétroliers seraient encouragés à continuer d'échanger leur pétrole contre des avoirs appropriés à l'étranger et qu'à cette fin, les pays importateurs de pétrole devaient envisager d'éliminer tout obstacle à l'investissement. Une autre délégation a constaté que bien peu de progrès avaient été faits en vue de mettre au point une politique à long terme de fixation des prix des ressources énergétiques, de créer un fonds pour la mise en valeur des ressources énergétiques ou de parvenir à un accord sur le financement des importations d'énergie.

51. De l'avis de plusieurs délégations, la situation énergétique internationale était étroitement liée à celle d'autres secteurs du commerce international et des finances. Selon une délégation, le règlement du problème de l'énergie devait contribuer au maintien de la paix mondiale, de même qu'à la stabilité internationale et au développement économique de tous les pays. L'énergie serait donc l'un des éléments des négociations globales, de l'avis de nombreuses délégations.

52. Plusieurs représentants ont fait observer qu'il était possible de faire de nouvelles économies d'énergie, d'améliorer l'efficacité de son utilisation et d'ac-

croître les niveaux de production. A ce sujet, de nombreuses délégations ont appuyé le projet relatif à la création d'un organisme relevant de la Banque mondiale. Maintes délégations ont également exprimé l'espoir qu'un programme d'action concret résulterait de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

53. Le Directeur général de la FAO a signalé au Conseil que la production alimentaire mondiale en 1980 avait à peine augmenté par rapport à 1979, année où le taux d'accroissement avait été faible. Pour la deuxième année consécutive, la production céréalière n'avait ainsi pu satisfaire la demande. Le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation a indiqué que les réserves mondiales de céréales par rapport à la consommation étaient à leur niveau le plus bas depuis 1975/76. D'après diverses délégations, la situation en Afrique serait devenue critique. Certaines augmentations de la production prévues par la FAO pour la campagne en cours permettraient d'améliorer légèrement la situation, mais les perspectives demeuraient sombres dans de nombreuses parties du monde. D'après la délégation d'un pays exportateur de céréales, on pouvait compter que les réserves seraient en partie reconstituées dans l'année en cours, mais la menace d'une grave crise alimentaire dans les années 80 n'était toujours pas écartée.

54. En l'absence d'un accord international sur le blé prévoyant des dispositions satisfaisantes en matière de sécurité alimentaire, la FAO avait lancé en 1979 un Plan d'action en cinq points relatif à la sécurité alimentaire mondiale. Dans le cadre de ce plan, divers pays avaient mis au point des politiques, des objectifs et des mécanismes de stockage, mais d'autres n'avaient toujours pas pris de mesures dans ce domaine. Les stocks régionaux étaient devenus opérationnels pour les Etats membres de l'ANASE. La Convention relative à l'aide alimentaire avait récemment été renouvelée, mais l'objectif de 10 millions de tonnes n'avait pas encore été atteint, non plus que l'objectif fixé pour les contributions au PAM, comme indiqué par le Directeur exécutif par intérim du PAM, et il était encore nécessaire de reconstituer la Réserve alimentaire internationale de crise au niveau de 500 000 tonnes par an. Certaines délégations ont fait observer qu'un plus grand nombre de pays devaient contribuer à la constitution de ces stocks. De nombreux orateurs se sont félicités, d'une initiative prise récemment par le FMI — l'élargissement de sa facilité de financement compensatoire afin d'aider les pays à satisfaire leurs besoins en matière d'importation de céréales. Toutefois, comme l'ont fait observer divers orateurs, il fallait continuer de lutter contre la faim et la malnutrition afin d'obtenir de nouveaux résultats.

55. Comme de nombreuses délégations l'ont indiqué, le seul moyen pour les pays en déficit vivrier de combler ce déficit à moyen terme consistait à accroître la production intérieure et à devenir auto-suffisants. A ce sujet, divers orateurs ont décrit les politiques mises en œuvre dans leur pays respectif afin de stimuler la production alimentaire intérieure, mentionnant notamment les subventions versées aux exploitants agricoles, les mesures visant à améliorer le fonctionnement des marchés pour les produits

agricoles, l'accroissement des investissements publics dans l'infrastructure et la recherche, la réforme agraire et l'amélioration des services de crédit agricole, de commercialisation et de formation. De l'avis de nombreux représentants, les pays en développement continueraient d'avoir besoin d'une assistance extérieure pour améliorer de manière permanente leur production alimentaire. Ainsi, diverses délégations ont insisté sur le fait que la communauté internationale devrait appuyer ces efforts. On a mentionné à ce sujet la nécessité d'achever la reconstitution du FIDA.

56. En plus de ces questions sectorielles, le Conseil a examiné les difficultés particulières auxquelles doivent faire face les pays en développement les moins avancés. Le Secrétaire général de la CNUCED, rendant compte de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a dit qu'au cours des deux dernières décennies, la croissance économique de ces pays avait été pratiquement nulle. Il n'existait non plus pour ces pays aucune perspective réelle de croissance, même à un niveau modeste, et il était probable qu'en fait leur revenu par habitant diminuerait. De nombreuses délégations ont exprimé l'espoir que la Conférence adopterait des mesures novatrices en faveur des pays les moins avancés, qui aboutiraient à un accroissement sensible du courant d'APD vers ces pays. De l'avis d'une délégation, la Conférence donnerait aux donateurs l'occasion d'annoncer une assistance financière sur plusieurs années. D'autres délégations ont mis l'accent sur le rôle important des institutions multilatérales en matière de transfert de ressources vers les pays les moins avancés. Une autre délégation a exprimé l'espoir que la Conférence adopterait un programme d'action prévoyant l'adoption de mesures à l'échelon national et la mobilisation des ressources existantes par les pays les moins avancés, de même qu'un appui technique et financier de la part de la communauté internationale.

57. Le Directeur exécutif du FNUAP a rappelé que la Commission de la population avait recommandé de convoquer en 1984 une conférence mondiale de la population afin d'évaluer le Plan d'action mondial sur la population et d'intégrer les activités en matière de population et de développement. L'intérêt porté au facteur population a été considéré par certaines délégations comme faisant partie de l'approche intégrée du développement. En outre, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a décrit (E/1981/SR.34) un projet de vaste programme de travail concernant les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement.

58. De nombreuses délégations ont parlé de l'évolution du système des Nations Unies au cours des années et de la nécessité de réexaminer le rôle du Conseil dans le cadre de ce système. De nombreux représentants ont été d'avis qu'il fallait donner une nouvelle impulsion au Conseil, de manière qu'il soit mieux à même de s'acquitter de ses fonctions de coordination dans les domaines économique et social.

59. A propos du rôle du Conseil, diverses délégations ont demandé instamment que les ressources mises à la disposition du Conseil soient utilisées de

manière plus efficace, tout en mettant en garde contre le risque de surcharger le Secrétariat. Le contrôle et la limitation de la documentation ont reçu une attention particulière et on a fait observer que les délégations n'avaient pas reçu au début de la session un grand nombre des documents dont elles avaient besoin. La restructuration du Conseil a également été examinée mais les délégations ont exprimé des vues divergentes quant à l'orientation à donner à cette restructuration et même à son utilité.

#### DÉCLARATION DE CLÔTURE

60. A la fin du débat général, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a fait une déclaration (E/1981/SR.34) dans laquelle il a noté que l'ancien ordre économique se mourait et qu'à l'avenir l'économie mondiale devrait être administrée par de nouvelles formes de coopération. L'économie mondiale ne se réglait pas d'elle-même, cela semblait incontestable. Malgré la disparition progressive de l'ancienne hégémonie économique, la transition restait encore à faire vers un type de coopération suffisamment intégrée. L'absence de consensus tenait en dernière analyse à une crise intellectuelle : on s'accordait peu sur les causes, la nature et les dimensions de la crise, moins encore sur le remède à y apporter.

61. Le rôle des pays en développement, notamment en tant qu'exportateurs de certains produits de base comme le pétrole, ne pouvait être ignoré plus longtemps. Leur solidarité, telle qu'elle s'était récemment exprimée lors de la réunion de Caracas, leur permettait de négocier sérieusement avec le monde développé. Les pays à économie planifiée avaient un rôle important à jouer dans ce processus, conformément à l'engagement qu'ils avaient pris de contribuer à la restructuration équitable des relations économiques internationales.

62. Créer un système de relations économiques internationales nouveau et cohérent était le principal défi des années 80. Il était nécessaire de traiter de manière cohérente et intégrée les problèmes relatifs aux divers secteurs du commerce et des finances. Les politiques devaient être arrêtées de concert par tous les groupes de pays. Il fallait espérer que les réunions au sommet d'Ottawa et de Cancún marqueraient un progrès dans ce sens, et que les conférences des Nations Unies qui se tiendraient à Nairobi et à Paris feraient de nouveau progresser d'autres négociations. La question n'était pas de savoir s'il était possible de progresser mais si le monde pouvait se permettre de reculer, a conclu le Directeur général.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement*

63. A la 37<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 1981, l'observateur de la Mongolie<sup>24</sup> a présenté un projet de résolution intitulé "Rôle du secteur public dans la promo-

<sup>24</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

tion du développement économique des pays en développement" (E/1981/L.47/Rev.1), au nom du Bangladesh, de Cuba<sup>24</sup>, de l'Ethiopie, de l'Inde, de l'Iraq, du Maroc, du Mexique, de la Mongolie<sup>24</sup>, du Nicaragua, de la République démocratique allemande et de la Yougoslavie.

64. A la 38<sup>e</sup> séance, le 20 juillet 1981, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) a proposé oralement l'insertion d'un nouveau paragraphe, qui serait le quatrième alinéa du préambule, libellé comme suit :

"Considérant que tout Etat possède le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique et social, conformément à la volonté du peuple et sans ingérence extérieure."

65. A la même séance, le représentant du Brésil a proposé oralement de remplacer, au paragraphe 6 du dispositif, le mot "souligne" par le mot "reconnait".

66. A la même séance, ces amendements ont été acceptés par les auteurs du projet de résolution et le projet, ainsi modifié, a été adopté. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/45 du Conseil.

67. Le représentant du Canada a fait une déclaration (voir E/1981/SR.38).

#### *Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*

68. A la 37<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 1981, le représentant du Venezuela, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77<sup>24</sup>, a présenté un projet de résolution intitulé "Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés" (E/1981/L.48), libellé comme suit :

"Le Conseil économique et social.

"Rappelant la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 3 juin 1979<sup>25</sup>, aux termes de laquelle celle-ci a entériné, au nombre de ses principales activités prioritaires, un nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés en deux phases : un programme d'action immédiate (1979-1981) et un nouveau programme substantiel d'action pour les années 80,

"Rappelant également les résolutions 34/203 du 19 décembre 1979 et 35/205 du 16 décembre 1980 de l'Assemblée générale, aux termes desquelles celle-ci a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en vue de mettre au point, d'adopter et d'appuyer le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80,

<sup>25</sup> Voir TD/268, première partie, section A. Pour le texte imprimé, voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, section A.

“*Notant avec satisfaction* que la Conférence se tiendra à Paris en septembre 1981,

“*Prenant note* de la résolution 17 (XXXVII) adoptée par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors de la réunion de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Nairobi, en juin 1981, au sujet de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, aux termes de laquelle tous les donateurs, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales ont été priés instamment d'annoncer des contributions fermes au cours de la Conférence afin de lancer effectivement, immédiatement après la Conférence, le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80.

“*Prenant note également* de la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, aux termes de laquelle l'Assemblée a adopté la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et, en particulier, de la section concernant les pays les moins avancés dans laquelle l'Assemblée a déclaré notamment qu'un programme spécial en faveur des pays les moins avancés — c'est-à-dire les pays qui sont les plus pauvres, les plus faibles économiquement et dont les problèmes structurels sont les plus graves — qui, en respectant leurs priorités et plans nationaux, ait une ampleur et une intensité suffisantes pour leur permettre d'échapper définitivement à leur stagnation passée et présente et à de sombres perspectives d'avenir constitue une priorité essentielle de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

“*Profondément préoccupé* par la gravité et la détérioration de la situation économique et sociale des pays les moins avancés,

“1. *Exprime sa profonde préoccupation* devant le fait que le programme d'action immédiate (1979-1981) n'ait pas encore été appliqué pleinement plus de deux ans après son adoption;

“2. *Exprime sa reconnaissance* aux gouvernements qui ont prêté leur concours pour la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

“3. *Exprime ses remerciements* au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et aux autres organismes des Nations Unies pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de la Conférence;

“4. *Prend note* des déclarations faites au cours de la seconde session ordinaire de 1981 du Conseil à propos de la prochaine Conférence;

“5. *Note avec satisfaction* que les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont décidé, notamment, dans la résolution 17 (XXXVII) de demander au Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine d'intervenir devant la Conférence au nom de l'Organisation;

“6. *Prie instamment* tous les gouvernements donateurs et les Etats Membres de l'Organisation

des Nations Unies de se faire représenter à la Conférence au niveau politique le plus élevé et de prendre des engagements fermes au cours de la Conférence afin de lancer effectivement, immédiatement après la Conférence, le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80;

“7. *Adresse un appel* à tous les Etats Membres et aux organismes et programmes appropriés des Nations Unies pour qu'ils fournissent une aide financière et matérielle maximale aux pays les moins avancés pour leur permettre de promouvoir un développement socio-économique rapide et autonome, en particulier pendant les années 80.”

69. Après les déclarations d'un certain nombre de représentants, il a été décidé de tenir des consultations officielles sur le projet de résolution.

70. A la 38<sup>e</sup> séance, le 20 juillet 1981, le représentant du Venezuela a présenté, au nom des auteurs, un texte révisé du projet de résolution (E/191/L.48/Rev.1) mis au point à la suite de consultations officielles et comportant les modifications suivantes :

a) Au troisième alinéa du préambule, les mots “*Notant avec une grande satisfaction*” remplaçaient les mots “*Notant avec satisfaction*”;

b) Au quatrième alinéa du préambule, le mot “*Rappelant*” remplaçait les mots “*Prenant note de*” et le membre de phrase “en faveur des pays les moins avancés, qui doit être mis au point et adopté à la Conférence” était ajouté à la fin de l'alinéa;

c) Un nouvel alinéa était ajouté après le sixième alinéa du préambule, libellé comme suit :

“*Notant avec satisfaction* que certains pays développés ont pris des mesures positives en vue d'appliquer la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement”;

d) Au paragraphe 1 du dispositif, le membre de phrase “devant le fait que le programme d'action immédiate (1979-1981) n'ait pas encore été appliqué pleinement plus de deux ans après son adoption” était remanié de la manière suivante :

“devant le fait que le programme d'action immédiate (1979-1981) n'a pas été appliqué pleinement plus de deux ans après son adoption et presque à la fin de la période visée par ce programme”;

e) Les paragraphes 6 et 7 du dispositif étaient modifiés de la manière suivante :

“6. *Prie instamment* tous les gouvernements donateurs et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de se faire représenter à la Conférence au niveau politique le plus élevé possible et de prendre l'engagement ferme d'appuyer et d'appliquer les mesures convenues à la Conférence afin de lancer effectivement, immédiatement après la Conférence, le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui doit être mis au point et adopté à la Conférence;

“7. *Adresse un appel* à tous les gouvernements donateurs, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et organismes et programmes appropriés des Nations Unies pour qu'ils fournissent une

aide financière et matérielle substantielle aux pays les moins avancés afin d'appuyer leurs efforts visant à promouvoir un développement économique et social rapide et autonome, en particulier pendant les années 80".

71. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé (E/1981/L.48/Rev.1). Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/46 du Conseil.

72. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques), du Canada et du Venezuela (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77)<sup>24</sup> [voir E/1981/SR.38].

#### *Relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement*

73. A la 35<sup>e</sup> séance, le 14 juillet 1981, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a fait une déclaration à propos du rapport du Secrétaire général sur les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement (E/1981/65) [voir E/1981/SR.35].

74. A la 37<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 1981, l'observateur de la Suède<sup>24</sup> a présenté au nom de l'Inde, du Kenya, du Pakistan et de la Suède<sup>24</sup> un projet de résolution intitulé "Relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement" (E/1981/L.52).

75. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/51 du Conseil.

76. Des déclarations ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Espagne (voir E/1981/SR.39).

#### *Deuxième Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique*

77. A la 38<sup>e</sup> séance, le 20 juillet 1981, le représentant de l'Ethiopie a présenté au nom de l'Algérie, de Cuba<sup>24</sup>, de l'Ethiopie, du Mexique et de la République-Unie de Tanzanie<sup>24</sup> un projet de résolution intitulé "Deuxième Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique" (E/1981/L.53).

78. Le Burundi, la Jamahiriya arabe libyenne et le Nicaragua se sont portés ultérieurement coauteurs du projet de résolution.

79. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/52 du Conseil.

80. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Mexique et du Canada, ainsi que par le représentant de l'UNESCO (voir E/1981/SR.39).

#### *Centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat*

81. A la 37<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 1981, le représentant de l'Inde, parlant au nom de l'Algérie, du Bangladesh, de Fidji, du Ghana, de l'Inde, du Kenya, du Népal du Pakistan, du Pérou, du Soudan et du Venezuela, a présenté un projet de résolution intitulé "Centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes" (A/1981/L.50), libellé comme suit :

*"Le Conseil économique et social,*

*"Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 33/193 en date du 29 janvier 1979, concernant les préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et en particulier le paragraphe 3, c, de la section I de ladite résolution concernant le développement de l'infrastructure des pays en développement, sur le plan institutionnel et sur celui de l'équipement, dans les divers domaines du développement de ces pays, et 32/179 du 19 décembre 1977, 33/144 du 20 décembre 1978 et 34/137 du 14 décembre 1979, relatives au rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement,*

*"Rappelant également ses résolutions 1978/6 du 4 mai 1978 et 1980/12 du 28 avril 1980 sur l'administration et les finances publiques aux fins du développement pendant les années 1980, ainsi que ses résolutions 1978/60 du 3 août 1978 et 1979/48 du 31 juillet 1979 sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement,*

*"Rappelant en outre sa résolution 1979/47 du 31 juillet 1979 sur le rôle de la comptabilité publique et de la vérification des comptes de l'Etat dans le développement national,*

*"Réaffirmant que la comptabilité publique et la vérification des comptes de l'Etat jouent un rôle nécessaire et important dans la gestion efficace des plans et programmes nationaux de développement des pays en développement et qu'il est d'une nécessité urgente d'organiser des activités de formation à tous les niveaux afin d'appuyer les efforts que ces pays déploient pour améliorer leurs systèmes de comptabilité et de vérification des comptes,*

*"1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général<sup>26</sup> sur la proposition concernant la création d'un centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes, ainsi que des opinions exprimées dans ce rapport par les Etats Membres;*

*"2. Approuve la proposition tendant à créer un centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes aux fins du développement qui aurait pour fonctions :*

*"a) De promouvoir la formation de ceux qui enseigneront et la professionnalisation des normes applicables aux fonctionnaires des pays en déve-*

<sup>26</sup> E/1981/67.

loppement, en particulier des pays les moins avancés, dans les disciplines pertinentes;

“b) De fournir un appui efficace aux instituts nationaux, sous-régionaux et régionaux qui s’occupent de comptabilité publique et de vérification des comptes de l’Etat pour les aider à renforcer leurs moyens techniques et de formation;

“c) De promouvoir la coopération, aux échelons national et régional, entre les organes suprêmes de vérification générale des comptes et de comptabilité publique des pays en développement, afin de faciliter l’échange de données d’expérience et de connaissances techniques et l’identification des questions d’intérêt commun dans le domaine de la formation;

“d) De promouvoir l’échange de données d’expérience et d’informations entre pays développés et pays en développement en matière de formation dans le domaine de la comptabilité publique et de la vérification des comptes de l’Etat;

“3. *Reconnait* que le centre devra être conçu comme une activité de coopération technique devant être épaulée et financée par des fonds provenant de contributions volontaires;

“4. *Prie* le Secrétaire général de préparer des propositions de projets, de prendre contact avec les donateurs potentiels et, sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles, de prendre les mesures nécessaires en vue de créer un centre international;

“5. *Prie en outre* le Secrétaire général de tenir compte des opinions exprimées par les Etats Membres et par le Conseil sur des points précis concernant le centre tels que ses objectifs, son programme, son emplacement et sa structure;

“6. *Invite* le Conseil d’administration du Programme des Nations Unies pour le développement à envisager de fournir au centre une assistance préparatoire et une assistance pour les projets en vue d’aider les pays en développement à renforcer la gestion de leurs finances publiques aux fins du développement;

“7. *Invite* les gouvernements de tous les pays à contribuer généreusement au financement des activités du centre.”

82. Après la présentation du projet de résolution, le Directeur de la Division de l’administration pour le développement (Département de la coopération technique pour le développement) a fait une déclaration (voir E/1981/SR.37).

83. A la 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le représentant du Pakistan a présenté au nom des auteurs du projet de résolution, auxquels s’était ajoutée la Chine, un texte révisé du projet de résolution comportant les modifications suivantes :

a) Au paragraphe 1 du dispositif, les mots “*Prend note*” ont remplacé les mots “*Prend note avec satisfaction*”;

b) Les paragraphes 2 à 4 du dispositif ont été modifiés de la manière suivante :

“2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa seconde session ordinaire de 1982 une étude de

faisabilité comprenant une proposition de projet concernant le centre, compte tenu des travaux entrepris par les centres régionaux existants et par les institutions internationales;

“3. *Reconnait* que le centre proposé pourra servir de point focal pour renforcer la coopération technique internationale dans le domaine de la comptabilité publique et de la vérification des comptes en vue :

“a) De promouvoir la formation de ceux qui enseigneront et la professionnalisation des normes applicables aux fonctionnaires des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans les disciplines pertinentes;

“b) De fournir un appui efficace aux instituts nationaux, sous-régionaux et régionaux qui s’occupent de comptabilité publique et de vérification des comptes de l’Etat pour les aider à renforcer leurs moyens techniques et de formation;

“c) De promouvoir la coopération, aux échelons national et régional, entre les organes suprêmes de vérification générale des comptes et de comptabilité publique des pays en développement, afin de faciliter l’échange de données d’expérience et de connaissances techniques et l’identification des questions d’intérêt commun dans le domaine de la formation;

“d) De promouvoir l’échange de données d’expérience et d’informations entre pays développés et pays en développement en matière de formation dans le domaine de la comptabilité publique et de la vérification des comptes de l’Etat;

“4. *Considère* que le centre proposé serait financé sur une base volontaire”.

84. A la même séance, à la suite d’un vote auquel il avait été procédé à la demande des Etats-Unis d’Amérique, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé (E/1981/L.50/Rev.1) par 49 voix contre une. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/53 du Conseil.

85. Des déclarations ont été faites par les représentants de l’Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et de la République fédérale d’Allemagne (voir E/1981/SR.39).

*Mise en œuvre, par les organismes des Nations Unies, de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement*

86. A la 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le représentant du Venezuela a présenté au nom des Etats Membres de l’Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77<sup>27</sup> un projet de résolution intitulé “*Mise en œuvre, par les organismes des Nations Unies, de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement*” (E/1981/L.54).

87. A la 40<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 1981, à la suite de consultations officieuses, le représentant du Venezuela

<sup>27</sup> Conformément à l’article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

a présenté au nom des auteurs un texte révisé du projet de résolution (E/1981/L.54/Rev.1) qui comportait les modifications suivantes :

a) Au premier alinéa du préambule, le membre de phrase "et la résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, qui contient la Charte des droits et devoirs économiques des Etats" a été ajouté;

b) A la fin du troisième alinéa du préambule, le membre de phrase suivant a été ajouté : "et des autres déclarations faites au cours de l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle";

c) Au paragraphe 2 du dispositif, les mots "en tant que cadre directif" ont remplacé les mots "comme le cadre directif";

d) Au paragraphe 3 du dispositif, l'ordre des membres de phrase "de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international" et "de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement" a été inversé.

88. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution révisé. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/64 du Conseil.

89. Des déclarations ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir E/1981/SR.40).

#### *Relance du Conseil économique et social*

90. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a été saisi d'un projet de résolution présenté par le Bureau du Conseil et intitulé "Relance du Conseil économique et social" (E/1981/L.56).

91. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/84 du Conseil.

92. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, parlant également au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande,

de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine<sup>27</sup>, de la Tchécoslovaquie<sup>27</sup> et du Viet Nam<sup>27</sup>, a fait une déclaration (voir E/1981/SR.41).

#### *Coopération internationale en matière fiscale*

93. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 1981, le Conseil a été saisi d'un projet de décision présenté par le Président du Conseil et intitulé "Coopération internationale en matière fiscale" (E/1981/L.55).

94. A la même séance, après avoir entendu des déclarations faites par les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, du Canada et de la Bulgarie (voir E/1981/SR.40), le Conseil a adopté le projet de décision. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/183 du Conseil.

#### *Résultats du Colloque international de 1980 sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en développement*

95. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 1981, le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les résultats du Colloque international de 1980 sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en développement<sup>28</sup>. Voir la décision 1981/184 du Conseil.

#### *Réforme agraire et développement rural*

96. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 1981, le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de prendre note du rapport de la FAO sur la réforme agraire et le développement rural<sup>29</sup> et a approuvé la suggestion figurant au paragraphe 29 dudit rapport, selon laquelle la FAO, en collaboration avec d'autres institutions intéressées des Nations Unies, établirait à l'intention du Conseil un rapport intitulé "Examen et analyse de la réforme agraire et du développement rural", qui serait présenté au Conseil tous les quatre ans à partir de 1984. Voir la décision 1981/185 du Conseil.

<sup>28</sup> A/36/239.

<sup>29</sup> E/1981/73.

## Chapitre III

### COOPÉRATION RÉGIONALE

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la coopération régionale à sa seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 7 de son ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Résumé de l'étude économique de l'Europe en 1980 : l'évolution récente de la situation économique dans la région de la CEE (E/1981/69);

b) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 1980 : l'évolution économique de la région de la CESAP en 1979-1980 (E/1981/72);

c) Résumé de l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1979-1980 (E/1981/76);

d) Résumé préliminaire de l'étude de la situation économique de l'Amérique latine en 1980 (E/1981/77);

e) Résumé de l'étude de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région de la CEAO en 1980 (E/1981/78);

f) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/1981/80 et Add.1 et 2), dont le chapitre III contenait des recommandations appelant une décision du Conseil.

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique) qui l'a examinée à ses 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, tenues les 13, 14, 15 et 21 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur cette question, voir le document E/1981/105.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Agrandissement des services et installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba*

4. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Agrandissement des services et installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique", présenté par l'Algérie, le Burundi, l'Égypte<sup>30</sup>, l'Éthiopie, la Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar<sup>30</sup>, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie<sup>30</sup>, le Togo<sup>30</sup>, le Zaïre et la Zambie; Djibouti<sup>30</sup>, le Maroc, le Sénégal et le Soudan se sont ultérieurement joints aux auteurs du projet de résolution<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>31</sup> Un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution a été présenté oralement en séance (voir E/1981/C.1/SR.17).

5. A la même séance, le projet de résolution a été révisé oralement et l'un des amendements proposés oralement a été accepté par les auteurs du projet<sup>32</sup>.

6. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé, et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 14, a, ci-après.

#### *Coopération régionale*

7. A sa 17<sup>e</sup> séance également, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Coopération régionale", présenté par la Zambie.

8. A la même séance, le Comité a examiné un second projet de résolution, portant le même titre, présenté par le Président à la suite de consultations officielles.

9. Un amendement a été proposé oralement; le Comité a adopté le deuxième projet de résolution, tel que modifié oralement, et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 14, a, ci-après.

10. Le premier projet de résolution a alors été retiré.

#### *Résumés des études économiques des commissions régionales*

11. Toujours à sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de décision en vertu duquel le Conseil prendrait note des résumés des études économiques des régions de la Commission économique pour l'Europe (E/1981/69), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/1981/72), de la Commission économique pour l'Afrique (E/1981/76), de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1981/77) et de la Commission économique pour l'Asie occidentale (E/1981/78). Ce projet de décision a été présenté au Conseil en tant que projet de décision I. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 14, b, ci-après.

#### *Composition des commissions régionales*

12. A la même séance, le Comité a adopté un projet de décision, proposé oralement par le Président, concernant la composition des commissions

<sup>32</sup> Pour la teneur de la révision et des amendements, voir le rapport du Comité sur cette question (E/1981/105).

régionales, et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision II. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 14, *b*, ci-après.

*Commission économique pour l'Afrique : instituts régionaux d'études démographiques*

13. Le Comité a ensuite adopté un projet de décision, également proposé oralement par le Président, sur les nouveaux statuts des instituts régionaux d'études démographiques, et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision III. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 14, *b*, ci-après.

DÉCISIONS DU CONSEIL

14. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et de décision dont le Comité avait recommandé l'adoption dans son rapport (E/1981/105, par. 18 et 19), et pris les décisions suivantes :

*a)* Les projets de résolution I et II ont été adoptés; pour le texte définitif voir les résolutions 1981/65 et 1981/66 du Conseil;

*b)* Les projets de décision I à III ont été adoptés; pour le texte définitif, voir respectivement les décisions 1981/187, 1981/188 et 1981/189 du Conseil.

## Chapitre IV

### EXAMEN DES TENDANCES A LONG TERME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Le Conseil économique et social a étudié la question de l'examen des tendances à long terme du développement économique à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 26 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général contenant l'avant-projet d'étude des perspectives socio-économiques d'ensemble du développement économique mondial jusqu'à l'an 2000 (E/1981/113), présenté conformément à la résolution 34/57 de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1979.

3. La question a été examinée par le Conseil à sa 44<sup>e</sup> séance, le 2 novembre 1981. Le Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement a fait un exposé liminaire. La discussion sur cette question

est consignée dans le compte rendu analytique pertinent (E/1981/SR.44).

#### DÉCISION DU CONSEIL

##### *Examen des tendances à long terme du développement économique*

4. A sa 44<sup>e</sup> séance plénière, après avoir entendu des déclarations des représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Pologne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne), le Conseil, sur la proposition du Président, a adopté une décision relative à l'examen des tendances à long terme du développement économique (voir la décision 1981/200 du Conseil).

## Chapitre V

### CONCEPTION UNIFIÉE DE L'ANALYSE ET DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

1. Le Conseil économique et social a examiné la question d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement à sa première session ordinaire de 1981, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (A/36/69);

b) Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa vingt-septième session, chapitre III<sup>33</sup>.

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé l'étude de ce point au Premier Comité (économique) qui l'a examiné à ses 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 23 et 24 avril 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, se reporter au document E/1981/59.

<sup>33</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 6 (E/1981/26).

#### MESURES PRISES PAR LE PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement*

4. A sa 5<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de décision intitulé "Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement" qui a été proposé par M. Miljan Komatina (Yougoslavie), président du Comité<sup>34</sup> et l'a présenté au Conseil. Pour les mesures prises par le Conseil, voir par. 5 ci-après.

#### DÉCISION PRISE PAR LE CONSEIL

5. A sa 13<sup>e</sup> séance, le 4 mai 1981, le Conseil a adopté le projet de décision que le Premier Comité (économique) avait recommandé dans son rapport (E/1981/59, par. 6). Pour le texte définitif, voir la décision 1981/107 du Conseil.

<sup>34</sup> Une déclaration orale a été faite sur les incidences budgétaires du projet de décision sur le budget-programme (voir E/1981/C.1/SR.5).

## Chapitre VI

### DÉCENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la Décennie des transports et des communications en Afrique à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique (A/36/342);

b) Renseignements complémentaires sur la Décennie des transports et des communications en Afrique (DEC/TRANSCOM/ESC/R/81/Add.1).

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a assigné cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, tenues les 14, 15 et 21 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur cette question, voir le document E/1981/106.

#### DÉCISION PRISE PAR LE PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Décennie des transports et des communications en Afrique*

4. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Décennie des transports et des communications en Afrique", parrainé par les Etats Membres des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77<sup>35</sup>.

5. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution présenté sous le même titre par le Président, sur la base de consultations officieuses.

<sup>35</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

6. A la même séance, le second projet de résolution a été modifié oralement<sup>36</sup>. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution ainsi modifié oralement et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 10 ci-après.

7. Le premier projet de résolution a été ultérieurement retiré.

##### *Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés internationaux*

8. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés internationaux", que le Zaïre parrainait et a révisé oralement<sup>36</sup>. Par la suite, les pays ci-après se sont portés coauteurs du projet de résolution ainsi révisé oralement : Belgique, Burundi, Chine<sup>35</sup>, Ethiopie, France, Ghana, Kenya, Maroc, Pérou, République-Unie de Tanzanie<sup>35</sup>, Sénégal, Somalie<sup>35</sup>, Soudan et Zambie.

9. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution ainsi révisé oralement et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 10 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

10. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/106, par. 14) et les a adoptés. Pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/67 et 1981/68 du Conseil.

<sup>36</sup> Pour des détails sur la modification ou la révision en question, voir le rapport du Comité sur cette question (E/1981/106).

## Chapitre VII

### QUESTIONS RELATIVES AUX STATISTIQUES

1. Le Conseil économique et social a examiné les questions relatives aux statistiques à sa première session ordinaire de 1981, au titre du point 13 de l'ordre du jour. Le Conseil était saisi du rapport de la Commission de statistique sur sa vingt et unième session<sup>37</sup>, dont le chapitre premier contenait deux projets de résolution et trois projets de décision que la Commission recommandait au Conseil d'adopter.

2. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique), qui l'a examiné à ses 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, du 21 au 23 avril 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir le document E/1981/60.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983*

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *a* du paragraphe 8 ci-après.

##### *Statistiques internationales de l'énergie*

4. A la même séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Statistiques internationales de l'énergie"<sup>38</sup>. Après qu'un amendement a été proposé, sur la base d'un accord auquel était parvenu le Comité à une réunion officieuse<sup>39</sup>, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *a* du paragraphe 8 ci-après.

<sup>37</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 2 (E/1981/12).

<sup>38</sup> Le secrétaire du Comité a donné lecture d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme (voir E/1981/C.1/SR.2).

<sup>39</sup> Pour le détail de l'amendement proposé, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/60).

##### *Rapport de la Commission de statistique*

5. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision sur le rapport de la Commission de statistique et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 8 ci-après.

##### *Dispositions à prendre en vue de la vingt-deuxième session de la Commission de statistique*

6. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Dispositions à prendre en vue de la vingt-deuxième session de la Commission de statistique" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 8 ci-après.

##### *Neuvième session du Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination*

7. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Neuvième session du Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination"<sup>38</sup> et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 8 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

8. A sa 13<sup>e</sup> séance, le 4 mai 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et les projets de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/60, par. 7) et a pris les décisions suivantes :

*a)* Les projets de résolution I et II ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/1 et 1982/2 du Conseil;

*b)* Les projets de décision I, II et III ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les décisions 1981/108, 1981/109 et 1981/110 du Conseil.

## Chapitre VIII

### QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION

1. Le Conseil économique et social a examiné les questions relatives à la population à sa première session ordinaire de 1981, au titre du point 14 de l'ordre du jour et, à sa seconde session ordinaire et à sa reprise de 1981, au titre du point 13 de l'ordre du jour.

2. A sa première session, pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la situation démographique mondiale en 1981 (A/36/117);

b) Rapport de la Commission de la population sur sa vingt et unième session<sup>40</sup>, dont le chapitre I contenait trois projets de résolution et un projet de décision recommandés pour adoption par le Conseil.

3. A sa seconde session ordinaire, pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Etat révisé des incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution relatif à la convocation d'une conférence mondiale de la population en 1984; document présenté par le Secrétaire général (E/1981/40/Rev.1);

b) Note du Secrétariat transmettant le texte du projet de résolution intitulé "Convocation d'une conférence mondiale de la population en 1984" et la proposition d'amendement audit projet (E/1981/L.42).

4. A la reprise de sa seconde session ordinaire, pour l'examen de la question, le Comité était également saisi d'une note du Secrétaire général concernant le financement d'une conférence mondiale de la population en 1984 à l'aide de ressources extra-budgétaires et les dispositions à arrêter en vue de la préparation et de l'organisation d'une conférence (E/1981/114).

#### DÉCISION PRISE À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981

5. A sa 4<sup>e</sup> séance, le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> séances, du 21 au 24 avril 1981. Pour le rapport du Comité à ce sujet, voir le document E/1981/62.

#### DÉCISION DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Renforcement des mesures touchant l'application du Plan d'action mondial sur la population*

6. A sa 4<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Renforcement des mesures

<sup>40</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 3 (E/1981/13 et Corr.1).

touchant l'application du Plan d'action mondial sur la population".

7. A la même séance, un amendement a été proposé oralement<sup>41</sup>. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution sous sa forme modifiée<sup>42</sup>, et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I. En ce qui concerne la décision du Conseil, se reporter à l'alinéa a du paragraphe 14 ci-après.

##### *Programme de travail dans le domaine de la population*

8. A la même séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population". Après qu'un amendement eut été proposé oralement<sup>42</sup>, le Comité a adopté le projet de résolution sous sa forme modifiée et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution II. En ce qui concerne la décision du Conseil, se reporter à l'alinéa a du paragraphe 14 ci-après.

##### *Convocation d'une Conférence mondiale de la population en 1984*

9. Le Comité était saisi d'un amendement au projet de résolution intitulé "Convocation d'une Conférence mondiale de la population en 1984" recommandé pour adoption par le Conseil<sup>43</sup>. Sur la base de consultations officieuses tenues sur la question, le Comité a décidé de reporter l'examen du projet de résolution et de l'amendement audit projet à la seconde session ordinaire de 1981.

10. A la 5<sup>e</sup> séance, le Président du Comité a présenté un projet de décision à cet effet intitulé "Convocation d'une Conférence mondiale de la population en 1984", qui a été modifié oralement<sup>42</sup>. Le Comité a ultérieurement adopté le projet de décision sous sa forme modifiée et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision I. En ce qui concerne la décision du Conseil, se reporter à l'alinéa b du paragraphe 14 ci-après.

##### *Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-deuxième session de la Commission de la population*

11. A la même séance, le Comité a examiné et modifié oralement le projet de décision intitulé

<sup>41</sup> Une déclaration a été faite sur les incidences qu'aurait sur le budget-programme l'amendement proposé au projet de résolution.

<sup>42</sup> Pour le détail des révisions ou amendements, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/62).

<sup>43</sup> Un état des incidences qu'aurait sur le budget-programme le projet de résolution a été distribué sous la cote E/1981/40.

“Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-deuxième session de la Commission de la population”<sup>42</sup>.

12. Le Comité a ensuite adopté le projet de décision sous sa forme modifiée et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision II. En ce qui concerne la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 14 ci-après.

#### *Rapport de la Commission de la population*

##### *Rapport du Secrétaire général sur la situation démographique mondiale en 1981*

13. A la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre note : *a*) du rapport de la Commission de la population sur sa vingt et unième session; et *b*) du rapport du Secrétaire général sur la situation démographique mondiale en 1981. Ces recommandations ont été présentées au Conseil en tant que décisions III et IV, respectivement. En ce qui concerne la décision du Conseil, se reporter à l'alinéa *b* du paragraphe 14 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

14. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 6 mai 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/62, par. 20 et 21) et a pris les décisions suivantes :

*a*) Les projets de résolution I et II ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/28 et 1981/29 du Conseil, respectivement;

*b*) Les projets de décision I à IV ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les décisions 1981/125, 1981/126, 1981/127 et 1981/128 du Conseil, respectivement.

15. A la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration (voir E/1981/SR.14).

#### DÉCISION PRISE À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

16. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé cette question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée à ses 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 15 et 21 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur cette question, voir le document E/1981/110.

#### DÉCISION DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Convocation d'une conférence mondiale de la population en 1984*

17. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé “Convocation d'une conférence mondiale de la population en 1984” et la proposition d'amendement à ce projet. Sur la base de ce qui avait été convenu lors de consultations officielles, le Président a proposé de reporter à la reprise de la seconde session ordinaire de 1981 du Conseil l'examen du projet de résolution et de l'amen-

dement. Le Comité a néanmoins décidé de tenir d'autres consultations officielles sur cette question.

18. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de résolution proposé par Mme Luzmila Zanabria, vice-présidente du Comité, qui avait dirigé les consultations officielles sur cette question, et présenté le texte au Conseil. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 19 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

19. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné le projet de résolution recommandé par le Comité au paragraphe 6 de son rapport (E/1981/110) et adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/74 du Conseil.

#### DÉCISION PRISE À LA REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

20. Le Conseil a poursuivi l'examen des questions relatives à la population à ses 43<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> séances, les 2 et 25 novembre 1981. Les débats sont résumés dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1981/SR.43 et 45)

21. A la 43<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ont fait des déclarations liminaires (voir E/1981/SR.43).

#### DÉCISION DU CONSEIL

##### *Convocation d'une conférence internationale de la population en 1984*

22. A la même séance, après une déclaration du représentant de l'Inde, le Conseil a reporté l'examen du projet de résolution intitulé “Convocation d'une conférence mondiale de la population en 1984” et de la proposition d'amendement s'y rapportant (voir E/1981/L.42) à une séance ultérieure, de façon que des consultations officielles puissent se tenir à ce sujet.

23. A la 45<sup>e</sup> séance plénière, M. Uddhav Deo Bhatt (Népal), vice-président du Conseil, a présenté un projet de résolution intitulé “Convocation d'une conférence internationale de la population en 1984” (E/1981/L.59), sur la base de consultations officielles.

24. Le Conseil était également saisi d'un état, présenté par le Secrétaire général, des incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme (E/1981/L.60).

25. A la même séance, le représentant du Bureau des services financiers a fait une déclaration.

26. A la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Brésil (qui a modifié oralement le projet de résolution en remplaçant les mots “au maximum” par “au total” après les mots “45 experts” au paragraphe 10 du dispositif), des Etats-Unis d'Amérique, de la République démocratique allemande, de l'Inde, de la République

fédérale d'Allemagne, de la Jordanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France, de la Belgique, de l'Australie, de la Chine et du Bangladesh, ainsi que par l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (voir E/1981/SR.45).

27. A la même séance, après des déclarations du représentant de l'Australie et du Président du Conseil, le Conseil a adopté le projet de résolution E/1981/L.59, tel qu'il avait été modifié oralement, étant entendu que les incidences de ce projet sur le budget-programme seraient examinées par le Conseil à sa première session ordinaire de 1982, à la lumière du rapport que le Directeur exécutif du Fonds des

Nations Unies pour les activités en matière de population présenterait au sujet de l'état du financement de source extra-budgétaire, et que le Secrétaire général entreprendrait les préparatifs de la Conférence. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/87 du Conseil.

28. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prier l'organe préparatoire de la Conférence de présenter au Conseil les recommandations détaillées nécessaires concernant la participation à la Conférence, compte tenu des décisions et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la pratique établie des Nations Unies en la matière. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/205 du Conseil.

## Chapitre IX

### SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des sociétés transnationales à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 12 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa septième session<sup>44</sup> dont le chapitre I contient un projet de résolution et deux projets de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil :

b) Etat présenté par le Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme du projet de décision I figurant au chapitre premier du rapport de la Commission (E/1981/49/Add.1).

3. La question a été examinée par le Conseil à ses 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> séances, les 21 octobre et 2 novembre 1981. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a fait une déclaration liminaire. L'examen de cette question est exposé dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1981/SR.42 et 43).

#### DÉCISION DU CONSEIL

*Les activités des sociétés transnationales en Afrique australe et leur collaboration avec les régimes racistes minoritaires de cette région*

4. A sa 43<sup>e</sup> séance, le Conseil, à l'issue d'un vote par appel nominal, a adopté par 35 voix contre 5, avec 8 abstentions, un projet de résolution intitulé "Les activités des sociétés transnationales en Afrique australe et leur collaboration avec les régimes racistes minoritaires de cette région". Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/86 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Chypre, Equateur, Ethiopie, Fidji, Ghana, Inde, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-

Unie du Cameroun, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie<sup>45</sup>.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* : Australie, Canada, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Malawi, Norvège.

*Calendrier des réunions de la Commission des sociétés transnationales et de ses organes subsidiaires en 1982*

5. A sa 43<sup>e</sup> séance, le Conseil a examiné le projet de décision intitulé "Calendrier des réunions de la Commission des sociétés transnationales et de ses organes subsidiaires en 1982". Le représentant de la Yougoslavie a fait une déclaration dans laquelle il a proposé de remplacer les mots "à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 1982" par les mots "du 30 août au 10 septembre 1982".

6. Dans une déclaration sur les incidences sur le budget-programme du projet de décision, le Secrétaire du Conseil a attiré l'attention des membres du Conseil sur l'alinéa c de la décision 1979/81 du Conseil en date du 3 août 1979.

7. Le projet de décision, tel qu'il a été modifié oralement, a alors été adopté par le Conseil. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/198 du Conseil.

*Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission des sociétés transnationales*

8. A la même séance, le Conseil a adopté l'"Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission des sociétés transnationales". Pour le texte définitif, voir la décision 1981/199 du Conseil.

9. Après le vote, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des Etats membres du Conseil qui sont membres de la Communauté économique européenne) et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations (voir E/1981/SR.43).

<sup>44</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 9 (E/1981/49).

<sup>45</sup> Le représentant du Soudan a par la suite informé le Secrétaire que si sa délégation avait été présente au moment du vote, elle aurait voté pour le projet de résolution (voir E/1981/SR.43).

## Chapitre X

### TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

1. Le Conseil économique et social a examiné la question du transport de marchandises dangereuses à sa première session ordinaire de 1981 au titre des points 1 et 15 de son ordre du jour.

2. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses à sa onzième session (E/1981/35).

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique), qui l'a examinée lors des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, les 22 et 23 avril 1981. Pour le rapport du Comité sur cette question, voir le document E/1981/63.

#### DÉCISION DU CONSEIL

*Publication du texte révisé des recommandations élaborées par le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses*

4. En application de la décision 1981/105 du Conseil, en date du 6 février 1981, le Conseil, à sa 4<sup>e</sup> séance, a été informé par le Secrétaire général de l'état de la publication du texte révisé des recommandations du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, qu'il avait demandée dans sa résolution 1979/42 du 11 mai 1979 (voir E/1981/SR.4).

5. Après avoir entendu des déclarations des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République fédérale d'Allemagne et du Canada, le Conseil a décidé de poursuivre l'examen de la question lorsqu'il examinerait le point 15 de l'ordre du jour intitulé "Transport de marchandises dangereuses" (voir E/1981/SR.4).

#### DÉCISION DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

*Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses*

6. A sa 4<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses", qui avait pour auteurs le Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique, et l'a soumis au Conseil. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 9 ci-après.

*Publication du texte révisé des recommandations du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses*

7. A la même séance, le Comité a examiné une proposition orale du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la publication du texte révisé des recommandations du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses<sup>46</sup>.

8. A la même séance, le Comité a adopté la proposition et l'a soumise au Conseil comme projet de décision. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 9 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

9. A sa 13<sup>e</sup> séance, le 4 mai 1981, le Conseil a adopté le projet de résolution et le projet de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/63, par. 7). Pour les textes définitifs, voir la résolution 1981/3 et la décision 1981/111 du Conseil.

10. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 6 mai 1981, le Conseil a examiné les recommandations figurant au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses à sa onzième session (E/1981/35).

*Réunions du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses et de ses organes subsidiaires*

11. A la même séance, sur proposition du Président, le Conseil a approuvé les révisions proposées du calendrier des réunions des organes subsidiaires du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses pour 1981 et a décidé d'examiner le calendrier des réunions du Comité et de ses organes subsidiaires pour 1982 à sa seconde session ordinaire de 1981, lors de son examen global du calendrier des conférences et des réunions pour 1982 et 1983. Voir la décision 1981/129 du Conseil.

<sup>46</sup> Pour plus de détails sur cette proposition, voir le rapport du Comité sur la question (E/1981/63).

## Chapitre XI

### CARTOGRAPHIE

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des conférences cartographiques régionales à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 5 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les mesures prises pour appliquer, selon que de besoin, les recommandations de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique (E/1981/19);

b) Rapport du Secrétaire général sur la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/1981/20).

3. Le Conseil a examiné la question à ses 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> séances, les 24 et 30 avril et le 4 mai 1981. Un résumé des débats figure dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/1981/SR.8, 12 et 13).

4. A la 8<sup>e</sup> séance, le Directeur adjoint de la Division des ressources naturelles et de l'énergie du Département de la coopération technique pour le développement a fait une déclaration liminaire (voir E/1981/SR.8).

#### DÉCISION DU CONSEIL

##### *Dixième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique*

5. A la 12<sup>e</sup> séance, l'observateur de la Nouvelle-Zélande<sup>47</sup> a présenté, au nom de l'Australie, de l'Inde, du Népal, de la Nouvelle-Zélande<sup>47</sup> et de la Thaïlande, un projet de résolution intitulé "Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique" (E/1981/L.19).

6. Une déclaration du Secrétaire général sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme a été distribuée sous la cote E/1981/L.28.

7. A la 13<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté le projet de résolution publié sous la cote E/1981/L.19. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/6 du Conseil.

##### *Recommandations de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique*

8. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les mesures prises pour appliquer, selon que de besoin, les recommandations de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique (E/1981/19). Pour le texte définitif, voir la décision 1981/112 du Conseil.

<sup>47</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

## Chapitre XII

### PROBLÈMES ALIMENTAIRES

1. Le Conseil économique et social a examiné les problèmes alimentaires à la seconde session ordinaire de 1981 et sa reprise, au titre du point 10 de l'ordre du jour.

2. A sa seconde session ordinaire, pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur sa septième session ministérielle<sup>48</sup>;

b) Rapport du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (E/1981/84).

3. A la reprise de sa seconde session ordinaire, le Conseil était saisi, pour l'examen de la question, d'un extrait du rapport du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire sur sa douzième session, tenue à Rome, du 19 au 29 octobre 1981 (E/1981/116), à l'annexe duquel figurait un projet de résolution dont l'adoption était recommandée au Conseil.

#### DÉCISION PRISE À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

4. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique), lequel l'a examiné à ses 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances, les 10, 13, 15, 21 et 22 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point de l'ordre du jour, voir le document E/1981/108.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Journée mondiale de l'alimentation*

5. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Journée mondiale de l'alimentation" présenté par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77<sup>49</sup>. Lors des consultations officielles dont il a fait l'objet, le projet de résolution a été amendé<sup>50</sup>.

<sup>48</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 19 (A/36/19).

<sup>49</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>50</sup> Pour la teneur des amendements ou révisions, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/108).

6. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié et l'a soumis au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 10 ci-après.

##### *L'alimentation et l'agriculture*

7. Au cours de consultations officielles, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "L'alimentation et l'agriculture", présenté par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77<sup>49</sup>.

8. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un texte révisé du projet de résolution, qui avait été présenté par les mêmes auteurs et qui a de nouveau été révisé oralement<sup>50</sup>.

9. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution révisé et l'a soumis au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 10 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

10. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/108, par. 12) et les a adoptés. Pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/70 et 1981/71 du Conseil.

#### DÉCISION PRISE À LA REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

11. Le Conseil a poursuivi l'examen de la question à sa 43<sup>e</sup> séance, le 2 novembre 1981. Le Directeur exécutif par intérim du Programme alimentaire mondial a fait une déclaration liminaire. Le débat sur ce point a fait l'objet d'un compte rendu analytique (E/1981/SR.43).

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour 1983-1984*

12. A sa 43<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil a adopté le projet de résolution concernant l'objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour 1983-1984. Le texte définitif est celui de la résolution 1981/85 du Conseil.

### *Chapitre XIII*

#### **SCIENCE ET TECHNIQUE**

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la science et de la technique à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 16 de l'ordre du jour. Le débat sur ce point a fait l'objet d'un compte rendu analytique (E/1981/SR.42).

2. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre, le Conseil a décidé, sur proposition du Président, d'autoriser le Secrétaire général à transmettre le rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de la reprise de sa deuxième session, de sa troisième session et de la reprise de sa troisième session<sup>51</sup> directement à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session. Voir la décision 1980/193 du Conseil.

<sup>51</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 37 (A/36/37/Rev.1).

### *Chapitre XIV*

#### **COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT**

1. Le Conseil économique et social a examiné le commerce et le développement à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 23 de l'ordre du jour. Le débat sur ce point a fait l'objet d'un compte rendu analytique (E/1981/SR.42).

2. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre, le Conseil a, sur proposition du Président, décidé d'autoriser le Secrétaire général à transmettre le rapport du Conseil du commerce et du développement<sup>52</sup> directement à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Voir la décision 1981/193 du Conseil.

<sup>52</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 15 (A/36/15), vol. I et II.

## Chapitre XV

### COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la coopération en matière de développement industriel à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 14 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport annuel du Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/B/260 et Corr.1 et Add.1 et 2);

b) Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quinzième session<sup>53</sup>.

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique) qui l'a examiné à ses 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 8, 9, 10, 14 et 21 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir le document E/1981/111.

#### DÉCISION DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Coopération en matière de développement industriel*

4. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Coopération en matière de dé-

<sup>53</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 16 (A/36/16).

veloppement industriel", parrainé par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77<sup>54</sup>. Le texte a ensuite été révisé oralement et amendé au cours de consultations officielles.

5. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution par 41 voix contre zéro, avec 5 abstentions. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 6 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

6. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné le projet de résolution recommandé par le Comité dans son rapport (E/1981/111, par. 7), et il a adopté le projet de résolution par 43 voix contre zéro avec 5 abstentions. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/75 du Conseil.

7. Des déclarations ont été faites par la représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom de la Communauté économique européenne, ainsi que par les représentants de la Belgique et de la République fédérale d'Allemagne (voir E/1981/SR.41).

<sup>54</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

## Chapitre XVI

### COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 11 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime concernant les problèmes liés à la pollution marine (A/36/233);

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé "Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables" (E/1981/85);

c) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la mise en œuvre, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification (E/1981/C.1/L.6);

d) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la pollution des mers (E/1981/C.1/L.7);

e) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session<sup>55</sup>.

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé ce point au Premier Comité (économique), qui l'a examiné à ses 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 6, 7, 8, 13, 14 et 21 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir le document E/1981/109.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Application dans la région soudano-sahélienne du Plan d'action pour lutter contre la désertification*

4. A sa 12<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Application dans la région

<sup>55</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 25 (A/36/25).

soudano-sahélienne du Plan d'action pour lutter contre la désertification", présenté par les pays suivants : Djibouti<sup>56</sup>, Egypte<sup>56</sup>, France, Ghana, Iraq, Maroc, Pays-Bas<sup>56</sup>, République-Unie de Tanzanie<sup>56</sup>, Sénégal, Somalie<sup>56</sup>, Soudan et Yougoslavie. Le projet de résolution a été révisé oralement, puis, compte tenu des consultations officielles qui ont eu lieu, il a été amendé oralement<sup>57</sup>.

5. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé et amendé oralement, et l'a soumis au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 8 ci-après.

#### *Coopération internationale dans le domaine de l'environnement*

6. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Coopération internationale dans le domaine de l'environnement", présenté par l'Argentine, le Danemark, l'Inde, le Kenya, le Soudan et la Suède<sup>56</sup>. Par la suite, compte tenu des consultations officielles qui ont eu lieu, le projet de résolution a été révisé et amendé oralement.

7. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé et amendé oralement, et l'a soumis au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 8 ci-dessus.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

8. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/109, par. 10) et il les a adoptés. Pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/72 et 1981/73 du Conseil.

9. Des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil et de la République fédérale d'Allemagne (voir E/1981/SR.41).

<sup>56</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>57</sup> Pour la teneur des révisions et de l'amendement, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/109).

## Chapitre XVII

### COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la coopération internationale dans le domaine des établissements humains à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatrième session<sup>58</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/36/305);

c) Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien (A/36/260);

d) Des sources d'énergie renouvelables pour les établissements humains : rapport présenté par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) [E/1981/82];

e) Proposition tendant à proclamer une année internationale consacrée aux problèmes des sans-abri : note du Secrétaire général (E/1981/83);

f) Proposition tendant à proclamer une année internationale consacrée aux problèmes des sans-abri : rapport du Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) [HS/CS/4/2/Add.2].

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé la question au Premier Comité (économique) et celui-ci l'a examinée à ses 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, les 7, 9, 14 et 21 juillet 1981. On trouvera dans le document E/1981/107 le rapport du Comité sur cette question.

#### DÉCISION DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Etablissements humains*

4. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Etablissements humains",

<sup>58</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 8 (A/36/8).

présenté par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77<sup>59</sup>.

5. A la même séance, le projet de résolution a été révisé oralement<sup>60</sup>. Des amendements au projet de résolution ont été ultérieurement proposés à la suite de consultations officieuses.

6. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel que modifié et révisé oralement. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 10 ci-après.

#### *Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien*

7. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de décision aux termes duquel le Conseil prendrait note du rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien (A/36/260). Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 10 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

8. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné le projet de résolution et le projet de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/107, par. 8 et 9).

9. A la même séance, le Secrétaire du Comité a informé le Conseil qu'aux paragraphes 1 et 2 du dispositif de la partie B du projet de résolution il fallait lire les mots "de l'année internationale" au lieu des mots "d'une année internationale".

10. Le Conseil a pris ensuite les décisions suivantes :

a) Le projet de résolution a été adopté; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/69 du Conseil;

b) Le projet de décision a été adopté; pour le texte définitif, voir la décision 1981/190 du Conseil.

<sup>59</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>60</sup> Pour la teneur de cette révision, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/107).

## Chapitre XVIII

### RESSOURCES NATURELLES

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des ressources naturelles à sa seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 15 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du rapport du Comité des ressources naturelles sur sa septième session<sup>61</sup>, dont le chapitre premier contenait sept projets de résolution et un projet de décision que le Comité des ressources naturelles recommandait au Conseil économique et social d'adopter.

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé l'examen de la question au Premier Comité (économique), qui en a débattu de sa 14<sup>e</sup> à sa 17<sup>e</sup> séance, les 15, 17 et 21 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir le document E/1981/112.

#### DÉCISIONS DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE)

##### *Perspectives de mise en valeur des ressources en matières premières non métalliques*

4. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Perspectives de mise en valeur des ressources en matières premières non métalliques" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

*Tendances et principaux problèmes, notamment en ce qui concerne les métaux rares, en particulier le tantale, le niobium (colombium) et le lithium*

5. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Tendances et principaux problèmes, notamment en ce qui concerne les métaux rares, en particulier le tantale, le niobium (colombium) et le lithium" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

##### *Etude des investissements prévus dans la mise en valeur des ressources minérales*

6. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Etude des investissements prévus dans la mise en valeur des ressources minérales" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

##### *Existence et disponibilité de certains produits minéraux : phosphates et potasses*

7. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Existence et disponibilité de certains produits minéraux : phosphates et potasse" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution IV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

##### *Mise en valeur des ressources en eau*

8. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Mise en valeur des ressources en eau" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution V. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

##### *Ressources en eau*

9. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Ressources en eau" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution VI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

##### *Utilisation de l'espace souterrain*

10. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Utilisation de l'espace souterrain" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution VII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 13 ci-après.

*Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa septième session et projet d'ordre du jour provisoire et documentation pour la huitième session du Comité*

11. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa septième session et projet d'ordre du jour provisoire et documentation pour la huitième session du Comité" et l'a présenté au Conseil. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 13 ci-après.

##### *Ressources énergétiques*

12. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Ressources énergétiques", présenté par le Kenya, mais a décidé de ne pas prendre de décision à cet égard. Le texte du projet de résolution se lisait comme suit :

<sup>61</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 10 (E/1981/50).

## “Ressources énergétiques

“Le Conseil économique et social,

“Rappelant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1<sup>er</sup> mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et 3362 (S-VII) en date du 16 septembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale,

“Tenant compte du fait que la mise en valeur des ressources énergétiques est une condition préalable au développement économique mondial, en particulier pour les pays en développement,

“Reconnaissant la nécessité de mieux comprendre les relations entre les disponibilités en énergie et le processus de développement économique et social,

“Soulignant l'importance qu'il y a à intensifier les capacités des Nations Unies en matière de collecte et d'analyse des données et de diffusion de l'information, notamment dans le domaine de l'énergie,

“1. Prend note des rapports du Secrétaire général sur le Colloque des Nations Unies sur les perspectives mondiales concernant le charbon, qui s'est tenu à Katowice (Pologne) du 15 au 23 octobre 1979<sup>62</sup>, et sur les tendances et principaux problèmes concernant l'énergie<sup>63</sup> et demande instamment que soient appliquées au plus tôt les conclusions et recommandations contenues dans lesdits rapports, compte tenu des avis et propositions en vue de leur révision formulés par les gouvernements à la septième session du Comité des ressources naturelles;

“2. Prend note également de la note du Secrétaire général intitulée “Projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989 : ressources naturelles et programme concernant l'énergie”<sup>64</sup> et recommande que la question du niveau des prix soit incluse dans le sous-programme 1 du programme concernant l'énergie qui y figure, à la fois dans le titre et dans l'objectif énoncé au paragraphe 89;

“3. Déclare qu'il est nécessaire :

“a) De concentrer l'attention sur les rapports entre la balance énergétique et le développement mondial, sur l'évolution de l'offre et de la demande mondiales d'énergie et sur les moyens d'accroître la mise en valeur des ressources énergétiques;

“b) De donner le maximum d'assistance aux pays en développement pour que leurs efforts tendant à établir des priorités dans le domaine de l'énergie aboutissent;

“c) D'identifier les contraintes qui pèsent sur la mise en valeur des sources d'énergie, y compris

les contraintes qui existent dans des domaines tels que le financement — tant bilatéral que multilatéral —, les courants d'information, l'enseignement et la formation, la recherche-développement et le transfert de technologie;

“d) D'établir des mécanismes pour coordonner les activités aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que pour appliquer et examiner les mesures de politique générale, à court, à moyen et à long terme;

“4. Prie à cet égard le Secrétaire général de coordonner et de renforcer la recherche et la diffusion de renseignements concernant la situation, les tendances et les perspectives mondiales touchant l'offre, la demande et la consommation d'énergie, en se servant des travaux réalisés à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies;

“5. Prie également le Secrétaire général d'établir un rapport d'ensemble devant être présenté au Comité des ressources naturelles à sa huitième session et contenant :

“a) Une analyse des relations entre les disponibilités en énergie et le processus de développement économique et social;

“b) Un aperçu de la situation énergétique mondiale, ainsi qu'une évaluation de l'évolution probable des niveaux de l'offre et de la demande mondiales d'énergie;

“c) Une étude des besoins d'investissement des pays en développement dans le domaine de l'énergie et des moyens et mécanismes éventuels et disponibles de financement de ces investissements, ainsi que des lacunes existantes et des moyens possibles de combler ces lacunes, particulièrement dans le domaine de la prospection énergétique, eu égard en particulier à la situation des pays en développement, compte tenu des niveaux souhaitables d'accroissement du taux de consommation de l'énergie dans ces pays.”

## DÉCISIONS DU CONSEIL

13. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/112, par. 7 et 8) et a pris les décisions suivantes :

a) Les projets de résolution I à VII ont été adoptés; pour le texte définitif, voir respectivement les résolutions 1981/76, 1981/77, 1981/78, 1981/79, 1981/80, 1981/81 et 1981/82;

b) Le projet de décision a été adopté; pour le texte définitif, voir la décision 1981/191 du Conseil.

14. Les représentants du Brésil, du Kenya et du Venezuela (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77) ont fait des déclarations<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> E/C.7/121 et Corr.1.

<sup>63</sup> E/C.7/123.

<sup>64</sup> E/C.7/VII/CRP.1.

<sup>65</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

## Chapitre XIX

### QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

1. Le Conseil économique et social a examiné les questions relatives au développement social à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 10 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur la question des personnes âgées et des vieillards (A/36/70);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (A/36/115);

c) Rapport du Secrétaire général sur la coordination et l'information dans le domaine de la jeunesse (A/36/135);

d) Rapport du Secrétaire général sur le projet de code d'éthique médicale (A/36/140 et Add.1 et 2);

e) Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-septième session<sup>66</sup>, dont le chapitre premier contenait 11 projets de résolution que la Commission recommandait au Conseil d'adopter et deux projets de décision appelant une décision du Conseil;

f) Rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies (E/1981/31);

g) Rapport du Secrétaire général sur le résumé analytique des observations relatives au rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies (E/1981/7);

h) Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur sa sixième session (E/1980/112).

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé ce point au Deuxième Comité (social), qui l'a examiné de ses 3<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> séances et à sa 15<sup>e</sup> séance, les 16, 21 au 24 et 27 au 29 avril et le 1<sup>er</sup> mai 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir le document E/1981/57 et Corr.1.

#### DÉCISIONS DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

##### *Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social*

4. A sa 11<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social" et l'a

transmis au Conseil en tant que projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 32 ci-après.

##### *Aspects sociaux du développement rural*

5. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Aspects sociaux du développement rural" et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 32 ci-après.

##### *La jeunesse dans le monde contemporain*

6. A la même séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "La jeunesse dans le monde contemporain". Le Comité a adopté un amendement qui avait été proposé oralement<sup>67</sup>.

7. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution modifié oralement et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 32 ci-après.

##### *Aspects sociaux de l'accès à la culture*

8. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Aspects sociaux de l'accès à la culture" et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution IV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 32 ci-après.

*Projet de déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à l'adoption et au placement familial des enfants sur les plans national et international*

9. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Projet de déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à l'adoption et au placement familial des enfants sur les plans national et international" et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution V. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 32 ci-après.

##### *Nouveaux problèmes sociaux d'intérêt international*

10. A la 6<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Nouveaux problèmes sociaux d'intérêt international". Un amendement au projet de résolution a été proposé<sup>67</sup>.

<sup>66</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 6 (E/1981/26).

<sup>67</sup> Pour le détail des amendements, sous-amendements ou révisions proposés, voir le rapport du Comité sur cette question (E/1981/57 et Corr.1).

11. A la 11<sup>e</sup> séance, des amendements à l'amendement ont été proposés oralement<sup>67</sup>.

12. A la 12<sup>e</sup> séance, le 29 avril, les amendements à l'amendement ont été révisés.

13. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution sous sa forme modifiée et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution VI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *a* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Renforcement des politiques et des programmes de protection sociale orientés vers le développement*

14. A la 11<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Renforcement des politiques et des programmes de protection sociale orientés vers le développement" et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution VII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *a* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Protection des travailleurs migrants et de leurs familles*

15. A la même séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Protection des travailleurs migrants et de leurs familles" et l'a adopté par 48 voix contre zéro, avec 3 abstentions. Le Comité l'a ensuite transmis au Conseil en tant que projet de résolution VIII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Année internationale des personnes handicapées*

16. A la même séance, après qu'un amendement oral au projet de résolution intitulé "Année internationale des personnes handicapées" eut été proposé<sup>67</sup>, le Comité a adopté le projet de résolution modifié oralement et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution IX. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Assemblée mondiale sur le vieillissement*

17. A la même séance, après qu'un amendement oral au projet de résolution intitulé "Assemblée mondiale sur le vieillissement" eut été proposé<sup>67</sup>, le Comité a adopté le projet de résolution modifié oralement et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution X. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies*

18. A la 9<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies". A la même séance, un amendement au projet de résolution a été présenté<sup>67</sup>.

19. A la 10<sup>e</sup> séance, un deuxième amendement au projet de résolution a été présenté; celui-ci a été retiré à la 11<sup>e</sup> séance et un nouvel amendement a été proposé oralement<sup>67</sup>.

20. A la 12<sup>e</sup> séance, le premier amendement a été retiré et le Comité, après avoir adopté l'amendement oral qui avait été proposé à la 10<sup>e</sup> séance, a adopté le projet de résolution modifié oralement et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution XI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Coordination et information dans le domaine de la jeunesse*

21. A sa 9<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Coordination et information dans le domaine de la jeunesse", qui était présenté par les pays suivants: Algérie, Bangladesh, Equateur, Inde, Indonésie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Roumanie<sup>68</sup>, Sénégal, Venezuela et Yougoslavie. Le Burundi s'est ensuite porté coauteur du projet de résolution.

22. A sa 12<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution XII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Femmes et développement*

23. A sa 9<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Femmes et développement" présenté par la France et la Pologne.

24. A la 12<sup>e</sup> séance, le projet de résolution a été révisé oralement. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution révisé oralement et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution XIII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Projet de code d'éthique médicale*

25. A sa 12<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Projet de code d'éthique médicale" qui était présenté par le Danemark, l'Espagne, la Finlande<sup>68</sup>, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas<sup>68</sup> et la Suède et qui a été révisé oralement.

26. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution révisé oralement et l'a transmis au Conseil en tant que projet de résolution XIV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 32 ci-après.

#### *Présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social*

27. A sa 12<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social" et l'a transmis au Conseil en tant que projet de décision I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *d* du paragraphe 32 ci-après.

<sup>68</sup> Conformément aux dispositions de l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

*Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission du développement social*

28. A la même séance, le Comité a examiné le projet de décision intitulé "Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission du développement social", l'a adopté et l'a transmis au Conseil en tant que projet de décision II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *d* du paragraphe 32 ci-après.

*Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance*

29. A sa 15<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président formulée à la suite de consultations officieuses, le Comité a examiné et adopté un projet de décision concernant le rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. Le projet de décision a été transmis au Conseil en tant que projet de décision III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *d* du paragraphe 32 ci-après.

*Rapport de la Commission du développement social*

30. A la même séance, sur proposition du Président, le Comité a adopté un projet de décision concernant le rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-septième session et l'a transmis au Conseil en tant que projet de décision IV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *d* du paragraphe 32 ci-après.

*Rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif*

31. A la même séance, également sur proposition du Président, le Comité a adopté un projet de déci-

sion concernant le rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif et l'a transmis au Conseil en tant que projet de décision V. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *d* du paragraphe 32 ci-après.

DÉCISIONS DU CONSEIL

32. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 6 mai 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et projets de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/57 et Corr.1, par. 40 et 41) et a pris les décisions ci-après :

a) Les projets de résolution I à VII ont été adoptés, pour les textes, voir respectivement les résolutions 1981/14, 1981/15, 1981/16, 1981/17, 1981/18, 1981/19 et 1981/20 du Conseil;

b) Le projet de résolution VIII a été adopté par 51 voix contre zéro, avec 3 abstentions; pour le texte, voir la résolution 1981/21 du Conseil;

c) Les projets de résolution IX à XIV ont été adoptés; pour les textes, voir respectivement les résolutions 1981/22, 1981/23, 1981/24, 1981/25, 1981/26 et 1981/27 du Conseil;

d) Les projets de décision I à V ont été adoptés; pour les textes, voir respectivement les décisions 1981/120, 1981/121, 1981/122, 1981/123 et 1981/124 du Conseil.

33. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la Turquie (voir E/1981/SR.14).

## Chapitre XX

### ACTIVITÉS DESTINÉES À LA PROMOTION DE LA FEMME; DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : ÉGALITÉ, DÉVELOPPEMENT ET PAIX

1. Le Conseil a examiné la question des activités destinées à la promotion de la femme à sa première session ordinaire de 1981, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général contenant des propositions en vue de l'application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (E/1981/32);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/1981/33);

c) Exposé présenté par l'Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales, le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie I; l'Alliance internationale Sainte-Jeanne-d'Arc, l'Association internationale pour la liberté religieuse, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, le Comité consultatif mondial de la Société des amis, le Conseil international des femmes juives, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, le Mouvement mondial des mères, l'Union mondiale chrétienne des femmes abstinences, l'Union mondiale des femmes rurales et Zonta international, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie II; et l'Association internationale des femmes médecins, la Ligue mondiale pour l'éducation nouvelle, le Population Institute, SERVAS International, la Société internationale du développement des communautés et l'Union internationale humaniste et laïque, organisations non gouvernementales inscrites sur la Liste (E/1981/NGO/2).

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé la question au Deuxième Comité (social), qui l'a examiné de sa 3<sup>e</sup> à sa 12<sup>e</sup> séance, les 16, 21 au 24 et 27 au 29 avril 1981. Pour le rapport du Comité sur la question, voir le document E/1981/51.

#### DÉCISION DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

##### *Indicateurs sociaux applicables aux études concernant les femmes*

4. A sa 9<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Indicateurs sociaux applicables aux études concernant les femmes", présenté par la France.

5. A sa 12<sup>e</sup> séance, le projet de résolution a été révisé oralement<sup>69</sup>. Le Comité a alors adopté le projet, tel qu'il avait été oralement révisé, et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 12 ci-après.

##### *Application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme*

6. A sa 10<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme", qui était présenté par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appartenant au Groupe des 77<sup>0</sup>.

7. A la 12<sup>e</sup> séance, le projet de résolution a été révisé oralement<sup>69</sup>. Par 55 voix contre une, avec 5 abstentions, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution II. Il a été procédé à un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Equateur, Espagne, Fidji, France, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Ont voté contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Allemagne, République fédérale d', Australie, Canada, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 12 ci-après.

##### *Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme*

8. A sa 9<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Institut international de recher-

<sup>69</sup> Pour les détails relatifs aux amendements, voir le rapport du Comité sur la question (E/1981/51).

<sup>70</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

che et de formation pour la promotion de la femme", présenté par la France.

9. A sa 10<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution publié sous le même titre, qui était présenté par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appartenant au Groupe des 77<sup>0</sup>.

10. A la 12<sup>e</sup> séance, le deuxième projet de résolution ayant été révisé oralement, le premier a été retiré. Le Comité a alors adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *c* du paragraphe 12 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

11. A sa 14<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Conseil a examiné les projets de résolution que le Comité avait recommandés dans son rapport (E/1981/51, par. 17).

12. Après avoir entendu une déclaration de la représentante de la France, qui avait proposé d'insérer dans le projet de résolution I l'expression "en coopération avec le Bureau de statistique" au quatrième alinéa du préambule et les mots "le Bureau de statistique" dans le paragraphe du dispositif, après le membre de phrase "Institut international de

recherche et de formation pour la promotion de la femme", le Conseil a pris la décision suivante :

*a)* Le projet de résolution I, tel qu'il avait été révisé oralement, a été adopté; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/11 du Conseil;

*b)* Le projet de résolution II a été adopté lors d'un vote enregistré par 47 voix contre une, avec 5 abstentions; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/12 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :* Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, France, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Ont voté contre :* Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus :* Allemagne, République fédérale d', Australie, Canada, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*c)* Le projet de résolution III a été adopté; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/13 du Conseil.

## Chapitre XXI

### DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 2 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport annuel du Secrétaire général établi conformément à l'alinéa f du paragraphe 18 du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (E/1981/15 et Add. 1 et 2);

b) Rapport d'activité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les activités de cette organisation en vue d'étudier le rôle des moyens d'information dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* (E/1981/36).

3. Le Conseil a examiné ce point à ses 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, qui ont eu lieu les 16, 20, 21 et 28 avril et le 6 mai 1981. On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/1981/SR.5 à 7, 11, 14 et 15).

4. A sa 5<sup>e</sup> séance, le Conseil a entendu la déclaration liminaire du représentant de la Division des droits de l'homme (voir E/1981/SR.5).

#### DÉCISION DU CONSEIL

#### *Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale*

5. A la 11<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Algérie, parlant au nom des délégations des pays suivants : Algérie, Barbade, Bulgarie, Burundi, Chypre, Cuba<sup>71</sup>, Egypte<sup>71</sup>, Ghana, Inde, Indonésie, Nicaragua, Nigéria, Ouganda<sup>71</sup>, Pakistan, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie<sup>71</sup>, Soudan, Yougoslavie et Zambie, a présenté un projet de résolution intitulé "Mise en œuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale" (E/1981/L.16).

6. Un état des incidences budgétaires du projet de résolution, établi par le Secrétaire général, a été distribué sous la cote E/1981/L.32.

7. A sa 14<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté le projet de résolution par 42 voix contre 10. Il a été procédé

<sup>71</sup> En vertu de l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

à un vote enregistré; les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Irlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* : Néant.

Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/30 du Conseil.

8. Avant le vote, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Algérie, Bahamas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des Etats Membres des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne), Espagne, Equateur, Etats-Unis d'Amérique et Zambie, ainsi que l'observateur d'Israël. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Chili, de l'Argentine, de Fidji, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Mexique ont fait une déclaration (voir E/1981/SR.14).

#### *Deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale*

9. A la 11<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Algérie, parlant au nom des pays suivants : Algérie, Bangladesh, Barbade, Burundi, Chypre, Cuba<sup>71</sup>, Egypte<sup>71</sup>, Ghana, Inde, Indonésie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie<sup>71</sup>, Soudan, Yougoslavie et Zambie, a présenté un projet de décision intitulé "Deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale" (E/1981/L.17).

10. Un état des incidences budgétaires du projet de résolution, établi par le Secrétaire général, a été distribué aux membres du Conseil (E/1981/L.32).

11. A sa 14<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté le projet de décision par 46 voix contre zéro, avec 7 abstentions. Il a été procédé à un vote enregistré; les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Brésil, Bulgarie, Burundi,

Chili, Chine, Chypre, Danemark, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

*Ont voté contre* : Néant.

*Se sont abstenus* : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Pour le texte définitif, voir la décision 1981/130 du Conseil.

12. A la 15<sup>e</sup> séance, les représentants de l'Irlande, du Danemark, de la Belgique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Jordanie ont fait une déclaration (voir E/1981/SR.15).

*Rôle des moyens d'information dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid*

13. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a pris note du rapport d'activité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les activités de cette organisation en vue d'étudier le rôle des moyens d'information dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid (E/1981/36). Voir la décision 1981/131 du Conseil.

## *Chapitre XXII*

### **RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

1. Le Conseil économique et social a examiné le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés<sup>72</sup> à sa seconde session ordinaire de 1981.

2. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 1981, le Conseil a décidé, sur la proposition du Président, de transmettre, sans débat, le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Voir la décision 1981/186 du Conseil.

---

<sup>72</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 12 (A/36/12).*

## Chapitre XXIII

### QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des droits de l'homme à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 7 de l'ordre du jour et à sa seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 5 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néofascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur (A/36/209);

b) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-septième session<sup>73</sup> : le chapitre premier de ce rapport contenait quatre projets de résolution et 19 projets de décision que la Commission recommandait au Conseil d'adopter<sup>74</sup>;

c) Note du Secrétaire général, dans laquelle était reproduite une communication contenant des plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux (E/1981/28);

d) Note du Secrétariat transmettant les parties du rapport que le Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme a présenté en application de la résolution 1980/33 du Conseil économique et social, en date du 2 mai 1980, concernant des allégations relatives à des attaques à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud (E/1981/68).

3. A sa seconde session ordinaire de 1981, le Conseil était saisi pour l'examen de ce point d'une note du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1981/38, du 8 mai 1981, relative à la fourniture à la Guinée équatoriale des services d'un expert dans le domaine des droits de l'homme (E/1981/79).

#### DÉCISION PRISE À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981

4. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé la question au Deuxième Comité (social), qui l'a examinée à sa 9<sup>e</sup> séance et de sa 12<sup>e</sup> à sa 19<sup>e</sup> séance, les 27, 29 et 30 avril et les 1<sup>er</sup>, 4 et 5 mai 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir le document E/1981/46 et Corr.1.

<sup>73</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 5 (E/1981/25 et Corr.1 et Add.1).

<sup>74</sup> Plusieurs des projets de résolution et projets de décision comportaient des incidences sur le budget-programme; un état en était présenté à l'annexe III et à l'additif au rapport de la Commission.

#### MESURES PRISES PAR LE DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

*Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction*

5. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction". Deux amendements ont été présentés au projet de résolution<sup>75</sup>. Le premier a été rejeté par 25 voix contre 10, avec 13 abstentions. L'auteur de l'amendement n'a pas insisté pour faire mettre aux voix le deuxième amendement.

6. Le Comité a alors adopté le projet de résolution par 45 voix contre zéro, avec 5 abstentions, et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 42 ci-après.

*Projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*

7. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Projet de Convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants", et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 42 ci-après.

*Assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale dans ses efforts pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales*

8. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale dans ses efforts pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales" et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 42 ci-après.

*Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture*

9. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture", qui a été modifié oralement<sup>75</sup>.

<sup>75</sup> Pour des détails sur les amendements ou les modifications, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/46 et Corr.1).

10. A la 18<sup>e</sup> séance, de nouveaux amendements ont été présentés et ont été rejetés par 23 voix contre 8, avec 16 abstentions<sup>75</sup>.

11. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, par 34 voix contre 5, avec 10 abstentions, et il l'a présenté au Conseil comme projet de résolution IV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa c du paragraphe 42 ci-après.

*Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui*

12. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui" qui était patronné par la France et le Japon.

13. A la 19<sup>e</sup> séance, le projet de résolution a été modifié oralement<sup>75</sup>. Le Comité a alors adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, et l'a présenté comme projet de résolution V au Conseil. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa d du paragraphe 42 ci-après.

*Rapport du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme sur les plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en République sud-africaine*

14. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de résolution intitulé "Rapport du Groupe spécial d'experts de la Commission des droits de l'homme sur les plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en République sud-africaine", qui était patronné par les pays suivants : Algérie, Barbade, Burundi, Chypre, Egypte<sup>76</sup>, Ethiopie, Ghana, Guinée<sup>76</sup>, Inde, Maroc, Nigéria, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie<sup>76</sup>, Sénégal, Soudan, Yougoslavie, Zaïre et Zambie. Le projet de résolution a été modifié oralement<sup>75</sup>.

15. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement, et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution VI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa d du paragraphe 42 ci-après.

*Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts*

16. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts" et l'a présenté au Conseil comme projet de décision I. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa e du paragraphe 42 ci-après.

*Violations des droits de l'homme en Afrique australe : mandat du Groupe spécial d'experts*

17. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Violations des droits de l'homme en Afrique australe : mandat du Groupe spécial d'experts" et l'a présenté au Conseil comme

<sup>76</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

projet de décision II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa e du paragraphe 42 ci-après.

*Situation des droits de l'homme au Chili*

18. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Situation des droits de l'homme au Chili" par 27 voix contre 4, avec 19 abstentions, et l'a présenté au Conseil comme projet de décision III. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa f du paragraphe 42 ci-après.

*Groupe de travail sur les disparitions involontaires ou forcées*

19. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Groupe de travail sur les disparitions involontaires ou forcées" et l'a présenté au Conseil comme projet de décision IV<sup>77</sup>. Pour les mesures prises par le Conseil, voir l'alinéa g du paragraphe 42 ci-après.

*Assistance au Gouvernement de la République centrafricaine dans ses efforts pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales*

20. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Assistance au Gouvernement de la République centrafricaine dans ses efforts pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision V. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa g du paragraphe 42 ci-après.

*Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime colonialiste et raciste d'Afrique du Sud*

21. A la même séance, le Comité a adopté par 39 voix contre 5, avec 6 abstentions, le projet de décision intitulé "Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime colonialiste et raciste d'Afrique du Sud" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision VI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa h du paragraphe 42 ci-après.

*Les devoirs de l'individu envers la communauté et les limitations des droits et libertés de l'homme en vertu de l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme — Contribution à l'étude de la liberté garantie à l'individu par la loi*

22. A la même séance, le Comité a adopté les projets de décision intitulés "Les devoirs de l'individu envers la communauté et les limitations des droits et libertés de l'homme en vertu de l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme — Contribution à l'étude de la liberté garantie à l'individu par la loi" et les a présentés au Conseil en tant que

<sup>77</sup> Une déclaration a été faite concernant les incidences du projet de décision sur le budget-programme.

projets de décision VII et VIII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *i* du paragraphe 42 ci-après.

*Développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme*

23. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de décision intitulé "Développement des activités d'information du public dans le domaine des droits de l'homme", qui a été modifié oralement.

24. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié oralement<sup>75</sup> et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision IX. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *i* du paragraphe 42 ci-après.

*Projet de convention relative aux droits de l'enfant*

25. A sa 19<sup>e</sup> séance également, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Projet de convention relative aux droits de l'enfant" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision X. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *i* du paragraphe 42 ci-après.

*Les droits de l'homme et les exodes massifs*

26. A la même séance, le Comité a adopté, par 43 voix contre 5, avec 2 abstentions, le projet de décision intitulé "Les droits de l'homme et les exodes massifs" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *j* du paragraphe 42 ci-après.

*Assistance au Gouvernement ougandais dans ses efforts pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales*

27. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Assistance au Gouvernement ougandais dans ses efforts pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *k* du paragraphe 42 ci-après.

*Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question d'El Salvador*

28. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de décision intitulé "Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question d'El Salvador" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XIII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *l* du paragraphe 42 ci-après.

*Situation des droits de l'homme en Bolivie*

29. A la même séance, le Comité a adopté par 37 voix contre 3, avec 11 abstentions, le projet de décision intitulé "Situation des droits de l'homme en Bolivie" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XIV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *m* du paragraphe 42 ci-après.

*Jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits*

30. A la même séance, le Comité a adopté par 50 voix contre une le projet de décision intitulé "Jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation de ces droits". Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Equateur, Espagne, Fidji, France, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Ont voté contre* : Etats-Unis d'Amérique.

*Se sont abstenus* : Néant.

Le projet de décision a été présenté au Conseil en tant que projet de décision XV. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *n* du paragraphe 42 ci-après.

*Création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations dont la Commission est saisie*

31. A sa 19<sup>e</sup> séance également, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations dont la Commission est saisie" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XVI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *o* du paragraphe 42 ci-après.

*Rapports périodiques sur les droits de l'homme*

32. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Rapports périodiques sur les droits de l'homme" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XVII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *o* du paragraphe 42 ci-après.

*Services de conférence pour la Commission  
des droits de l'homme*

33. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution intitulé "Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XVIII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *o* du paragraphe 42 ci-après.

*Rapport de la Commission des droits de l'homme*

34. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision intitulé "Rapport de la Commission des droits de l'homme" et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XIX. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *o* du paragraphe 42 ci-après.

*Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère*

35. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de décision intitulé "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère", qui avait pour auteurs : l'Allemagne (République fédérale d'), l'Australie, le Canada, le Costa Rica<sup>76</sup>, Fidji, la France, l'Italie, le Japon<sup>76</sup>, la Malaisie<sup>76</sup>, le Népal, la Nouvelle-Zélande<sup>76</sup>, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée<sup>76</sup>, les Pays-Bas<sup>76</sup>, les Philippines<sup>76</sup>, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Samoa<sup>76</sup>, Singapour<sup>76</sup>, la Somalie<sup>76</sup>, le Soudan et la Thaïlande.

36. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision par 39 voix contre 7, avec une abstention. Il a été procédé à un vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Ghana, Indonésie, Irlande, Italie, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Inde, Nicaragua, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Algérie.

Le projet a été présenté au Conseil en tant que projet de décision XX. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *p* du paragraphe 42 ci-après.

*Allégations relatives à des atteintes à l'exercice  
des droits syndicaux en Afrique du Sud*

37. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de décision intitulé "Allégations relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Afrique du Sud", qui avait pour auteurs : l'Algérie, la Bar-

bade, le Burundi, Chypre, l'Egypte<sup>76</sup>, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée<sup>76</sup>, l'Inde, le Maroc, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie<sup>76</sup>, la République-Unie du Cameroun, le Sénégal, le Soudan, la Yougoslavie, le Zaïre et la Zambie. Le projet de décision a été révisé oralement<sup>75</sup>.

38. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié oralement et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XXI. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *q* du paragraphe 42 ci-après.

*Séminaire sur les relations existant entre les droits  
de l'homme, la paix et le développement*

39. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de décision intitulé "Séminaire sur les relations existant entre les droits de l'homme, la paix et le développement", qui avait pour auteurs l'Algérie, l'Argentine, le Burundi, Cuba<sup>76</sup>, l'Egypte<sup>76</sup>, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, le Sénégal, la Yougoslavie, le Zaïre et la Zambie<sup>78</sup>.

40. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de décision par 38 voix contre une, avec 12 abstentions, et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision XXII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *r* du paragraphe 42 ci-après.

*Rapport du Secrétaire général sur les mesures à  
prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-  
fascistes et toutes les autres formes d'idéologies et  
pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance  
raciale, la haine et la terreur*

41. A la même séance, sur proposition du Président, le Comité a décidé de recommander au Conseil de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-fascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur (A/36/209) et de le transmettre à l'Assemblée générale. Le Comité a présenté sa recommandation au Conseil en tant que décision XXIII. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *s* du paragraphe 42 ci-après.

42. A sa 18<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et de décision que le Comité recommandait dans son rapport (E/1981/46 et Corr.1, par. 62 et 63) et a pris les décisions suivantes :

a) Le projet de résolution I a été adopté par 45 voix contre zéro, avec 6 abstentions; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/36 du Conseil;

b) Les projets de résolution II et III ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les résolutions 1981/37 et 1981/38 du Conseil;

c) Le projet de résolution IV a été adopté par 33 voix contre 5, avec 11 abstentions; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/39 du Conseil;

d) Les projets de résolution V et VI ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les résolutions 1981/40 et 1981/41 du Conseil;

<sup>78</sup> Un état des incidences du projet de décision sur le budget-programme a été distribué sous la cote E/1981/C.2/L.17.

e) Les projets de décision I et II ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les décisions 1981/136 et 1981/137 du Conseil;

f) Le projet de décision III a été adopté par 29 voix contre 4, avec 19 abstentions; pour le texte définitif, voir la décision 1981/138 du Conseil;

g) Les projets de décision IV et V ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les décisions 1981/139 et 1981/140 du Conseil;

h) Le projet de décision VI a été adopté par 42 voix contre 5, avec 6 abstentions; pour le texte définitif, voir la décision 1981/141 du Conseil;

i) Les projets de décision VII à X ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les décisions 1981/142 (projets de décision VII et VIII réunis), 1981/143 et 1981/144;

j) Le projet de décision XI a été adopté par 46 voix contre 5, avec 2 abstentions; pour le texte définitif, voir la décision 1981/145 du Conseil;

k) Le projet de décision XII a été adopté; pour le texte définitif, voir la décision 1981/146 du Conseil;

l) Le projet de décision XIII a été adopté par 40 voix contre zéro, avec 14 abstentions; pour le texte définitif, voir la décision 1981/147 du Conseil;

m) Le projet de décision XIV a été adopté par 38 voix contre 3, avec 13 abstentions; pour le texte définitif, voir la décision 1981/148 du Conseil;

n) Le projet de décision XV a été adopté par 51 voix contre une<sup>79</sup>; pour le texte définitif, voir la décision 1981/149 du Conseil;

o) Les projets de décision XVI à XIX ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les décisions 1981/150, 1981/151, 1981/152 et 1981/153 du Conseil;

p) Le projet de décision XX a donné lieu à un vote enregistré et a été adopté par 42 voix contre 8, avec une abstention<sup>80</sup>; pour le texte définitif, voir la décision 1981/154 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Ghana, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Ont voté contre* : Bulgarie, Ethiopie, Inde, Nicaragua, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Se sont abstenus* : Algérie.

q) Le projet de décision XXI a été adopté. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/155 du Conseil;

<sup>79</sup> Le représentant de l'Australie a par la suite informé le Conseil que le vote de sa délégation en faveur du projet de décision n'avait pas été enregistré.

<sup>80</sup> Le représentant des îles Salomon a par la suite indiqué au Secrétariat que, si sa délégation avait été présente au moment où le projet de décision avait été présenté au deuxième Comité (social), elle se serait jointe à ses auteurs.

r) Le projet de décision XXII a été adopté par 38 voix contre une, avec 12 abstentions; pour le texte définitif, voir la décision 1981/156 du Conseil;

s) Le projet de décision XXIII a été adopté; pour le texte définitif, voir la décision 1981/157 du Conseil.

#### *Questions relatives aux droits de l'homme : le cas Ziad Abu Ain*

43. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil était saisi d'un projet de résolution (E/1981/L.39) présenté par les délégations de l'Algérie, de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Maroc et du Soudan.

44. A la même séance, l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a fait une déclaration (voir E/1981/SR.19).

45. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration dans laquelle il a proposé que le Conseil ne prenne aucune décision concernant le projet de résolution E/1981/L.39. Par 22 voix contre 18, avec 12 abstentions, le Conseil a rejeté cette motion.

46. Après avoir entendu les représentants de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Algérie, de la Yougoslavie et de la Jamahiriya arabe libyenne (voir E/1981/SR.19), le Conseil a procédé, à la demande des représentants de l'Algérie et de l'Iraq, à un vote enregistré sur le projet de résolution, qui a été adopté par 24 voix contre 14, avec 12 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* : Algérie, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chine, Chypre, Ethiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Maroc, Nicaragua, Pakistan, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Ont voté contre* : Allemagne, République fédérale d', Australie, Barbade, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Irlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus* : Bahamas, Equateur, Espagne, Kenya, Mexique, Népal, Nigéria, Pérou, République-Unie du Cameroun, Thaïlande, Venezuela, Zaïre.

Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/42 du Conseil.

47. Les représentants du Brésil, de Chypre, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (parlant au nom des Etats Membres des Nations Unies qui sont également membres de la Communauté économique européenne), de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Bahamas ont fait des déclarations (voir E/1981/SR.19).

#### DÉCISION PRISE À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

48. Le Conseil a aussi examiné la question des droits de l'homme, à sa 37<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 1981. On trouvera un compte rendu des débats dans le compte rendu analytique de cette séance (E/1981/SR.37).

DÉCISION DU CONSEIL

*Fourniture à la Guinée équatoriale des services  
d'un expert dans le domaine des droits de l'homme*

49. A la 37<sup>e</sup> séance, le Président du Conseil a fait une déclaration au cours de laquelle il a proposé

oralement un projet de décision relatif à la fourniture à la Guinée équatoriale des services d'un expert dans le domaine des droits de l'homme.

50. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision, tel qu'il a été modifié oralement par le représentant du Canada au cours du débat. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/167 du Conseil.

## Chapitre XXV

### APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 3 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des rapports présentés par les Etats parties au Pacte international à propos des droits faisant l'objet des articles 6 à 9 et 10 à 12 du Pacte, ainsi que d'un certain nombre d'autres documents. Pour toutes précisions concernant cette documentation, voir le document E/1981/64, sect. II et annexe III.

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé la question au Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qu'il avait créé par sa résolution 1988 (LX) du 11 mai 1976 et ses décisions 1978/10 du 3 mai 1978 et 1981/102 du 6 février 1981.

4. Le Groupe de travail a tenu 19 séances du 14 au 29 avril 1981. Il a également tenu un certain nombre de séances officieuses pendant la session. On trouvera son rapport sur cette question dans le document E/1981/64.

#### DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION

##### *Examen de la composition, de l'organisation et des arrangements administratifs du Groupe de travail de session*

5. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail a présenté au Conseil ses recommandations concernant l'examen de la composition, de l'organisation et des arrangements administratifs du Groupe de travail dans le projet de décision I<sup>84</sup>. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 9 ci-après.

##### *Rapports à présenter en vertu de l'article 16 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

6. A la même séance, le Groupe de travail a proposé que le Conseil demande aux Etats parties au Pacte qui n'ont pas encore soumis les rapports qu'ils doivent présenter en vertu de l'article 16 du Pacte de le faire dès que possible. La proposition a été soumise au Conseil en tant que projet de décision II. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 9 ci-après.

<sup>84</sup> Les incidences sur le budget-programme du projet de décision ont été publiées sous la cote E/1981/64/Add.1.

*Ordre du jour provisoire du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1982*

*Bureau du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels pour 1982*

7. A la même séance, le Groupe de travail a adopté les projets de proposition présentés par le Bureau concernant l'ordre du jour provisoire et la composition du Bureau du Groupe de travail pour 1982 et les a soumises au Conseil respectivement en tant que projets de décision III et IV. Pour les décisions du Conseil, voir l'alinéa c du paragraphe 9 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

8. A ses 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mai 1981, le Conseil a examiné les projets de décision recommandés par le Groupe de travail de session dans son rapport (E/1981/64, par. 37). Un état des incidences sur le budget-programme du projet de décision I (E/1981/64/Add.1) a été présenté par le Secrétaire général.

9. A sa 19<sup>e</sup> séance, \_\_\_\_\_ le représentant de la Barbade a proposé d'insérer les mots "et à la résolution 1988 (LX) du Conseil en date du 11 mai 1976" après les mots "conformément à l'article 16 du Pacte" dans le projet de décision II. Le Conseil a ensuite pris les décisions suivantes à propos des projets de décision :

a) Le projet de décision I a été adopté; pour le texte définitif, voir la décision 1981/158 du Conseil;

b) Le projet de décision II a été adopté tel qu'il a été modifié oralement; pour le texte définitif, voir la décision 1981/159 du Conseil;

c) Les projets de décision III et IV ont été adoptés; pour les textes définitifs voir respectivement les décisions 1981/160 et 1981/161 du Conseil.

##### *Futur examen de la composition, de l'organisation et des arrangements administratifs du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

10. A la 15<sup>e</sup> séance, \_\_\_\_\_ l'observateur des Pays-Bas<sup>85</sup> a proposé un projet de décision qui a

<sup>85</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

ensuite été publié sous la cote E/1981/L.38 et dont le texte est le suivant :

“Le Conseil économique et social, ayant examiné le rapport du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/1981/64 et Add.1) :

“a) Décide de revoir la composition, l'organisation, les arrangements administratifs et les méthodes de travail du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à sa première session ordinaire de 1982, dans le cadre de son Deuxième Comité (social);

“b) Décide également d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 1982 une question prioritaire distincte intitulée “Examen de la composition, de l'organisation, des dispositions administratives et des méthodes de travail du Groupe de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.”

11. A la 19<sup>e</sup> séance, l'observateur des Pays-Bas a modifié oralement le projet de décision comme suit :

a) A l'alinéa a, les mots “dans le cadre de son Deuxième Comité (social)” ont été supprimés;

b) L'alinéa b a été supprimé.

12. A la même séance, le représentant de Chypre a proposé de modifier l'alinéa a comme suit :

“Décide de revoir la composition, l'organisation, et les arrangements administratifs du Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à sa première session ordinaire de 1982”.

13. L'observateur des Pays-Bas et les représentants du Canada, du Danemark, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait des déclarations (voir E/1981/SR.19).

14. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision, tel qu'il a été révisé et modifié oralement. Pour le texte définitif voir la décision 1981/162 du Conseil.

## *Chapitre XXVI*

### **PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

1. Le Conseil économique et social a examiné le Pacte international relatif aux droits civils et politiques à la reprise de la seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 24 de l'ordre du jour. Le débat sur ce point a fait l'objet d'un compte rendu analytique (E/1981/SR.42).

2. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre, le Conseil a, sur la proposition du Président, décidé d'autoriser le Secrétaire général à transmettre directement à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session le rapport du Comité des droits de l'homme sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>86</sup>. Voir dans la décision du Conseil 1981/193.

---

<sup>86</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 40 (A/36/40).

## Chapitre XXVII

### MESURES DESTINÉES À AMÉLIORER LA SITUATION ET À FAIRE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

1. Le Conseil économique et social a examiné, à sa première session ordinaire de 1981, au titre du point 8 de l'ordre du jour, les mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-septième session<sup>87</sup>;

b) Rapport de la Commission du développement social sur sa vingt-septième session<sup>88</sup>.

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, le Conseil a renvoyé le point au Deuxième Comité (social), qui l'a examiné aux 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances, les 27 et 28 avril et les 4 et 5 mai 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point, voir document E/1981/47.

#### SUITE DONNÉE PAR LE DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL)

*Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants*

4. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants", ayant pour auteurs l'Algérie, la Barbade, l'Égypte<sup>89</sup>, l'Équateur, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Sénégal,

<sup>87</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 5 (E/1981/25 et Corr.1 et Add.1).

<sup>88</sup> Ibid., Supplément n° 6 (E/1981/26).

<sup>89</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

la Turquie et la Yougoslavie et qui a été révisé oralement<sup>90</sup>.

5. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, à la suite d'un vote enregistré, par 44 voix contre zéro, avec 2 abstentions et l'a présenté au Conseil. Les voix se sont réparties comme suit<sup>91</sup> :

*Ont voté pour* : Algérie, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Equateur, Espagne, France, Ghana, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

*Ont voté contre* : Néant.

*Se sont abstenus* : Allemagne, République fédérale d', Etats-Unis d'Amérique.

Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 6 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

6. A sa 18<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a adopté, par 50 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution recommandé par le Comité dans son rapport (E/1981/47, par. 7). Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/35.

<sup>90</sup> Pour les détails de la révision, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/47).

<sup>91</sup> Le représentant du Bangladesh a indiqué que, s'il avait été présent, il aurait voté pour le projet de résolution.

## Chapitre XXVIII

### COOPÉRATION ET COORDINATION INTERNATIONALES DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES; PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR 1982-1983

1. A sa seconde session ordinaire de 1981, le Conseil économique et social a examiné la question de la coopération et de la coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies et le projet de budget-programme pour 1982-1983 au titre des points 18 et 19 de l'ordre du jour, respectivement.

2. Pour examiner ces deux points de l'ordre du jour, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour 1982-1983<sup>92</sup>;

b) Rapport du Comité du Programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt et unième session<sup>93</sup>;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Évaluation du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe" et observations du Secrétaire général sur ce rapport (A/36/73 et Add.1);

d) Rapport du Secrétaire général relatif à l'échange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits (A/36/255);

e) Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (A/36/259);

f) Rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies (E/1981/3);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport succinct relatif aux efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence (E/1981/16 et Corr.1, annexe);

h) Rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1980-1981 (E/1981/37 et Corr.1);

i) Rapport du Secrétaire général sur l'Année mondiale des communications : mise en place d'infrastructures des communications; observations du Conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications; rapport de l'Union internationale des télécommunications sur l'état d'avancement des préparatifs d'une année mondiale des communications (E/1981/70 et Add.1 et 2);

j) Rapport du Secrétaire général sur la protection du consommateur, établi en application de la résolu-

tion 1979/74 du Conseil économique et social (E/1981/75);

k) Rapport des Présidents du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination sur les réunions communes des deux comités (E/1981/86);

l) Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 1981/24 du Conseil économique et social sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies (E/1981/87);

m) Rapport de situation du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 (E/1981/88);

n) Rapport du Comité administratif de coordination sur la coordination de systèmes d'information des organismes des Nations Unies (E/1981/95);

o) Déclaration présentée par l'Organisation internationale des unions de consommateurs, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I, sur la protection du consommateur (E/1981/NGO/4);

p) Extrait du rapport de la Consultation régionale sur la protection du consommateur, tenue à Bangkok du 2 au 8 juin 1981 (E/1981/C.3/L.2).

3. A sa 19<sup>e</sup> séance plénière, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé les points de l'ordre du jour au Troisième Comité (programme et coordination), qui les a examinés de ses 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> à 17<sup>e</sup> séances, les 2, 3, 8 à 10 et 13 à 17 juillet 1981. Pour le rapport du Comité relatif à ces points, voir le document E/1981/96 (parties I à III).

#### DÉCISIONS PRISES PAR LE TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

*Application de la résolution 1981/24 du Conseil économique et social relative aux aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies*

4. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de résolution aux termes duquel le Conseil prendrait note du rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 1981/24 du Conseil économique et social (E/1981/87) et l'a soumis au Conseil en tant que projet de décision I [voir par. 41 du document E/1981/96 (partie I)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 31 ci-après.

<sup>92</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 6 (A/36/6).

<sup>93</sup> *Ibid.*, Supplément n° 38 (A/36/38).

*Rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies*

5. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de décision intitulé "Rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies" qui a été présenté par l'Italie et révisé oralement<sup>94</sup>.

6. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision tel qu'il avait été oralement révisé et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision II (voir par. 41 du document E/1981/96 (partie I)). Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 31 ci-dessous.

*Année mondiale des communications : mise en place d'infrastructures des communications*

7. A sa 10<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Année mondiale des communications : mise en place d'infrastructures des communications", qui avait été présenté par le Ghana, la Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar<sup>95</sup>, le Maroc, le Népal, le Nigéria et la Yougoslavie.

8. A la même séance, un amendement a été proposé puis a été accepté par les auteurs<sup>94</sup>.

9. A la 13<sup>e</sup> séance, le projet de résolution a fait l'objet d'une nouvelle révision orale. Le Kenya s'est ensuite joint aux auteurs du projet de résolution.

10. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été révisé oralement et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I [voir par. 40 du document E/1981/96 (partie I)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 31 ci-après.

*Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000*

11. A sa 12<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000", qui avait été présenté par l'Allemagne, République fédérale d', la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce<sup>95</sup>, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg<sup>95</sup>, la Norvège, les Pays-Bas<sup>95</sup>, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Sénégal.

12. A la même séance, des amendements au projet de résolution ont été proposés. Après modification, les amendements ont été acceptés par les auteurs du projet<sup>94</sup>.

13. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé, et l'a soumis au Conseil en tant que projet de résolution II [voir par. 40 du document E/1981/96 (partie I)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 31 ci-après.

<sup>94</sup> Pour le détail des révisions ou amendements, voir le rapport du Comité relatif à ce point [E/1981/96 (partie I)].

<sup>95</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

*Echange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits*

14. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné le projet de décision proposé par le Président, aux termes duquel le Conseil prendrait note du rapport du Secrétaire général relatif à l'échange d'informations sur les produits chimiques dangereux et les produits pharmaceutiques d'emploi hasardeux qui ont été interdits (A/36/255) et le transmettrait à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

15. A la même séance, le projet de décision a été modifié oralement<sup>94</sup>. Le Comité a ensuite adopté le projet de décision, tel qu'il avait été oralement modifié et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision III [voir par. 41 du document 1981/96 (partie I)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa b du paragraphe 31 ci-après.

*Protection du consommateur*

16. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Protection du consommateur", qui avait été présenté par la Barbade, l'Inde, l'Iraq, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, le Soudan, le Venezuela, la Yougoslavie et la Zambie<sup>96</sup>.

17. A la 17<sup>e</sup> séance, le projet de résolution a été révisé oralement à l'issue de consultations officieuses<sup>97</sup>. Un amendement au texte révisé a été proposé et accepté par les auteurs<sup>94</sup>.

18. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été oralement révisé et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution III [voir par. 40 du document E/1981/96 (partie I)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa a du paragraphe 31 ci-après.

*Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence*

19. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence"<sup>98</sup>, qui avait été présenté par la France.

20. En présentant le projet de résolution, le représentant de la France a signalé que des consultations avaient eu lieu à ce sujet mais qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un accord sur le texte. Il ne proposait donc pas au Comité de se prononcer à ce stade mais présentait le projet comme base de discussion lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

21. Le Comité a consacré un débat approfondi à la question des efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence.

<sup>96</sup> Un état des incidences financières du projet de résolution a été distribué sous la cote E/1981/C.3/L.18. A la 17<sup>e</sup> séance, le représentant du Bureau des services financiers a appelé l'attention du Comité sur une erreur qui figurait dans ce document.

<sup>97</sup> Les incidences financières du budget-programme dont il est fait état au document E/1981/C.3/L.18 ne s'appliquent pas au texte révisé du projet de résolution.

<sup>98</sup> E/1981/C.3/L.11.

Certaines délégations ont tenu des consultations officielles touchant une éventuelle proposition, mais, faute de temps, il a été impossible de parvenir à un accord général sur un texte. Dans ces conditions, le Président du Comité a eu des consultations officielles avec les délégations intéressées, consultations à l'occasion desquelles la délégation française a fait distribuer le projet de résolution. Diverses délégations ont donné leur avis sur le texte et les considérations qui l'avaient inspiré. Certaines délégations pensaient qu'il serait utile d'inviter le Secrétaire général à présenter, le cas échéant, de nouvelles propositions ou suggestions, en vue de développer les opinions traduisant un consensus qui avaient été exprimées par les délégations au Troisième Comité (programme et coordination) du Conseil économique et social. Certaines délégations ont également soulevé la question de savoir quel organe devrait être saisi, et à quel moment. Les uns pensaient que la question devrait être renvoyée en premier lieu au Conseil économique et social, lors de la reprise de sa deuxième session ordinaire de 1981, tandis que d'autres estimaient que le Conseil ne devrait l'examiner qu'à sa seconde session ordinaire de 1982. Toutefois, la majorité des délégations présentes se sont accordées pour reconnaître que les discussions devraient reprendre au plus tard lors de la trentième session de l'Assemblée générale et que leur point de départ devrait être le texte du projet de résolution<sup>98</sup>.

22. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de décision intitulé "Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence", qui était proposé par le Président sur la base du débat qui avait eu lieu au Comité et des consultations officielles qui ont suivi.

23. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision et l'a soumis au Conseil [voir par. 9 du document E/1981/96 (partie II)]. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 34 ci-après.

#### *Rapport du Comité administratif de coordination relatif à la coordination des systèmes d'information aux Nations Unies*

24. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de décision aux termes duquel le Conseil prendrait note du rapport du Comité administratif de coordination relatif à la coordination des systèmes d'information aux Nations Unies (E/1981/95) et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision I [voir par. 16 du document E/1981/96 (partie III)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 35 ci-après.

#### *Renforcement de la coordination des systèmes d'information*

25. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Renforcement de la coordination des systèmes d'information", qui était présenté par la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon<sup>95</sup>, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et qui avait été oralement révisé.

26. A la même séance, après des consultations officielles, le projet de résolution a été révisé oralement de nouveau<sup>94</sup>. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution tel qu'il avait été oralement révisé et l'a présenté au Conseil en tant que projet de résolution I [voir par. 15 du document E/1981/96 (partie III)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *a* du paragraphe 35 ci-après.

#### *Rapport du Comité du programme et de la coordination*

27. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de décision intitulé "Rapport du Comité du programme et de la coordination", qui était présenté par l'Inde, le Pakistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et qui avait été révisé oralement<sup>94</sup>.

28. A la même séance, le Comité a adopté le projet de décision tel qu'il avait été oralement révisé et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision II [voir par. 16 du document E/1981/96 (partie III)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 35 ci-après.

#### *Aperçu général des objectifs et des plans des Nations Unies*

29. A sa 17<sup>e</sup> séance également, sur la proposition du Président, le Comité a adopté un projet de décision relatif à un aperçu général des objectifs et des plans des Nations Unies et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision III [voir par. 16 du document E/1981/96 (partie III)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 35 ci-après.

#### *Rapport du Corps commun d'inspection sur le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale et le Panama et sur le Bureau sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine*

30. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité, sur la proposition du Président, a adopté un projet de décision aux termes duquel le Conseil prendrait acte de la note du Secrétaire général accompagnant le rapport du Corps commun d'inspection sur le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale et le Panama et sur le Bureau sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine (A/36/102 et Corr.1) ainsi que des observations y relatives du Secrétaire général (A/36/102 Add.1) et l'a présenté au Conseil en tant que projet de décision IV. [voir par. 16 du document E/1981/96 (partie III)]. Pour la décision du Conseil, voir l'alinéa *b* du paragraphe 35 ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

31. A sa 40<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et les projets de décision recommandés par le Comité dans son rapport [par. 40 et 41 du document E/1981/96 (partie I)] et a pris les décisions suivantes :

a) Les projets de résolution I à III ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/60, 1981/61 et 1981/62 du Conseil, respectivement;

b) Les projets de décision I à III ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les décisions 1981/175, 1981/176 et 1981/177 du Conseil, respectivement.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Brésil et de la Bulgarie, ainsi que par le représentant de l'Union internationale des télécommunications (voir E/1981/SR.40).

33. A la même séance, le Conseil a examiné le projet de décision recommandé par le Comité dans la partie II de son rapport [voir par. 9 du document E/1981/96 (partie II)].

34. A l'issue des déclarations faites par les représentants du Kenya, de la France, du Mexique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Venezuela (au nom des Etats Membres de l'Organisation qui sont également membres du Groupe des 77)

et de l'Inde ainsi que par le président du Comité (M. Reid Morden) et par le Président du Conseil (voir E/1981/SR.40), le Conseil a adopté le projet de décision. Pour le texte final, voir la décision 1981/178 du Conseil.

35. A la même séance, le Conseil a examiné le projet de résolution et les projets de décision recommandés par le Comité dans la partie III de son rapport [par. 15 et 16 du document E/1981/96 (partie III)] et a pris les décisions ci-après :

a) Le projet de résolution a été adopté; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/63 du Conseil;

b) Les projets de décision I à IV ont été adoptés; pour le texte définitif, voir les décisions 1981/179, 1981/180, 1981/181 et 1981/182 du Conseil, respectivement.

36. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration (voir E/1981/SR.40).

## Chapitre XXIX

### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des activités opérationnelles à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 17 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'assistance fournie par le système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique ainsi que les observations du Comité administratif de coordination y relatives (A/36/101 et Add.1);

b) Rapport du Groupe de travail d'experts gouvernementaux du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (E/1981/23);

c) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-huitième session<sup>99</sup>;

d) Décisions et conclusions du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance<sup>100</sup>;

e) Rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les Volontaires des Nations Unies (DP/535);

f) Rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (DP/537);

g) Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral (DP/541);

h) Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa deuxième session<sup>101</sup>;

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé le point 17 de l'ordre du jour au Troisième Comité (programme et coordination), qui l'a examiné de ses 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> et à ses 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances les 13, 14 et 17 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur cette question, voir le document E/1981/102.

<sup>99</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 11 (E/1981/61/Rev.1).

<sup>100</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 8 (E/1981/48).

<sup>101</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 39 (A/36/39).

#### DÉCISIONS DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

##### *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*

4. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Fonds des Nations Unies pour l'enfance", présenté par le Canada, la Finlande<sup>102</sup>, la France, le Ghana, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, la Norvège, le Pakistan, le Sénégal, la Suède<sup>102</sup> et la Yougoslavie.

5. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution I. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, a, ci-après.

##### *Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles*

6. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles", présenté par l'Argentine, l'Italie, le Japon<sup>102</sup> et le Pérou.

7. A la même séance, un amendement au projet de résolution a été proposé oralement et accepté par les auteurs<sup>103</sup>.

8. Le Comité a ensuite adopté le projet de résolution ainsi modifié oralement et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution II. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, a, ci-après.

##### *Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement*

9. Egalement à sa 16<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement", présenté par l'Argentine, les Bahamas, le Bangladesh, le Burundi, l'Espagne, Fidji, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Malawi, le Mexique, le Népal, le Pakistan, la Roumanie<sup>102</sup>, la Turquie et la Yougoslavie et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution III. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, a, ci-après.

##### *Programme des Volontaires des Nations Unies*

10. A sa 16<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, le Comité a adopté un projet de décision par lequel

<sup>102</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>103</sup> Pour les détails de cette modification, voir le rapport du Comité sur la question (E/1981/102).

le Conseil prendrait note du rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les Volontaires des Nations Unies (DP/535), ainsi que de la décision 81/1 du 18 juin 1981 adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à sa vingt-huitième session. Le projet de décision a été présenté au Conseil comme projet de décision I. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, b, ci-après.

*Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral*

11. A la même séance, sur proposition du Président, le Comité a adopté un projet de décision par lequel le Conseil prendrait note du rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral (DP/541), ainsi que de la décision 81/3 du 19 juin 1981 adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à sa vingt-huitième session. Le projet de décision a été présenté au Conseil comme projet de décision II. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, b, ci-après.

*Assistance fournie par les Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique*

12. Egalement à la même séance, sur proposition du Président, le Conseil a adopté un projet de décision par lequel le Conseil prendrait note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Assistance fournie par le système des Nations Unies aux institutions multinationales régionales de coopération technique"

(A/36/101), ainsi que des observations du CAC sur ce rapport (A/36/101/Add.1). Le projet de décision a été présenté au Conseil comme projet de décision III. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, b, ci-après.

*Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement*

13. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement", présenté par l'Argentine, les Bahamas, le Bangladesh, le Burundi, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, Fidji, la Finlande<sup>102</sup>, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Kenya, le Malawi, le Mexique, le Népal, la Norvège, le Pakistan, les Pays-Bas<sup>102</sup>, la Suède<sup>102</sup>, la Turquie et la Yougoslavie.

14. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution et l'a présenté au Conseil comme projet de résolution IV. Pour la décision du Conseil, voir paragraphe 15, a, ci-après.

DÉCISIONS DU CONSEIL

15. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le Conseil a examiné les projets de résolution et les projets de décision recommandés par le Comité dans son rapport (E/1981/102, par. 23 et 24) et pris les décisions suivantes :

a) Les projets de résolution I à IV ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les résolutions 1981/56, 1981/57, 1981/58 et 1981/59 du Conseil, respectivement;

b) Les projets de décision I à III ont été adoptés; pour les textes définitifs, voir les décisions 1981/172, 1981/173 et 1981/174 du Conseil, respectivement.

## Chapitre XXX

### APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX ET ASSISTANCE AU PEUPLE OPPRIMÉ D'AFRIQUE DU SUD ET À SON MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies et celle de l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les organismes du système des Nations Unies à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre, respectivement, des points 20 et 21 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ces points de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Au titre du point 20 :

- i) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/36/154 et Add.1);
- ii) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/36/305 et Corr.1);
- iii) Rapport du Président du Conseil économique et social sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/1981/89);

b) Au titre du point 21 :

Rapport du Président du Conseil économique et social sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial contre l'apartheid et le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/1981/90).

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé ces points au Troisième Comité (programme et coordination), qui les a examinés ensemble à ses 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, les 6, 7, 9 et 10 juillet 1981. On trouvera le rapport du Comité sur ces points dans le document E/1981/97.

#### DÉCISION DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

*Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies*

4. A sa 7<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies", parrainé par l'Algérie, la Barbade, le Burundi, l'Éthiopie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Maroc, le Népal, le Pakistan, le Sénégal, le Soudan, la Trinité-et-Tobago<sup>104</sup>, le Venezuela, la Yougoslavie, le Zaïre et la Zambie. Les Bahamas, Cuba et le Kenya se sont joints par la suite aux auteurs du projet de résolution.

5. A la 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté le projet de résolution par 29 voix contre une, avec 6 abstentions, et l'a présenté au Conseil. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 7, a, ci-après.

#### *Assistance au peuple palestinien*

6. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Comité a adopté un projet de décision proposé par le Président, aux termes duquel le Conseil prendrait note du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/36/305) et le transmettrait à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 7, b, ci-après.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

7. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le Conseil a examiné le projet de résolution<sup>105</sup> et le projet de décision recommandés par le Comité dans son rap-

<sup>104</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>105</sup> Le représentant du Bangladesh a fait savoir que, si sa délégation avait été présente au moment où le Comité a examiné le projet de résolution, elle se serait jointe aux auteurs de ce projet.

port (E/1981/97, par. 14 et 15), et a pris les décisions suivantes :

a) Le projet de résolution a été adopté par 44 voix contre une, avec 6 abstentions; pour le texte définitif, voir la résolution 1981/54 du Conseil;

b) Le projet de décision a été adopté; pour le texte définitif, voir la décision 1981/171 du Conseil.

8. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la République fédérale d'Allemagne ont fait des déclarations (voir E/1981/SR.39).

## Chapitre XXXI

### RÉALISATION DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT ET DE RELÈVEMENT À MOYEN ET À LONG TERME DANS LA RÉGION SOUDANO-SAHÉLIENNE

1. Le Conseil économique et social a examiné la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 22 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (A/36/208 et Add.1).

3. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a renvoyé la question au Troisième Comité (programme et coordination), qui l'a examinée à ses 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, les 14, 15 et 16 juillet 1981. Pour le rapport du Comité sur ce point de l'ordre du jour, voir le document E/1981/101.

#### DÉCISION DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION)

#### *Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne*

4. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Comité a examiné un projet de résolution intitulé "Réalisation du programme de

redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne" et présenté par l'Algérie, le Bangladesh, le Burundi, la France, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, le Sénégal, la Yougoslavie et le Zaïre. Le Nigéria s'est par la suite joint aux auteurs du projet de résolution.

5. A la même séance, un amendement au projet de résolution a été présenté oralement. A la suite de consultations officieuses, les auteurs ont révisé oralement le projet de résolution, compte tenu de l'amendement proposé<sup>106</sup>.

6. A la même séance également, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été révisé oralement et l'a soumis au Conseil. Pour la décision du Conseil, voir le paragraphe 7 ci-après.

#### DÉCISION DU CONSEIL

7. A sa 39<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 1981, le Conseil a examiné le projet de résolution recommandé par le Comité dans son rapport (E/1981/101, par. 9) et a adopté le projet. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/55 du Conseil.

<sup>106</sup> Pour la teneur de l'amendement proposé et de la révision, voir le rapport du Comité sur ce point (E/1981/101).

## Chapitre XXXII

### ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

1. Le Conseil économique et social a examiné la question de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe à sa première session ordinaire de 1981, au titre du point 4 de l'ordre du jour, et à sa seconde session ordinaire de 1981, aussi au titre du point 4 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi, à sa première session ordinaire, des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés en Somalie (A/36/136);

b) Rapport du Secrétaire général concernant l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti (A/36/214);

c) Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés au Soudan (A/36/216);

d) Note du Secrétaire général contenant le rapport succinct sur les efforts internationaux déployés pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence (E/1981/16 et Corr.1);

e) Chapitre IV du rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-septième session<sup>107</sup>;

3. A sa seconde session ordinaire de 1981, le Conseil était saisi, pour l'examen de ce point, du rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès réalisés dans l'application des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés parmi les pays en développement, y compris celles prévues dans le Programme d'action immédiate pour la période 1979-1981 (E/1981/92).

#### DÉCISION PRISE À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981

4. Le Conseil a examiné la question de ses 8<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> et à ses 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances, les 24, 27, 28 et 30 avril et les 4, 6 et 8 mai 1981. Le compte rendu des débats figure dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/1981/SR.8 à 13, 15 et 18).

5. A la 8<sup>e</sup> séance, le Coordonnateur adjoint des programmes d'assistance économique spéciale a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a rendu compte, au nom du Secrétaire général, de l'assistance aux personnes déplacées en Ethiopie<sup>108</sup> ainsi que

<sup>107</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 7 (E/1981/27).

<sup>108</sup> Le Conseil, à sa session d'organisation pour 1981, a décidé d'examiner cette question à sa première session ordinaire de 1981 [voir A/36/3/Add.40 (partie I), annexe, décision 1981/100, par. 2 du Conseil].

des travaux de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, convoquée conformément à la résolution 35/42 de l'Assemblée générale, en date du 25 novembre 1980. Au cours de la même séance, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a fait rapport, au nom du Secrétaire général, sur l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (voir E/1981/SR.8).

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Assistance aux réfugiés en Somalie*

6. A la 11<sup>e</sup> séance, le 28 avril, le représentant du Zaïre, au nom du Bangladesh, de Djibouti<sup>109</sup>, de l'Egypte<sup>109</sup>, du Ghana, de l'Italie, de la Jordanie, de la Malaisie<sup>109</sup>, du Maroc, de la Mauritanie<sup>109</sup>, du Népal, de l'Oman<sup>109</sup>, de l'Ouganda<sup>109</sup>, du Pakistan, des Philippines<sup>109</sup>, du Sénégal, de la Sierra Leone<sup>109</sup>, de Singapour<sup>109</sup>, de la Somalie<sup>109</sup>, du Soudan, du Swaziland<sup>109</sup>, de la Thaïlande, de la Tunisie<sup>109</sup> et du Zaïre, a déposé un projet de résolution intitulé "Assistance aux réfugiés en Somalie" (E/1981/L.18). Le Burundi, l'Indonésie, la Zambie et le Zimbabwe se sont joints par la suite aux auteurs du projet de résolution.

7. Un état du Secrétaire général sur les incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution a été distribué sous la cote E/1981/L.31.

8. A la 13<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Ethiopie a présenté les amendements suivants au projet de résolution (E/1981/L.29 et Corr.1) :

#### A. — *Alinéas du préambule*

##### *Quatrième alinéa du préambule*

Supprimer les mots "qui contient des renseignements récents sur la situation des réfugiés de plus en plus nombreux dans ce pays et une évaluation de leurs besoins en général".

##### *Cinquième alinéa du préambule*

Supprimer les mots "le 11 mars 1981".

##### *Sixième alinéa du préambule*

Après le mot "Reconnaissant", ajouter le membre de phrase suivant : "la nécessité, pour les réfugiés, de recevoir une assistance internationale généreuse" et supprimer le reste du texte.

<sup>109</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

## B. — Paragraphes du dispositif

### Paragraphe 1 du dispositif

Supprimer le mot "énergiquement" après "approuve" et le remplacer par "une fois de plus".

### Paragraphe 2 du dispositif

Après les mots "Félicite le Secrétaire général", ajouter le membre de phrase suivant : "d'aider le Gouvernement somali à fournir des secours aux réfugiés" et supprimer le reste du texte.

### Paragraphe 5 du dispositif

Remplacer les mots "Fait siennes les conclusions et recommandations" par "Prend note du rapport".

### Paragraphe 6 du dispositif

Supprimer le paragraphe entier et le remplacer par le texte suivant :

"6. Prend note également des mesures que le Gouvernement somali a prises en vue d'aider les réfugiés sur son territoire".

### Paragraphe 8 du dispositif

Après les mots "infrastructure sociale et économique", ajouter "qui est nécessaire pour fournir des secours aux réfugiés" et supprimer le reste du paragraphe.

Après le paragraphe 8 du dispositif, ajouter un nouveau paragraphe qui se lirait comme suit :

"9. Demande à tous les intéressés de faire en sorte que l'assistance internationale octroyée soit utilisée aux seules fins de fournir des secours et des possibilités de relèvement aux réfugiés".

### Paragraphes 9 et 10 du dispositif

Supprimer ces deux paragraphes et les remplacer par le texte suivant :

"10. Prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de faire rapport au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1982 sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution".

9. En présentant les amendements, le représentant de l'Ethiopie a révisé oralement l'amendement au paragraphe 6 du dispositif, qui devrait se lire :

"6. Déploie la politique expansionniste du Gouvernement somali qui est la cause profonde du problème des réfugiés dans l'ensemble de l'Afrique".

10. A la même séance, le Président a annoncé que, à l'issue de consultations officieuses, les auteurs du projet de résolution avaient accepté de remplacer dans le paragraphe 5 du dispositif les mots "Fait siennes" par "Prend note des".

11. Le Conseil a poursuivi son examen du projet de résolution et des amendements révisés oralement, concurremment avec son examen du projet de résolution E/1981/L.22 et des amendements s'y rapportant (voir les paragraphes 14 à 20 ci-après).

## Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie

12. A la 12<sup>e</sup> séance, le 30 avril, l'observateur du Zimbabwe<sup>109</sup>, au nom du Bangladesh, du Burundi, de Cuba<sup>109</sup>, de Djibouti<sup>109</sup>, de l'Ethiopie, du Ghana, de l'Inde, du Kenya, du Népal, de l'Ouganda<sup>109</sup>, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie<sup>109</sup>, du Soudan, de la Tunisie<sup>109</sup> et du Zimbabwe<sup>109</sup>, a présenté un projet de résolution intitulé "Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie" (E/1981/L.22). Le texte du projet de résolution a été révisé oralement par le Secrétaire du Conseil, qui a remplacé, au paragraphe 4 du dispositif, les mots "l'assistance à l'Ethiopie" par "l'assistance aux personnes déplacées en Ethiopie" et a introduit au paragraphe 5 du dispositif les mots "personnes déplacées et" avant "rapatriés volontaires". La Zambie par la suite s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

13. A sa 13<sup>e</sup> séance, le Conseil était saisi des amendements suivants au projet de résolution (E/1981/L.30 et Corr.1 et Add.1), proposés par l'observateur de la Somalie<sup>109</sup> :

### Deuxième alinéa du préambule

Remplacer cet alinéa par le texte suivant :

"Ayant entendu, le 24 avril 1981, la déclaration du Commissaire pour les secours et le relèvement de l'Ethiopie sur la question des personnes déplacées en Ethiopie".

### Cinquième alinéa du préambule, première ligne

Supprimer les mots "avec regret".

### Sixième alinéa du préambule

Supprimer cet alinéa et le remplacer par le texte suivant :

"Notant en outre les énormes difficultés auxquelles se heurtent les personnes déplacées en Ethiopie, qui sont à la fois victimes des mesures d'oppression du Gouvernement éthiopien et de catastrophes naturelles".

### Paragraphe 2 du dispositif

Supprimer les mots "pour qu'ils aident le Gouvernement éthiopien dans les efforts qu'il déploie pour fournir" et les remplacer par le membre de phrase suivant : "pour qu'ils fournissent".

### Paragraphe 4 du dispositif, cinquième ligne

Après les mots "sur la base", ajouter les mots "de l'appel du Secrétaire général en date du 11 novembre 1981" et supprimer le reste du paragraphe.

Ajouter, après le paragraphe 4 du dispositif, un nouveau paragraphe 5 se lisant comme suit :

"5. Demande à tous les intéressés de veiller à ce que toute assistance fournie soit utilisée exclusivement pour fournir des secours aux personnes déplacées".

Renommer en conséquence les paragraphes 5 et 6 du dispositif.

### Paragraphe 5 du dispositif

Ajouter les mots "reconnus comme tels" après les mots "aux rapatriés volontaires".

14. A sa 13<sup>e</sup> séance, après avoir entendu les déclarations des représentants du Maroc, de la Zambie, de l'Ethiopie, du Zaïre, de la Yougoslavie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'observateur de la Somalie (voir E/1981/SR.13), le Conseil a reporté à une réunion ultérieure l'examen du projet de résolution intitulé "Assistance aux réfugiés en Somalie" (E/1981/L.18) et les amendements s'y rapportant (E/1981/L.29 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement, et du projet de résolution intitulé "Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie" (E/1981/L.22) et les amendements y relatifs (E/1981/L.30 et Corr.1 et Add.1).

15. A la 15<sup>e</sup> séance, le Président a fait une déclaration concernant les consultations qu'il avait tenues au sujet de ces deux projets de résolution (voir E/1981/SR.15).

16. A la même séance, le représentant de l'Ethiopie et l'observateur de la Somalie ont fait des déclarations (voir E/1981/SR.15).

17. A l'issue d'un débat de procédure au cours duquel les représentants du Maroc, de l'Algérie, du Ghana, de la Barbade et de l'Ethiopie ont fait des déclarations, le Conseil a rejeté par 10 voix contre 3, avec 35 abstentions, la motion du représentant de la Barbade visant à mettre fin au débat sur la question.

18. Après avoir entendu les déclarations des représentants du Maroc, de l'Algérie, de la République démocratique allemande et du Ghana, le Conseil a adopté par 23 voix contre 13, avec 14 abstentions, une motion du représentant du Maroc demandant qu'aucune décision ne soit prise sur les amendements proposés aux projets de résolution.

19. A la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants du Maroc, de l'Ethiopie, de l'Algérie, du Soudan et de la Zambie, ainsi que de l'observateur de la Somalie, le Conseil a adopté le projet de résolution intitulé "Assistance aux réfugiés en Somalie" (E/1981/L.18), tel qu'il avait été modifié oralement, et le projet de résolution intitulé "Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie" (E/1981/L.22). Pour les textes définitifs, voir respectivement les résolutions 1981/31 et 1981/32 du Conseil.

20. Après l'adoption des projets de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Ethiopie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et par l'observateur de la Somalie (voir E/1981/SR.15).

#### *Aide humanitaire aux réfugiés de Djibouti*

21. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, au nom du Bangladesh, de Djibouti<sup>109</sup>, de l'Ethiopie, de la France, du Ghana, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Kenya, du Malawi, du Maroc, du Pakistan, de la République-Unie du Cameroun, du Sénégal, de la Somalie<sup>109</sup>, du Soudan, du Swaziland<sup>109</sup>, de la Tunisie<sup>109</sup>, de la Turquie, du Zaïre, de la Zambie et du Zimbabwe<sup>109</sup>, a présenté un projet de résolution

intitulé "Aide humanitaire aux réfugiés de Djibouti" (E/1981/L.21).

22. Un état du Secrétaire général sur les incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution a été distribué sous la cote E/1981/L.31.

23. A la 13<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/4 du Conseil.

24. Après l'adoption du projet de résolution, l'observateur de Djibouti a fait une déclaration (voir E/1981/SR.13).

#### *Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse*

25. A la 12<sup>e</sup> séance, l'observateur du Zimbabwe<sup>109</sup>, au nom du Bangladesh, du Burundi, de Cuba<sup>109</sup>, de Djibouti<sup>109</sup>, de l'Egypte<sup>109</sup>, de l'Ethiopie, du Ghana, de l'Inde, du Kenya, du Népal, de l'Ouganda<sup>109</sup>, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie<sup>109</sup>, du Soudan, de la Yougoslavie et du Zimbabwe<sup>109</sup>, a présenté un projet de résolution intitulé "Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse" (E/1981/L.23). Par la suite, l'Indonésie, la Turquie et la Zambie se sont jointes aux auteurs du projet de résolution.

26. A la 15<sup>e</sup> séance, le Conseil a examiné les amendements suivants au projet de résolution proposés par l'observateur de la Somalie (E/1981/L.33)<sup>109</sup> :

##### *Titre*

Remplacer le titre existant par "Assistance aux victimes de la sécheresse en Ethiopie".

##### *Troisième alinéa du préambule*

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

"Notant la déclaration du Commissaire aux secours et à la reconstruction de l'Ethiopie".

##### *Paragraphe 1 du dispositif*

Remplacer "aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse" par "aux victimes de la sécheresse en Ethiopie".

##### *Paragraphe 2 du dispositif*

Après les mots "ses efforts de secours et de reconstruction", supprimer la fin du paragraphe.

##### *Paragraphe 3 du dispositif*

Après les mots "qu'ils continuent", modifier comme suite à la fin du paragraphe : "l'aide qu'ils fournissent pour les activités de secours et de reconstruction en faveur des victimes de la sécheresse".

##### *Paragraphe 4 du dispositif*

1. Insérer un nouveau paragraphe 4 ainsi conçu :

"Invite toutes les parties intéressées à veiller à ce que toute l'assistance fournie soit utilisée uniquement pour les activités de secours et de reconstruction en faveur des victimes de la sécheresse".

2. Renuméroter en conséquence le paragraphe 4 existant.

27. A la même séance, les amendements ont été retirés. Le Conseil, par la suite, a adopté le projet

de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/33 du Conseil.

#### *Situation des réfugiés au Soudan*

28. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Indonésie, au nom de l'Algérie, du Bangladesh, du Canada, de Djibouti<sup>109</sup>, de l'Égypte<sup>109</sup>, de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Jordanie, du Kenya, du Maroc, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, de la République-Unie du Cameroun, du Sénégal, de la Somalie<sup>109</sup>, du Soudan, de la Thaïlande, de la Turquie, de la Yougoslavie, du Zaïre, de la Zambie et du Zimbabwe<sup>109</sup>, a présenté un projet de résolution intitulé "Situation des réfugiés au Soudan" (E/1981/L.24). L'Espagne s'est par la suite jointe aux auteurs du projet de résolution.

29. A la 13<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/5 du Conseil.

30. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Soudan a fait une déclaration (voir E/1981/SR.13).

#### *Rapport succinct du Secrétaire général sur les efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence*

31. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Conseil a été saisi d'un projet de décision proposé par le Président (E/1981/L.35), présenté sur la base de consultations officielles tenues au sujet de l'examen de fond, par le Conseil, du rapport succinct du Secrétaire général sur les efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence, établi conformément à la résolution 1980/43 du Conseil, en date du 23 juillet 1980.

32. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/132 du Conseil.

#### *Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique*

33. A sa 15<sup>e</sup> séance, le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de prendre acte du rapport qui lui avait été présenté au nom du Secrétaire général, à sa 8<sup>e</sup> séance, le 27 avril 1981, au sujet des travaux de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/133 du Conseil.

#### *Inscription de la Guinée-Bissau sur la liste des pays les moins développés*

34. A sa 18<sup>e</sup> séance, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé "Inscription de la Guinée-Bissau sur la liste des pays les moins développés" (E/1981/L.37), présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Uddhav Deo Bhatt (Népal), sur la base de consultations officielles tenues au sujet du chapitre IV du rapport du Comité de la planification du développement sur sa dix-septième session<sup>107</sup>.

35. A la même séance, l'observateur de Djibouti a fait une déclaration (voir E/1981/SR.18).

36. Toujours à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/34 du Conseil.

37. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark (au nom également de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède), du Brésil, du Bangladesh et du Soudan (voir E/1981/SR.18).

#### DÉCISION PRISE À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

38. Le Conseil a aussi examiné la question de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe de sa 35<sup>e</sup> à sa 38<sup>e</sup> séance, du 14 au 16 et le 20 juillet 1981. Le compte rendu des débats figure dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/1981/SR.35 à 38).

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Assistance économique spéciale*

##### *Aide humanitaire aux réfugiés*

##### *Application des mesures spéciales adoptées en faveur des pays les moins avancés*

39. A la 35<sup>e</sup> séance, le Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique a présenté, au nom du Secrétaire général et conformément aux résolutions 35/87, 35/88, 35/89, 35/90, 35/93, 35/94, 35/95, 35/96, 35/97, 35/98, 35/99, 35/100, 35/103, 35/104 et 35/105 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, et à la résolution 1981/5 du Conseil économique et social, en date du 4 mai 1981, un rapport oral sur la situation en République centrafricaine, au Bénin, à Djibouti, à Sao Tomé-et-Principe, en Zambie, en Guinée-Bissau, au Lesotho, aux Comores, au Botswana, au Mozambique, au Zimbabwe, en Ouganda, au Cap-Vert et en Guinée équatoriale respectivement, et sur la situation des réfugiés au Soudan (voir E/1981/SR.35).

40. A la même séance, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a fait une déclaration dans laquelle il a également présenté, au nom du Secrétaire général et en application de la résolution 35/184 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1980 et de la résolution 1981/4 du Conseil économique et social en date du 4 mai 1981, un rapport sur l'assistance aux étudiants réfugiés en Afrique australe et sur l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti (voir E/1981/SR.35).

41. A sa 38<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prendre acte des rapports oraux présentés au titre de ce point par le Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique et par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Voir les décisions 1981/168 et 1981/169 du Conseil.

42. A la même séance, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès réalisés dans l'application des mesures spéciales adoptées en faveur des pays les moins avancés parmi

les pays en développement, y compris celles prévues dans le Programme d'action immédiate pour la période 1979-1981 (E/1981/92). Voir la décision 1981/170 du Conseil.

*Examen de la situation économique au Togo, en vue de l'inscription de ce pays sur la liste des pays en développement les moins avancés*

43. A la 36<sup>e</sup> séance, le représentant de la Zambie, au nom du Burundi, du Sénégal, du Togo<sup>110</sup>, du Zaïre et de la Zambie, a présenté un projet de résolution (E/1981/L.46/Rev.1).

44. A la 38<sup>e</sup> séance, le Conseil a examiné ce projet de résolution et a entendu une déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique (voir E/1981/SR.38).

45. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/47 du Conseil.

*Assistance aux régions du Kenya victimes de la sécheresse*

46. A la 37<sup>e</sup> séance, le représentant du Bangladesh, au nom du Bangladesh, de la Barbade, de l'Ethiopie, du Ghana, de l'Inde, du Kenya et du Malawi, a présenté un projet de résolution intitulé "Assistance aux régions du Kenya victimes de la sécheresse" (E/1981/L.49).

<sup>110</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

47. A la 38<sup>e</sup> séance, le représentant de la Division du budget (Bureau des services financiers) a présenté un état des incidences financières du projet de résolution (E/1981/SR.38).

48. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/48 du Conseil.

49. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Kenya, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Inde ont fait des déclarations (voir E/1981/SR.38).

*Assistance internationale pour le relèvement la reconstruction et le développement de la Dominique*

50. A la 37<sup>e</sup> séance, le représentant de la Barbade, au nom des Bahamas, du Bangladesh, de la Barbade, du Brésil, de l'Ethiopie et du Kenya, a présenté un projet de résolution intitulé "Assistance internationale pour le relèvement, la reconstruction et le développement de la Dominique" (E/1981/L.51).

51. Le Mexique s'est ultérieurement joint aux auteurs du projet de résolution.

52. A sa 38<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/49 du Conseil.

53. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait une déclaration (voir E/1981/SR.38).

## *Chapitre XXXIII*

### **UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES**

1. Le Conseil économique et social a étudié la question de l'Université des Nations Unies à sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point 25 de l'ordre du jour. Le débat a fait l'objet d'un compte rendu analytique (E/1981/SR.42).

2. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre 1981, le Conseil a, sur proposition du Président, décidé d'autoriser le Secrétaire général à transmettre directement le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies<sup>111</sup> à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session. Voir la décision 1981/193 du Conseil.

---

<sup>111</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 31 (A/36/31).

## Chapitre XXXIV

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des organisations non gouvernementales à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 6 de l'ordre du jour et à sa seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 2 de l'ordre du jour.

2. A sa première session ordinaire, le Conseil était saisi, pour l'examen de ce point, des documents ci-après :

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur sa session tenue du 9 au 20 février 1981 au Siège des Nations Unies (E/1981/29 et Corr.1), dont le chapitre premier contenait un certain nombre de recommandations appelant une décision du Conseil;

b) Exposé présenté par la Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Eglises, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, le Congrès juif mondial et l'Union des organisations féminines catholiques, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif catégorie II, et le Conseil mondial de la paix, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste (E/1981/NGO/3).

3. Le Secrétaire général a présenté un état des incidences qu'aurait sur le budget-programme la recommandation figurant au paragraphe 6 du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales; ce document a été distribué sous la cote E/1981/29/Add.1.

4. A sa seconde session ordinaire, le Conseil était saisi, pour l'examen de ce point, d'une note du Secrétaire général par laquelle celui-ci lui communiquait, conformément à la résolution 1981/43 du Conseil datée du 8 mai 1981, le texte du projet de résolution intitulé "Composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales" (E/1981/L.26).

#### DÉCISION PRISE À LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

5. Le Conseil a examiné la question à ses 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, les 28 et 30 avril et le 8 mai 1981. Les comptes rendus analytiques correspondants (E/1981/SR.11, 12 et 19) font état de ces travaux.

#### DÉCISIONS DU CONSEIL

##### *Demande de reclassement présentée par une organisation non gouvernementale*

6. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant de la Yougoslavie a présenté un projet de décision (E/1981/L.25) en relation avec le paragraphe 5 du rapport du Comité

chargé des organisations non gouvernementales. Le projet de décision était ainsi libellé :

"Le Conseil économique et social :

"a) Décide de renvoyer au Comité chargé des organisations non gouvernementales la demande présentée par le Groupement pour les droits des minorités<sup>112</sup> et de prier le Comité d'examiner cette demande à ses futures sessions en même temps que les demandes émanant d'autres organisations non gouvernementales;

"b) Prie le Comité chargé des organisations non gouvernementales de continuer, dans ses futurs travaux, et notamment en ce qui concerne l'examen des demandes susmentionnées, à se guider sur les principes de l'accommodement et du consensus."

7. En présentant le projet de décision, le représentant de la Yougoslavie l'a modifié oralement en supprimant de l'alinéa a les mots "et de prier le Comité d'examiner cette demande à ses futures sessions en même temps que les demandes émanant d'autres organisations non gouvernementales" et en remaniant ainsi l'alinéa b :

"b) Exprime l'espoir que le Comité chargé des organisations non gouvernementales continuera, dans ses futurs travaux, à se guider sur les principes de l'accommodement et du consensus".

8. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/1981/L.34) présenté par le Vice-Président du Conseil, M. Uddhav Deo Bhatt (Népal), sur la base de consultations officieuses tenues au sujet du projet de décision E/1981/L.25). Le représentant de la Yougoslavie a retiré en conséquence le projet de décision E/1981/L.25.

9. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision E/1981/L.34. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/163 du Conseil.

#### *Examen des activités futures du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

10. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Pakistan a présenté, au nom du Chili, du Ghana, du Kenya, du Pakistan et de la Suède<sup>113</sup>, un projet de résolution intitulé "Examen des activités futures du Comité chargé des organisations non gouvernementales" (E/1981/L.27), ainsi libellé :

"Le Conseil économique et social,

"Prenant acte du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales<sup>114</sup> et en

<sup>112</sup> E/1981/29 et Corr.1, par. 5.

<sup>113</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

<sup>114</sup> E/1981/29 et Corr.1.

particulier de son annexe II, qui contient un résumé des suggestions faites à propos du point 5 de l'ordre du jour du Comité, intitulé 'Examen des activités futures du Comité,

"Reconnaissant que le nombre des organisations non gouvernementales — plus de 600 en tout — qui ont été dotées du statut consultatif auprès du Conseil va en augmentant,

"Reconnaissant la diversité offerte par les organisations non gouvernementales, du point de vue de l'expérience, de la spécialisation et des domaines d'activité, et la contribution croissante qu'elles apportent à l'application des programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

"Considérant qu'un grand nombre d'organisations non gouvernementales apportent une contribution utile au développement des pays en développement, notamment en mobilisant des ressources financières, techniques et humaines, ainsi que l'opinion publique,

"Conscient également des divers arrangements spéciaux qui ont été pris en vue d'assurer la participation d'organisations non gouvernementales aux activités des organes des Nations Unies ainsi qu'aux grandes conférences spéciales de l'Organisation,

"1. Prie le Comité chargé des organisations non gouvernementales d'entreprendre une étude de la pratique actuelle en matière d'application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil en date du 23 mai 1968, ayant à l'esprit le paragraphe 15 de la section II de l'annexe de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1977 et agissant en consultation avec les Etats Membres, les organes et les organismes du système des Nations Unies intéressés, le personnel du Secrétariat et les représentants d'organisations non gouvernementales, en vue d'accroître l'efficacité de la contribution des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil ainsi qu'à ceux des organes pertinents de l'Assemblée générale et des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies auxquelles les organisations non gouvernementales sont invitées à participer;

"2. Prie le Secrétaire général de fournir les renseignements et l'assistance nécessaires au Comité pour entreprendre cette étude;

"3. Prie également le Comité de faire rapport au Conseil, lors de sa seconde session ordinaire de 1982, sur ses conclusions et recommandations;

"4. Prie instamment les organisations non gouvernementales de programmer leurs activités dans le cadre des préparatifs des diverses conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies de manière à être en mesure d'apporter, en temps utile, une contribution efficace à ces conférences;

"5. Recommande au Comité des conférences d'examiner, dans le cadre de l'examen du règlement intérieur des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies auquel il procède actuellement, les moyens d'assurer l'uniformité et l'har-

monisation des procédures suivies pour inviter les organisations non gouvernementales à ces conférences;

"6. Prie le Secrétaire général, dans l'attente du résultat de l'étude mentionnée plus haut au paragraphe 1, d'assurer le plein respect des dispositions de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil, en date du 23 mai 1968, ainsi que celui des dispositions pertinentes de la résolution 1297 (XLIV) du Conseil, en date du 27 mai 1968."

11. A la 19<sup>e</sup> séance, le représentant du Pakistan a présenté, au nom des auteurs et à la suite de consultations officieuses, un projet de résolution modifié portant le même titre (E/1981/L.27/Rev.1) et faisant apparaître les modifications ci-après :

a) Au paragraphe 3 du dispositif, l'expression "lors de sa seconde session ordinaire de 1982" a été remplacée par l'expression suivante : "lors de sa première session ordinaire de 1983";

b) Un nouveau paragraphe 4, conçu comme suit, a été rajouté au dispositif :

"4. Décide que l'étude visée au paragraphe 1 ci-dessus sera effectuée par le Comité chargé des organisations non gouvernementales après que le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1981, aura pris des mesures donnant effet au paragraphe 1 de sa résolution 1981/43 du 8 mai 1981";

c) Le paragraphe 5 du dispositif, qui porte désormais le numéro 6, a été ainsi modifié :

"6. Prie le Secrétaire général d'inclure, dans le projet de règlement intérieur type pour les conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies qu'il doit établir conformément à la résolution 35/10 C de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1980, une série de procédures harmonisées régissant l'invitation d'organisations non gouvernementales à ces conférences";

d) Le paragraphe 6 du dispositif porte désormais le numéro 7.

12. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution modifié. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/44 du Conseil.

#### *Composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

13. A la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Pakistan a présenté, au nom du Ghana, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Kenya, du Pakistan et de la Yougoslavie un projet de résolution intitulé "Composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales" (E/1981/L.26), ainsi libellé :

"Le Conseil économique et social,

"Reconnaissant la nécessité d'élargir la composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales afin qu'elle soit conforme à la composition actuelle de l'Organisation des Nations Unies et au principe d'une représentation géographique équitable,

“1. *Décide* de porter de 13 à 21 le nombre des membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales;

“2. *Approuve* le texte modifié ci-après de l'article 80 du règlement intérieur du Conseil, qui remplace le texte des paragraphes 1 et 2 de la résolution 1099 (XL) du Conseil, en date du 4 mars 1966 :

“COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES

“Article 80

“1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales se compose de 21 membres de l'Organisation des Nations Unies, élus pour quatre ans sur la base d'une représentation géographique équitable. En conséquence, le Comité comprendra :

“Six membres élus parmi les Etats d'Afrique;

“Cinq membres élus parmi les Etats d'Asie;

“Quatre membres élus parmi les Etats d'Amérique latine;

“Quatre membres élus parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats;

“Deux membres élus parmi les Etats d'Europe orientale.

“Le Comité exerce les fonctions que lui confère le Conseil au sujet des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales, prises par le Conseil conformément à l'Article 71 de la Charte.”

14. A la 19<sup>e</sup> séance, le représentant du Pakistan a présenté, au nom des auteurs du projet de résolution et à la suite de consultations officieuses, un projet de résolution portant le même titre (E/1981/L.40) par lequel le Conseil, entre autres dispositions, examinerait le projet de résolution E/1981/L.26 à sa seconde session ordinaire de 1981.

15. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution 1981/L.40. Pour le texte définitif, voir la résolution 1981/43 du Conseil.

*Recommandations figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

16. A sa 19<sup>e</sup> séance, le Conseil a approuvé les recommandations figurant aux paragraphes 2 à 4 et au paragraphe 7 du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/1981/29 et Corr.1). Voir les décisions 1981/164 et 1981/165 du Conseil.

DÉCISION PRISE À LA SECONDE SESSION  
ORDINAIRE DE 1981

17. Le Conseil a aussi examiné la question des organisations non gouvernementales à ses 35<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> séances, les 14 et 20 juillet 1981. On trouvera un exposé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/1981/SR.35 et 38).

DÉCISION DU CONSEIL

*Composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales*

18. A la 35<sup>e</sup> séance, le Président du Conseil a rendu compte du résultat des consultations tenues avec les groupes régionaux, en application du paragraphe 2 de la résolution 1981/43 du Conseil, en vue de parvenir à un accord sur la composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales, ainsi que sur la répartition des sièges au sein de celui-ci (voir E/1981/SR.35).

19. Après avoir entendu le rapport du Président, le Conseil a décidé que son propre bureau devait, conformément à l'article 85 du règlement intérieur, faire office de comité du Conseil et présenter un rapport à celui-ci sur la question de la composition du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

20. A sa 38<sup>e</sup> séance, le Conseil a été saisi du rapport du Bureau sur la question (E/1981/104).

21. A la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir E/1981/SR.38), le Conseil a adopté le projet de résolution qui figure au paragraphe 2 du document E/1981/104. Pour le texte final, voir la résolution 1981/50 du Conseil.

## Chapitre XXXV

### CALENDRIER DES CONFÉRENCES POUR 1982 ET 1983

1. Le Conseil économique et social a examiné le calendrier des conférences et réunions pour 1982 et 1983 à sa seconde session ordinaire de 1981 au titre du point 6 de l'ordre du jour.

2. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat contenant le calendrier provisoire des conférences et réunions pour 1982 et 1983 (E/1981/L.20 et Corr.1 et 2).

3. Le Conseil a examiné la question à ses 38<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> séances, les 20 et 24 juillet 1981. Le compte rendu des débats figure dans les comptes rendus analytiques de ces séances (E/1981/SR.38 et 41).

#### DÉCISION DU CONSEIL

##### *Calendrier des conférences et réunions*

4. A sa 38<sup>e</sup> séance, le Conseil a décidé de tenir des consultations officielles sur le calendrier des séances et réunions.

5. A sa 41<sup>e</sup> séance, le Conseil a examiné un projet de décision intitulé Calendrier des conférences et réunions (E/1981/L.57), présenté par M. U. D. Bhatt, vice-président du Conseil, sur la base des consultations officielles.

6. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Pour le texte définitif, voir la décision 1981/192 du Conseil.

## Chapitre XXXVI

### ÉLECTIONS

1. Le Conseil économique et social a tenu des élections à sa session d'organisation pour 1981 au titre du point 4 de l'ordre du jour et à sa première session ordinaire de 1981 au titre du point 16 de l'ordre du jour. A la reprise de sa seconde session ordinaire de 1981, le Conseil a proposé des candidatures au Conseil mondial de l'alimentation, au titre du point 27 de l'ordre du jour, et il a procédé à d'autres élections au titre du point 28 de l'ordre du jour.

2. A sa première session ordinaire de 1981, le Conseil était saisi, pour l'examen de ce point, des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un membre du Comité de la planification du développement (E/1981/8/Add.1);

b) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (E/1981/10 et Add.1 à 4);

c) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (E/1981/11 et Corr.1);

d) Rapport du Comité des candidatures à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (E/1981/14);

e) Note du Secrétaire général sur la présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/1981/21).

#### DÉCISION PRISE À LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1981

3. Le Conseil a examiné la question à sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique pertinent (E/1981/SR.3).

#### DÉCISION DU CONSEIL

4. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Conseil a nommé, sur la base des candidatures proposées par le Secrétaire général, 23 membres du Comité de la planification du développement.

5. A la même séance, le Conseil a pourvu des sièges devenus vacants au Comité des ressources naturelles et au Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports.

6. A la même séance, le Conseil a aussi confirmé la nomination de représentants aux organes suivants :

Commission de statistique, Commission de la population, Commission du développement social, Commission des droits de l'homme, Commission de la condition de la femme et Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

7. Le Conseil a décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1981 les élections aux sièges devenus vacants au Comité des ressources naturelles, à la Commission des sociétés transnationales et au Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports.

8. Pour des détails sur les élections et la confirmation des représentants, voir la décision 1981/104 du Conseil<sup>115</sup>.

#### DÉCISION PRISE À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981

9. Le Conseil a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> séances, le 7 mai 1981. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/1980/SR.16 et 17).

#### DÉCISION DU CONSEIL

10. A sa 16<sup>e</sup> séance, le Conseil a procédé à des élections pour pourvoir les sièges qui deviendraient vacants le 31 décembre 1981 dans quatre de ses commissions techniques : Commission de statistique, Commission de la population, Commission des droits de l'homme et Commission des stupéfiants.

11. A la même séance, le Conseil a également procédé à des élections pour pourvoir des sièges devenus vacants à la Commission des établissements humains et à la Commission des sociétés transnationales et a présenté la candidature d'Etats Membres en vue de leur élection par l'Assemblée générale aux sièges à pourvoir au Comité du programme et de la coordination.

12. A sa 17<sup>e</sup> séance, le Conseil a procédé à des élections pour pourvoir des sièges devenus vacants dans les organes suivants : Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire et Organe international de contrôle des stupéfiants.

<sup>115</sup> Pour la composition du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui lui sont rattachés, voir l'annexe II du présent rapport.

13. A la même séance, le Conseil a nommé des membres du Comité de la planification du développement et du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

14. Le Conseil a décidé de reporter à une session ultérieure les élections aux sièges restant vacants dans les organes suivants : Comité des ressources naturelles, Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports, Commission des établissements humains, Commission des sociétés transnationales et Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

15. Pour des détails sur les élections, les propositions de candidature et les nominations, voir la décision 1981/134 du Conseil<sup>115</sup>.

#### DÉCISION PRISE À LA REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981

16. Le Conseil a présenté la candidature de membres du Conseil mondial de l'alimentation et a procédé à d'autres élections à ses 42<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> séances les 21 octobre et 2 novembre 1981. Ces travaux ont

fait l'objet de comptes rendus analytiques (E/1981/SR.42 et 44).

#### DÉCISION DU CONSEIL

17. A sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil a décidé, conformément au paragraphe 8 de la résolution 3348 (XXIX) adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 1974, de proposer la candidature de 14 Etats au Conseil mondial de l'alimentation, dont 12 seraient élus par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session pour un mandat de trois ans. Pour les détails, voir la décision 1981/195 du Conseil<sup>115</sup>.

18. A ses 42<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> séances plénières, le Conseil a pourvu des sièges devenus vacants à la Commission des établissements humains et au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

19. A sa 42<sup>e</sup> séance plénière également, le Conseil a reporté à sa session d'organisation pour 1982 les élections à des sièges vacants à la Commission des sociétés transnationales, au Comité des ressources naturelles et au Groupe spécial intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports.

20. Pour tous détails sur les élections, voir la décision 1981/196 du Conseil<sup>115</sup>.

## Chapitre XXXVII

### QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation pour 1981 du 3 au 6 février et sa première session ordinaire de 1981 du 14 avril au 8 mai au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu sa seconde session ordinaire du 1<sup>er</sup> au 24 juillet à l'Office des Nations Unies à Genève et la reprise de sa seconde session ordinaire de 1981 le 21 octobre et les 2 à 25 novembre 1981 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

#### BUREAU DU CONSEIL

2. A la 1<sup>re</sup> séance, le 3 février, M. Paul John Firmino Lusaka (Zambie) a été élu par acclamation président du Conseil pour 1981. Aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 3, 4 et 6 février, M. Miljan Komatina (Yougoslavie), M. John Reid Morden (Canada), M. Ronald G. Mapp (Barbade) et M. Uddhav Deo Bhatt (Népal) ont été élus vice-présidents par acclamation (voir E/1981/SR.1 à 3). A sa 43<sup>e</sup> séance, le 2 novembre, le Conseil a élu M. Davidson L. Hepburn (Bahamas) vice-président pour remplacer M. Ronald G. Mapp (Barbade), démissionnaire.

3. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1981, sur la proposition du Président, le Conseil a décidé que M. Miljan Komatina (Yougoslavie) assurerait la présidence du Premier Comité (économique), M. Ronald G. Mapp (Barbade) celle du Deuxième Comité (social), et M. John Reid Morden (Canada) celle du Troisième Comité (Programme et coordination), et que M. Uddhav Deo Bhatt (Népal) assumerait d'autres fonctions que lui assignerait le Conseil et coordonnerait les consultations officieuses (voir E/1981/SR.4).

4. Mlle Luzmila Zanabria (Pérou) et M. Onur Gökçe (Turquie) ont été élus vice-présidents du Premier Comité (économique) [voir E/1981/C.1/SR.3] et Mme Aicha Hania Semichi (Algérie) et Mme Pera C. Wells (Australie) ont été élues vice-présidentes du Deuxième Comité (social) [voir E/1981/C.2/SR.1 et 4]. M. Jurgen Zenker (République démocratique allemande) et M. Pedro Uriarte (Chili) ont été élus vice-présidents du Troisième Comité (Programme et coordination) [voir E/1981/C.3/SR.3].

5. M. Edwin R. Johnson (Equateur) a été élu président du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et M. Balla M. Dia (Sénégal), M. Uli Kords (République démocratique allemande) et Mme A. Jimenez Butrageño (Espagne) ont été élus vice-présidents et M. Satyabrata Pal (Inde) rapporteur (voir E/1981/WG.3/SR.1 et 3).

#### PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DU JOUR

##### *Ordre du jour de la session d'organisation pour 1981<sup>116</sup>*

6. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 février, le Conseil a examiné et adopté l'ordre du jour de la session d'organisation pour 1981 (E/1981/2) et a également décidé d'examiner, au titre du point 2 de l'ordre du jour, la lettre datée du 30 janvier 1981, adressée au Président du Conseil par le Président du Groupe de travail intergouvernemental du Code de conduite (E/1981/17).

##### *Programme de travail de base du Conseil pour 1981 et 1982*

7. A ses 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 3, 4 et 6 février, le Conseil a examiné son projet de programme de travail de base pour 1981 et 1982 (E/1981/1).

8. Aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc, du Brésil, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Soudan, de l'Argentine et de l'Equateur ainsi que par les observateurs du Japon, de Djibouti et des Pays-Bas (ce dernier au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) [voir E/1981/SR.1 et 2].

9. A sa 3<sup>e</sup> séance, le Conseil était saisi de projets de décisions (E/1981/L.9) proposés par le Président compte tenu des consultations officieuses tenues lors de la session d'organisation et relatives au projet de travail de base du Conseil pour 1981 et 1982. Les projets de décisions contenaient également des propositions de mesures à prendre par le Conseil comme suite à certaines résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

10. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Ethiopie, de l'Espagne, du Maroc et de la France ainsi que par l'Observateur des Pays-Bas (ce dernier au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté économique européenne) [voir E/1981/SR.3].

11. Toujours à la même séance, le Conseil a approuvé son programme de travail de base pour 1981 avec les aménagements qui lui avaient été appor-

<sup>116</sup> Pour l'ordre du jour tel qu'il a été adopté, voir l'annexe I au présent rapport.

tés au cours des débats. Voir la décision 1981/100 du Conseil, section I.

12. Le Conseil a décidé, sous réserve des nouvelles dispositions qui pourraient être prises concernant l'organisation de ses sessions, que, parmi les points du programme de travail de base qui seraient examinés à la première session ordinaire de 1981, les points 1 à 5 seraient examinés en séance plénière, le point 2 serait également examiné par un groupe de travail de session, les points 6 et 10 seraient examinés par le Deuxième Comité (social) et les points 11 à 14 par le premier comité (économique). Le Conseil a également décidé que, parmi les points qui seraient examinés à la deuxième session ordinaire de 1981, les points 1 à 3 seraient examinés en séance plénière, les points 4 à 8 et 10 à 12 par le Premier Comité (économique)<sup>117</sup> et les points 13 à 18 par le Troisième Comité (Programme et coordination).

13. Toujours lors de la même séance, le Conseil a examiné la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 1982 (E/1981/1, sect. III).

14. Conformément à la résolution 35/219 A de l'Assemblée générale, du 17 décembre 1980, le Conseil a décidé d'examiner à sa session d'organisation pour 1982 la question relative à l'inclusion de l'arabe parmi les langues officielles du Conseil économique et social.

15. A la même séance, le Conseil a pris note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail tel qu'il avait été modifié pour 1982 et des observations faites à ce sujet au cours des débats. Voir la décision 1981/100 du Conseil, section II.

16. Toujours à la même séance, le Conseil a pris un certain nombre de décisions en application de résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session. Voir la décision 1981/100 du Conseil, section III.

#### *Ordre du jour de la première session ordinaire de 1981<sup>116</sup>*

17. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981, le Conseil a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1981 (E/1981/L.10).

18. A la même séance le Conseil, conformément au paragraphe 5 de sa décision 1980/100 du 6 février 1980, est convenu d'examiner, au titre du point 1 du projet d'ordre du jour, le type de rapport sur la réforme agraire et le développement rural dont il devrait être saisi lors de sa seconde session ordinaire de 1981. Le Conseil a demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de lui faire des suggestions à ce sujet.

19. Le Conseil a également décidé, au titre du même point de l'ordre du jour, qu'il devrait être tenu au courant de l'état d'avancement de la publication, par le Secrétaire général, des recommandations du

<sup>117</sup> Dans la décision 1981/103, le Conseil a décidé que la Commission des sociétés transnationales tiendrait sa septième session du 31 août au 14 septembre 1981 à Genève au lieu du 18 au 29 mai 1981 à New York. La date de l'examen du point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Sociétés transnationales", sera fixée lorsque le Conseil examinera le projet d'ordre du jour provisoire de sa seconde session ordinaire de 1981.

Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, demandée par le Conseil dans sa résolution 1979/42 du 11 mai 1979.

20. A la même séance, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 1981. Voir la décision 1981/105 du Conseil.

21. A sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 avril, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1981 (E/1981/30). L'ordre du jour de la première session ordinaire de 1981, tel qu'il a été adopté, a été distribué sous la cote E/1981/44.

22. A la même séance, le Conseil a décidé de renvoyer la note du Secrétaire général sur les plaintes concernant des atteintes aux droits syndicaux (E/1981/28) au Deuxième Comité (social), pour examen au titre du point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Questions relatives aux droits de l'homme"<sup>118</sup>. Le Conseil a également décidé de renvoyer la requête émanant du Gouvernement espagnol tendant à ce que le Conseil renvoie la décision I (S-VI) prise par la Commission des stupéfiants (E/1981/39 et Add.1 et 2) au Deuxième Comité (social) pour examen au titre du point 11 de l'ordre du jour intitulé "Stupéfiants"<sup>119</sup>. Le Conseil a, en outre, décidé d'examiner la question de la composition, l'organisation et les arrangements administratifs futurs du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en même temps que le rapport du Groupe de travail de session sur sa troisième session<sup>120</sup>.

23. Comme suite à sa décision 1981/105, du 6 février, par laquelle il avait décidé d'examiner, au titre du point 1 de l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 1981, le type de rapport sur la réforme agraire et le développement rural dont il devrait être saisi lors de sa seconde session ordinaire de 1981, le Conseil a examiné, à ses 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, les 14 et 24 avril 1981, la lettre datée du 26 mars 1981 adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par le secrétariat de la FAO (E/1981/38).

24. A la 4<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration (voir E/1981/SR.4).

25. A sa 8<sup>e</sup> séance, le Conseil, sur la proposition du Président, a approuvé les suggestions formulées par la FAO quant au type de rapport sur la réforme agraire et le développement rural dont il devrait être saisi et décidé d'examiner ce rapport lors de sa seconde session ordinaire de 1981, au titre du point intitulé "Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle". Voir la décision 1981/106 du Conseil.

#### *Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1981<sup>116</sup>*

26. A sa 19<sup>e</sup> séance, le 8 mai 1981, le Conseil a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1981 et les suggestions

<sup>118</sup> Voir chap. XXIII du présent rapport.

<sup>119</sup> Voir chap. XXIV du présent rapport.

<sup>120</sup> Voir chap. XXV du présent rapport.

concernant l'organisation des travaux de la session (E/1981/L.36).

27. A la même séance, le représentant du Brésil a proposé d'examiner le point intitulé "Science et technique" lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1981.

28. Le Conseil a, ensuite, approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1981 et les suggestions concernant l'organisation des travaux de la session, telles qu'elles avaient été modifiées oralement. Voir la décision 1981/166 du Conseil.

29. A sa 20<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juillet 1981, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1981 (E/1981/100). Il a été saisi à ce titre d'une note du Secrétariat sur l'état de préparation de la documentation de la session (E/1981/100/Add.1), présentée en application de la résolution 1979/69 du Conseil en date du 2 août 1979, qui a été ultérieurement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/50 en date du 23 novembre 1979.

30. A la même séance, le Directeur assistant du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales a fait une déclaration sur l'état de préparation de la documentation de la session (voir E/1981/SR.20).

#### COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES CANDIDATURES

31. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 février, le Conseil a examiné une note du Secrétaire général (E/1981/4) sur l'élection des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants conformément aux dispositions de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, modifiée par le Protocole de 1972.

32. Le Conseil était également saisi d'un état présenté par le Secrétaire général (E/1981/4/Add.1), conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, relatif aux incidences du document E/1981/4 sur le budget-programme.

33. A la même séance, le Conseil a décidé de créer un comité chargé de l'examen des candidatures qui aurait pour tâche de choisir sur la liste des candidats les personnes qu'il jugerait particulièrement qualifiées pour être élues membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de faire rapport au Conseil à sa première session ordinaire de 1981<sup>121</sup>.

34. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 février, le Conseil a élu neuf Etats membres du Comité chargé de l'examen des candidatures. Voir la décision 1981/101 du Conseil.

#### *Examen de la composition du Groupe de travail chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

35. A sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 février 1981, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (E/1981/6 et Add.1 et 2) sur la composition, l'organisation et les arrangements administratifs futurs du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

36. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981, à la suite des réunions officielles tenues à ce sujet, le Conseil était saisi d'un projet de décision présenté par le Président compte tenu de ces consultations officielles (E/1981/L.11). Après avoir entendu une déclaration du Président annonçant la nomination des membres du Groupe de travail, le Conseil a adopté le projet de décision et a pris note du rapport du Secrétaire général figurant dans le document E/1981/6 et Add.1 et 2. Voir la décision 1981/102 du Conseil.

37. A la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration (voir E/1981/SR.3).

#### MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1981

38. A sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981, le Conseil a examiné la lettre datée du 30 janvier 1981, adressée au Président du Conseil par le Président du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite (E/1981/17), ainsi qu'un projet de décision présenté par le Venezuela (E/1981/L.8) ayant trait à une session supplémentaire (la quatorzième) du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite.

39. Le Conseil était également saisi d'un état présenté par le Secrétaire général (E/1981/L.12), conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, relatif aux incidences du projet de décision sur le budget-programme.

40. A la même séance, le représentant du Venezuela a modifié verbalement le projet de décision comme suit :

a) Ajouter après les mots "de deux semaines", le membre de phrase "du 18 au 29 mai 1981 au Siège de l'Organisation des Nations Unies";

b) Substituer au membre de phrase "à cet effet, prie le Comité des conférences de modifier comme il convient les dates qui avaient été arrêtées pour la session de la Commission" les mots : "et décide également que la Commission des sociétés transnationales tiendra sa septième session du 31 août au 14 septembre 1981 à Genève".

41. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Maroc et du Brésil, ainsi que par l'observateur de la Suède (voir E/1981/SR.3).

42. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/1981/L.8), tel qu'il avait été modifié verbalement. Voir la décision 1981/103 du Conseil.

43. Après l'adoption du projet de décision, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada et du Brésil (voir E/1981/SR.3).

#### INCLUSION DE L'ARABE PARMİ LES LANGUES OFFICIELLES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

44. A la 4<sup>e</sup> séance, le représentant du Maroc a posé une question à propos de l'application par le Conseil du paragraphe 2 de la résolution 35/219 A

<sup>121</sup> Voir chap. XXXVI du présent rapport.

de l'Assemblée générale du 17 décembre 1980 (voir E/1981/SR.4).

45. A la même séance, le Président a déclaré que le Bureau du Conseil examinerait la question et ferait rapport au Conseil à une date ultérieure.

46. A la 18<sup>e</sup> séance, le 8 mai, le Président a fait rapport au Conseil sur l'issue des réunions officielles tenues par le Bureau du Conseil à ce sujet (voir E/1981/SR.18).

47. A la même séance, sur la proposition du Bureau, le Conseil a adopté un projet de décision relatif à l'inclusion de l'arabe parmi les langues officielles du Conseil. Voir la décision 1981/135 du Conseil.

#### CONTRÔLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION

48. A la 34<sup>e</sup> séance, le 10 juillet 1981, le Président du Conseil a fait une déclaration à propos du contrôle et de la limitation de la documentation (voir E/1981/SR.34).

49. A la même séance, le Conseil a approuvé la déclaration du Président et il est convenu de poursuivre les consultations pendant la session afin de mettre au point un texte rencontrant l'assentiment général sur les mesures que devrait prendre à l'avenir le Conseil en ce qui concernait la rationalisation de la documentation et le calendrier des réunions.

50. A sa 41<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 1981, le Conseil a été saisi d'un projet de résolution intitulé "Contrôle et limitation de la documentation" (E/1981/L.45), présenté, après des consultations officielles, par M. U. D. Bhatt, qui était l'un des vice-présidents du Conseil.

51. A la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Pour le texte final, voir la résolution 1981/83 du Conseil.

#### INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

52. A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre 1981, le Conseil a décidé, conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/172 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1980, d'inscrire à l'ordre du jour de la septième session du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui doit se tenir à Vienne du 11 au 20 janvier 1982, une question supplémentaire intitulée "Exécutions arbitraires ou sommaires". Voir la décision 1981/194 du Conseil.

#### RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

53. A sa 43<sup>e</sup> séance, le 2 novembre 1981, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination des systèmes d'information (E/1981/117), soumis conformément à une décision prise par le Comité administratif de coordination<sup>122</sup>, en application de la résolution 1981/63 du Conseil en date du 23 juillet 1981.

<sup>122</sup> Voir l'alinéa e de la décision 1981/16 du Comité administratif de coordination.

54. A la même séance, le Conseil, sur proposition du Président, a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général (E/1981/117). Voir la décision 1981/197 du Conseil.

#### INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

55. Conformément à l'article 31 de son règlement intérieur, le Conseil, à ses première et seconde sessions ordinaires de 1981, a reçu, avant l'adoption des résolutions et décisions entraînant des dépenses, des états distincts concernant les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et des projets de décision en question. Le Conseil a également été saisi d'un rapport du Secrétaire général (E/1981/118), contenant un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1981.

56. A sa 44<sup>e</sup> séance, le 2 novembre, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général (E/1981/118). Voir la décision 1981/201 du Conseil.

#### SOUS-COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

57. A sa 45<sup>e</sup> séance, le 25 novembre, le Conseil, après avoir entendu une déclaration du Président sur la nomination des 23 membres du Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, a décidé que, sans préjudice des dispositions de la décision 1981/130 du Conseil en date du 6 mai 1981, le Président procéderait à la nomination des Etats déjà désignés par les groupes régionaux, étant entendu qu'il poursuivrait ses consultations en vue de compléter la composition du Sous-Comité préparatoire<sup>123</sup>. Voir la décision 1981/202 du Conseil.

58. A la même séance, le Conseil a examiné la note du Secrétariat (E/1981/L.58) appelant l'attention du Conseil sur le paragraphe 506 du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale<sup>124</sup>; dans ce paragraphe, le Comité a notamment exprimé le vœu d'être représenté par l'un de ses membres au Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

59. A la même séance, le Conseil, sur proposition du Président, a décidé d'inviter le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à désigner l'un de ses membres en vue de participer, en qualité d'observateur, aux travaux du Sous-Comité préparatoire. Voir la décision 1981/203 du Conseil.

<sup>123</sup> Dans une lettre datée du 15 décembre 1981, adressée au Secrétaire général (E/1981/120), le Président du Conseil l'a informé qu'il avait désigné les 19 Etats Membres suivants comme membres de son comité préparatoire, étant entendu qu'il continuerait à s'efforcer de nommer ceux qui manquaient encore : Bulgarie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, Ghana, Inde, Iraq, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie et Zimbabwe.

<sup>124</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 18 (A/36/18).

ELECTION POUR POURVOIR PAR INTÉRIM À LA VACANCE D'UN SIÈGE DE L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

60. A sa 45<sup>e</sup> séance, le 25 novembre 1981, le Conseil a examiné la note du Secrétaire général (E/1981/119) par laquelle il a été informé que, du fait de l'applicabilité du paragraphe 3 de l'article 10 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972, le siège qu'occupait M. Babkar S. M. Diop (Sénégal) était devenu vacant.

61. A la même séance, le Conseil a décidé d'envisager, à sa session d'organisation pour 1982, la possibilité de se dispenser de constituer un comité chargé de l'examen des candidatures lorsqu'il s'agira de procéder à une élection pour pourvoir à cette vacance. Le Conseil serait saisi, à cette session, de la liste des candidats présentés par l'Organisation mondiale de la santé.

REVITALISATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

62. A sa 45<sup>e</sup> séance, le 25 novembre 1981, le Président du Conseil a présenté un rapport sur les consultations tenues conformément à la résolution 1981/84 du Conseil en date du 24 juillet 1981 (voir E/1981/SR.45).

63. A la même séance, après avoir entendu des déclarations des représentants de l'Argentine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne)<sup>125</sup> et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Conseil a décidé d'inscrire la question de la revitalisation du Conseil économique et social à l'ordre du jour de sa session d'organisation pour 1982. Voir la décision 1981/204 du Conseil.

<sup>125</sup> Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

## ANNEXES

### Annexe I

#### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1981 ET DES PREMIÈRE SECONDE ET REPRISE DE LA SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1981

##### Ordre du jour de la session d'organisation pour 1981

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL À SA 1<sup>re</sup> SÉANCE  
LE 3 FÉVRIER 1981

1. Election des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux.
3. Programme de travail de base du Conseil pour 1981 et 1982.
4. Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de membres des commissions techniques.
5. Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1981.

##### Ordre du jour de la première session ordinaire de 1981

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL À SA 4<sup>e</sup> SÉANCE  
LE 14 AVRIL 1981

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
3. Mise en application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
4. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
5. Conférences cartographiques régionales.
6. Organisations non gouvernementales.
7. Questions relatives aux droits de l'homme.
8. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants.
9. Activités destinées à la promotion de la femme : Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.
10. Questions relatives au développement social.
11. Stupéfiants.
12. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement.
13. Questions relatives aux statistiques.
14. Questions relatives à la population.
15. Transport de marchandises dangereuses.
16. Elections.
17. Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1981.

##### Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1981

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL À SA 20<sup>e</sup> SÉANCE  
LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1981

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle.
4. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
5. Questions relatives aux droits de l'homme.
6. Calendrier des conférences.
7. Coopération régionale.
8. Décennie des transports et des communications en Afrique.
9. Coopération internationale dans le domaine des établissements humains.
10. Problèmes alimentaires.
11. Coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
12. Sociétés transnationales<sup>a</sup>.
13. Questions relatives à la population<sup>b</sup>.
14. Coopération en matière de développement industriel.
15. Ressources naturelles.
16. Science et technique<sup>a</sup>.
17. Activités opérationnelles.
18. Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies.
19. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.
20. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
21. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes du système des Nations Unies.
22. Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne.
23. Commerce et développement<sup>a</sup>.
24. Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>a</sup>.
25. Université des Nations Unies<sup>a</sup>.
26. Examen des tendances à long terme du développement économique<sup>a</sup>.
27. Présentation de candidatures au Conseil mondial de l'alimentation<sup>a</sup>.
28. Elections<sup>a</sup>.

\* \* \*

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

\* \* \*

Rapports portés à l'attention du Conseil :

Rapports du Corps commun d'inspection.

<sup>a</sup> Point examiné lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1981.

<sup>b</sup> Point examiné également lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1981.

## Annexe II

### COMPOSITION DU CONSEIL, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHÉS<sup>a</sup>

#### A. — Conseil économique et social

<i>Composition en 1981</i>	<i>Composition en 1982</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Algérie	Allemagne, République	
Allemagne, République fédérale d'	fédérale d' .....	1984
Argentine	Argentine .....	1983
Australie	Australie .....	1982
Bahamas	Autriche <sup>b</sup> .....	1984
Bangladesh	Bahamas .....	1982
Barbade	Bangladesh .....	1983
Belgique	Belgique .....	1982
Bésil	Bénin .....	1984
Bulgarie	Brésil .....	1984
Burundi	Bulgarie .....	1982
Canada	Burundi .....	1983
Chili	Canada .....	1983
Chine	Chili .....	1982
Chypre	Chine <sup>b</sup> .....	1983
Danemark	Colombie .....	1984
Equateur	Danemark .....	1983
Espagne	Etats-Unis d'Amérique ..	1982
Etats-Unis d'Amérique	Ethiopie .....	1982
Ethiopie	Fidji .....	1983
Fidji	France <sup>b</sup> .....	1984
France	Grèce .....	1984
Ghana	Inde .....	1983
Inde	Iraq .....	1982
Indonésie	Italie .....	1982
Iraq	Jamahiriya arabe libyenne .....	1982
Irlande	Japon <sup>b</sup> .....	1984
Italie	Jordanie .....	1982
Jamahiriya arabe libyenne	Kenya .....	1983
Jordanie	Libéria <sup>b</sup> .....	1984
Kenya	Malawi .....	1982
Malawi	Mali <sup>b</sup> .....	1984
Maroc	Mexique .....	1982
Mexique	Népal .....	1982
Népal	Nicaragua .....	1983
Nicaragua	Nigeria .....	1982
Nigeria	Norvège .....	1983
Norvège	Pakistan <sup>b</sup> .....	1984
Pakistan	Pérou .....	1983
Pérou	Pologne .....	1983
Pologne	Portugal <sup>b</sup> .....	1984
République démocratique allemande	Qatar <sup>b</sup> .....	1984
République socialiste soviétique de Biélorussie	République socialiste soviétique de Biélorussie .....	1983
République socialiste soviétique de Biélorussie	République-Unie du Cameroun .....	1983
République-Unie du Cameroun	Roumanie <sup>b</sup> .....	1984
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Sainte-Lucie <sup>b</sup> .....	1984
Sénégal	Soudan .....	1983
Soudan	Swaziland <sup>b</sup> .....	1984
	Thaïlande .....	1982
	Tunisie <sup>b</sup> .....	1984
	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1983

<sup>a</sup> Les documents E/1978/10 et Add.1 contiennent des renseignements supplémentaires sur le mandat de ces organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés.

<sup>b</sup> Nommés par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

<i>Composition en 1981</i>	<i>Composition en 1982</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Thaïlande	Venezuela <sup>b</sup> .....	1984
Turquie	Yugoslavie .....	1982
Union des Républiques socialistes soviétiques	Zaire .....	1987
Venezuela		
Yugoslavie		
Zaire		
Zambie		

#### B. — Comités du Conseil

##### COMITÉS PERMANENTS

##### COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

<i>Composition en 1981</i>	<i>Composition en 1982</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Argentine	Allemagne, République fédérale d' <sup>c</sup> .....	1984
Belgique	Argentine .....	1982
Brésil <sup>c</sup>	Brésil .....	1983
Costa Rica	Costa Rica .....	1982
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique ..	1982
France	France .....	1982
Inde <sup>c</sup>	Inde .....	1983
Japon <sup>c</sup>	Japon .....	1983
Maroc <sup>c</sup>	Maroc .....	1983
Norvège	Pakistan <sup>c</sup> .....	1984
Pakistan	Pays-Bas <sup>c</sup> .....	1984
Philippines <sup>c</sup>	Philippines .....	1983
République-Unie de Tanzanie	République-Unie du Cameroun .....	1983
République-Unie du Cameroun <sup>c</sup>	République-Unie de Tanzanie .....	1982
Roumanie	Roumanie <sup>c</sup> .....	1984
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande- du Nord .....	1984
Sénégal <sup>c</sup>	Sénégal .....	1983
Soudan	Soudan .....	1982
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago <sup>c</sup> .....	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1982
Yugoslavie	Yugoslavie <sup>c</sup> .....	1984

##### COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

<i>Composition en 1981</i>	<i>Composition en 1982</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d' .....	1982
Argentine	Argentine .....	1983
Australie	Bangladesh .....	1984
Bangladesh	Barbade .....	1983
Barbade	Belgique .....	1982
Belgique	Bolivie .....	1984
Bulgarie	Bulgarie .....	1983
Burundi	Burundi .....	1983

<sup>c</sup> Nommés par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, sur proposition du Conseil économique et social.

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (suite)

Composition en 1981	Composition en 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Canada	Canada	1982
Chili	Chili	1984
Colombie	Chypre	1984
Cuba	Colombie	1982
Danemark	Cuba	1982
Egypte	Danemark	1983
Espagne	Egypte	1982
Etats-Unis d'Amérique	El Salvador	1984
Finlande	Espagne	1983
France	Etats-Unis d'Amérique	1983
Grèce	Finlande	1983
Guatemala	France	1982
Guinée	Grèce	1984
Hongrie	Guinée	1983
Inde	Hongrie	1982
Indonésie	Inde	1984
Iraq	Indonésie	1982
Italie	Iraq	1982
Jamaïque	Italie	1984
Japon	Jamaïque	1983
Jordanie	Japon	1983
Kenya	Jordanie	1984
Lesotho	Kenya	1984
Malaisie	Lesotho	1982
Malawi	Libéria	1984
Mexique	Malaisie	1982
Nigéria	Maroc	1984
Norvège	Mexique	1983
Ouganda	Nouvelle-Zélande	1984
Pakistan	Nigéria	1982
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Norvège	1982
Pays-Bas	Ouganda	1982
Pérou	Pakistan	1983
Philippines	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1982
Pologne	Pays-Bas	1982
République arabe syrienne	Pérou	1982
République démocratique allemande	Philippines	1983
République-Unie du Cameroun	République arabe syrienne	1983
République-Unie de Tanzanie	République démocratique allemande	1982
Sénégal	République-Unie de Tanzanie	1983
Sierra Leone	République socialiste soviétique de Biélorussie	1984
Somalie	Roumanie	1984
Sri Lanka	Sierra Leone	1982
Swaziland	Somalie	1983
Togo	Soudan	1984
Tchécoslovaquie	Sri Lanka	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques	Swaziland	1983
Venezuela	Union des Républiques socialistes soviétiques	1983
Viet Nam	Zambie	1983
Zambie	Zimbabwe	1984

COMITÉ DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES

Membres nommés pour un mandat de quatre ans expirant le 31 décembre 1982

Chili	Pakistan
Cuba	République socialiste soviétique d'Ukraine
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Etats-Unis d'Amérique	Suède
Ghana	Union des Républiques socialistes soviétiques
Inde	
Iraq	
Kenya	

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

Composition en 1981 et 1982 <sup>a</sup>	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine	1982
Australie	1982
Bangladesh	1984
Belgique	1984
Bhoutan	1982
Botswana	1984
Brésil	1984
Bulgarie	1982
Canada	1984
Colombie	1984
Côte d'Ivoire	1982
Espagne	1982
Etats-Unis d'Amérique	1982
Finlande	1982
France	1982
Grèce	1984
Guinée	1984
Inde	1984
Iran	1982
Iraq	1982
Italie	1982
Jamaïque	1984
Japon	1984
Kenya	1984
Maroc	1984
Niger	1984
Nigéria	1982
Ouganda	1982
Pakistan	1982
Paraguay	1984
Pays-Bas	1982
Pérou	1984
Pologne	1982
République démocratique allemande	1982
République dominicaine	1984
République socialiste soviétique d'Ukraine	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1984
Sénégal	1982
Sierra Leone	1984
Soudan	1984
Suède	1982
Tchad	1982
Togo	1982
Trinité-et-Tobago	1982
Turquie	1982
Union des Républiques socialistes soviétiques	1984
Uruguay	1984
Venezuela	1984
Yougoslavie	1982
Zaire	1984

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Composition en 1981	Composition en 1982 <sup>a</sup>	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Allemagne, République fédérale d'	1983
Allemagne, République fédérale d'	Algérie	1984

<sup>a</sup> A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre 1981, le Conseil a décidé de remettre à une session ultérieure les élections suivantes : a) deux membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1984; et b) deux membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1982.

<sup>a</sup> A sa 42<sup>e</sup> séance, le 21 octobre 1981, le Conseil a décidé de remettre à la session de 1981 les élections suivantes : a) un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1984; b) deux membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1983; c) un membre à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1982.

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES (suite)

Composition en 1981	Composition en 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine	Argentine .....	1983
Brésil	Brésil .....	1982
Canada	Canada .....	1984
Chine	Chine .....	1983
Costa Rica	Congo .....	1984
Côte d'Ivoire	Costa Rica .....	1983
Cuba	Cuba .....	1982
Egypte	Egypte .....	1983
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique ..	1982
France	France .....	1983
Guatemala	Ghana .....	1984
Guinée	Guatemala .....	1983
Inde	Guinée .....	1983
Iran	Inde .....	1984
Iraq	Iran .....	1984
Italie	Italie .....	1984
Jamahiriya arabe libyenne	Jamaïque libyenne .....	1984
Jamaïque	libyenne .....	1983
Japon	Japon .....	1983
Kenya	Kenya .....	1982
Mexique	Mexique .....	1982
Nigéria	Ouganda .....	1982
Ouganda	Pakistan .....	1984
Pakistan	Panama .....	1982
Panama	Pays-Bas .....	1982
Pays-Bas	Pérou .....	1984
Pérou	Philippines .....	1982
Philippines	République démocratique .....	1983
Pologne	allemande .....	1984
République démocratique allemande	République socialiste soviétique d'Ukraine ..	1984
Roumanie	Roumanie .....	1983
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1982
Sierra Leone	Sierra Leone .....	1983
Somalie	Somalie .....	1982
Suède	Suède .....	1982
Suisse	Suisse .....	1983
Swaziland	Swaziland .....	1984
Thaïlande	Thaïlande .....	1982
Turquie	Turquie .....	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques ..	1982
Venezuela	Venezuela .....	1984
Yougoslavie	Yougoslavie .....	1984
Zaïre	Zaïre .....	1982

C. — Organes d'experts

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Membres nommés par le Conseil économique et social<sup>1</sup> sur la proposition du Secrétaire général pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et expirant le 31 décembre 1983 :

Ismail-Sabri Abdalla (Egypte)  
Khatijah Ahmad (Malaisie)  
Abdlatif Y. Al-Hamad (Koweït)  
Maria Augusztinovics (Hongrie)  
H. C. Bos (Pays-Bas)  
William G. Demas (Trinité-et-Tobago)  
José Encarnación, Jr (Philippines)  
Gerhard Fels (République fédérale d'Allemagne)  
Celso Furtado (Brésil)  
R. K. A. Gardiner (Ghana)  
Shinichi Ichimura (Japon)  
Richard Jolly (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

<sup>1</sup> Nommés à la 3<sup>e</sup> séance, le 6 février 1981, à l'exception de M. G. O. Nwankwo (Nigéria), qui a été nommé à la 17<sup>e</sup> séance, le 7 mai 1981.

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT (suite)

V. N. Kirichenko (Union des Républiques socialistes soviétiques)  
John P. Lewis (Etats-Unis d'Amérique)  
Li Zong (Chine)  
Gabriel Mignot (France)  
J. Mwanza (Zambie)  
Joseph Elega Ngaporo (Congo)  
G. O. Nwankwo (Nigéria)  
Goran Ohlin (Suède)  
Józef Pajestka (Pologne)  
I. G. Patel (Inde)  
Germánico Salgado (Equateur)  
Leopoldo Solis (Mexique)

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME  
ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Composition en 1981 et 1982

Composition en 1981 et 1982	Mandat expirant le 31 décembre*
A. Adeyemi (Nigéria) .....	1984
Stanislav Vladimirovich Borodin (Union des Républiques socialistes soviétiques) .....	1982
Anthony John Edward Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) .....	1984
Dušan Cotič (Yougoslavie) .....	1982
Ronald L. Gainer (Etats-Unis d'Amérique) .....	1984
Giuseppe di Gennaro (Italie) .....	1984
József Gödöny (Hongrie) .....	1984
Aura Guerra de Villaláz (Panama) .....	1984
Ds. Hudioro (Indonésie) .....	1984
Ahmad M. Khalifa (Egypte) .....	1982
Abdul Meguid Ibrahim Kharbit (Koweït) .....	1984
Manuel López-Rey y Arrojo (Bolivie) .....	1982
Francis Joseph Mahony (Australie) .....	1982
Mustafa Abdul Majid-Karah (Jamahiriya arabe libyenne) .....	1982
Mawik-Ndi-Muyeng (Zaïre) .....	1984
Juan Manuel Mayorca (Venezuela) .....	1984
Albert Metzger (Sierra Leone) .....	1984
Jorge Arturo Montero (Costa Rica) .....	1982
Chadly Mohamed Ahmed Nefzaoui (Tunisie) .....	1982
John Olden (Irlande) .....	1982
P. R. Rajagopal (Inde) .....	1982
Simone Andrée Rozes (France) .....	1982
Saladh El-Din Salhadar (République arabe syrienne) ..	1982
Abdel Aziz Abdalla Shiddo (Soudan) .....	1984
Ramananda Prasad Singh (Népal) .....	1984
Silvino Julián Sorhegui Mato (Cuba) .....	1982
Yoshio Suzuki (Japon) .....	1982

D. — Commissions techniques et sous-commissions

COMMISSION DE STATISTIQUE

Composition en 1981	Composition en 1982 et 1983	Mandat expirant le 31 décembre
Australie	Argentine .....	1985
Autriche	Australie .....	1984
Brésil	Autriche .....	1983
Canada	Brésil .....	1984
Egypte	Equateur .....	1983
Equateur	Espagne .....	1985
Espagne	Finlande .....	1984
Etats-Unis d'Amérique	France .....	1985
Ethiopie	Ghana .....	1983
Finlande	Hongrie .....	1983
Ghana	Inde .....	1983
Hongrie	Iraq .....	1983
Inde	Irlande .....	1985
Iraq	Jamahiriya arabe libyenne .....	1985
Jamaïque	Japon .....	1984
Japon	Kenya .....	1983
Kenya	Kenya .....	1983

\* Le mandat est de quatre ans.

COMMISSION DE STATISTIQUE (suite)

Composition en 1981	Composition en 1982 et 1983	Mandat expirant le 31 décembre
Malaisie	Malaisie .....	1984
Mexique	Mexique .....	1984
République socialiste soviétique d'Ukraine	Nigéria .....	1985
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	République socialiste soviétique d'Ukraine .....	1984
Tchécoslovaquie	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1984
Tunisie	Tchécoslovaquie .....	1983
Union des Républiques socialistes soviétiques	Togo .....	1985
	Union des Républiques socialistes soviétiques .....	1985

COMMISSION DE LA POPULATION

Composition en 1981	Composition en 1982 et 1983	Mandat expirant le 31 décembre
Barbade	Bolivie .....	1985
Egypte	Chine .....	1985
Equateur	Equateur .....	1983
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique .....	1985
Finlande	Finlande .....	1983
France	France .....	1983
Grèce	Grèce .....	1984
Honduras	Honduras .....	1984
Hongrie	Hongrie .....	1984
Inde	Indonésie .....	1983
Indonésie	Japon .....	1985
Japon	Maroc .....	1983
Malawi	Mexique .....	1985
Maroc	Nigéria .....	1983
Nigéria	Norvège .....	1984
Norvège	Pays-Bas .....	1984
Panama	Pérou .....	1984
Pays-Bas	République socialiste soviétique d'Ukraine .....	1983
Pérou	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1985
République socialiste soviétique d'Ukraine	Rwanda .....	1984
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Sierra Leone .....	1983
Rwanda	Soudan .....	1985
Sierra Leone	Sri Lanka .....	1983
Sri Lanka	Thaïlande .....	1984
Thaïlande	Union des Républiques socialistes soviétiques .....	1985
Union des Républiques socialistes soviétiques	Zaire .....	1984
Zaire	Zambie .....	1985

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Composition en 1981 et 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Bolivie .....	1982
Chili .....	1984
Chypre .....	1982
Costa Rica .....	1983
El Salvador .....	1983
Etats-Unis d'Amérique .....	1983
France .....	1983
Inde .....	1982
Indonésie .....	1983
Italie .....	1984
Kenya .....	1983
Lesotho .....	1982
Madagascar .....	1984
Maroc .....	1983
Mongolie .....	1983
Nicaragua .....	1982

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (suite)

Composition en 1981 et 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Norvège .....	1982
Panama .....	1984
Pays-Bas .....	1983
Philippines .....	1984
Pologne .....	1984
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	1983
Roumanie .....	1982
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1982
Sénégal .....	1982
Soudan .....	1984
Suède .....	1984
Tchad .....	1982
Thaïlande .....	1984
Togo .....	1982
Turquie .....	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques .....	1983

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Composition en 1981	Composition en 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Algérie .....	1982
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d' .....	1984
Argentine	Argentine .....	1984
Australie	Australie .....	1983
Bénin	Brésil .....	1983
Brésil	Bulgarie .....	1984
Bulgarie	Canada .....	1984
Burundi	Chine .....	1984
Canada	Chypre .....	1982
Chypre	Costa Rica .....	1982
Costa Rica	Cuba .....	1984
Cuba	Danemark .....	1982
Danemark	Etats-Unis d'Amérique .....	1983
Etats-Unis d'Amérique	Ethiopie .....	1982
Ethiopie	Fidji .....	1983
Fidji	France .....	1983
France	Gambie .....	1984
Ghana	Ghana .....	1983
Grèce	Grèce .....	1982
Inde	Inde .....	1982
Iraq	Italie .....	1984
Jordanie	Japon .....	1984
Maroc	Jordanie .....	1983
Mexique	Mexique .....	1983
Mongolie	Ouganda .....	1983
Nigéria	Pakistan .....	1984
Ouganda	Panama .....	1982
Pakistan	Pays-Bas .....	1982
Panama	Pérou .....	1982
Pays-Bas	Philippines .....	1983
Pérou	Pologne .....	1983
Philippines	République arabe syrienne .....	1982
Pologne	République socialiste soviétique de Biélorussie .....	1982
Portugal	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1984
République arabe syrienne	Rwanda .....	1984
République socialiste soviétique de Biélorussie	Sénégal .....	1983
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	Togo .....	1984
Sénégal	Union des Républiques socialistes soviétiques .....	1982
Union des Républiques socialistes soviétiques	Uruguay .....	1984
Uruguay	Yougoslavie .....	1983
Yougoslavie	Zaire .....	1983
Zaire	Zambie .....	1982
Zambie	Zimbabwe .....	1984

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES  
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS

Composition pour une période de trois ans<sup>h</sup>

Antonio Martínez Baez (Mexique)
Elizabeth Odio Benito (Costa Rica)
Marc Bossuyt (Belgique)
Beverly Carter, Jr. (Etats-Unis d'Amérique)
Dumitru Ceausu (Roumanie)
Abu Sayeed Chowdhury (Bangladesh)
Erica-Irene A. Daes (Grèce)
Asbjørn Eide (Norvège)
Raul Ferrero (Pérou)
Jonas K. D. Foli (Ghana)
Riyadh Aziz Hadi (Iraq)
Ibrahim Jimeta (Nigéria)
Nasser Kaddour (République arabe syrienne)
Ahmed Khalifa (Egypte)
Syed S. A. Masud (Inde)
C. L. C. Mubanga-Chipoya (Zambie)
Mohamed Yousif Mudawi (Soudan)
Julio Oyhanarte (Argentine)
S. Sharifuddin Prizada (Pakistan)
Nicole Questiaux (France)
Jorge Eduardo Ritter (Panama)
Vsevolod N. Sofinsky (Union des Républiques socialistes soviétiques)
Ivan Toševski (Yougoslavie)
Halima Embarek Warzazi (Maroc)
Benjamin Charles George Whitaker (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Fisseha Yimer (Ethiopie)

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Composition en 1981 et 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Canada .....	1984
Chine .....	1983
Cuba .....	1983
Egypte .....	1984
Espagne .....	1984
Etats-Unis d'Amérique .....	1982
Finlande .....	1982
France .....	1983
Ghana .....	1982
Guatemala .....	1983
Honduras .....	1983
Inde .....	1984
Iraq .....	1982
Italie .....	1984
Japon .....	1984
Lesotho .....	1983
Malaisie .....	1982
Nigéria .....	1983
Norvège .....	1983
Ouganda .....	1982
Pakistan .....	1983
Panama .....	1982
République démocratique allemande .....	1983
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	1982
Sénégal .....	1982
Soudan .....	1984
Tchécoslovaquie .....	1982
Trinité-et-Tobago .....	1984
Union des Républiques socialistes soviétiques .....	1982
Venezuela .....	1984
Zaire .....	1984

<sup>h</sup> Nommés à la 1640<sup>e</sup> séance de la Commission des droits de l'homme, le 12 mars 1981.

COMMISSION DES STUPÉFIANTS

Composition en 1981	Composition en 1982 et 1983	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Allemagne, République fédérale d'	1983
Allemagne, République fédérale d'	Argentine	1983
Argentine	Australie	1985
Australie	Bahamas	1985
Belgique	Belgique	1985
Bésil	Bulgarie	1985
Colombie	Colombie	1983
Espagne	Espagne	1983
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1983
France	France	1983
Hongrie	Hongrie	1983
Inde	Inde	1983
Indonésie	Italie	1983
Iran	Japon	1985
Italie	Madagascar	1983
Japon	Malaisie	1985
Madagascar	Malawi	1983
Malawi	Mexique	1985
Mexique	Nigéria	1985
Norvège	Norvège	1983
Pakistan	Pakistan	1983
Panama	Panama	1985
République démocratique allemande	République de Corée	1985
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1985
Thaïlande	Sénégal	1985
Togo	Thaïlande	1983
Tunisie	Turquie	1985
Turquie	Union des Républiques socialistes soviétiques	1985
Union des Républiques socialistes soviétiques	Yugoslavie	1983
Yugoslavie	Zaire	1985

SOUS-COMMISSION DU TRAFIC ILLICITE DES DROGUES ET PROBLÈMES  
APPARENTÉS POUR LE PROCHE ET LE MOYEN-ORIENT

Membres

Afghanistan : Mohammad Yahya Maarooft<sup>1</sup>  
Iran : Behrouz Shahandeh<sup>1</sup>  
Pakistan : Sahibzada Raoof Ali<sup>k</sup>  
Suède : Lars Hulstrand<sup>l</sup>  
Turquie : Ecmel Barutcu<sup>m</sup>

E. — Commissions régionales

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Membres

Albanie	Bulgarie
Allemagne, République fédérale d'	Canada
Autriche	Chypre
Belgique	Danemark
	Espagne

<sup>1</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 1889<sup>e</sup> séance, le 9 janvier 1974.

<sup>l</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 2042<sup>e</sup> séance, le 13 janvier 1977.

<sup>k</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 1983<sup>e</sup> séance, le 15 janvier 1976.

<sup>l</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 février 1979.

<sup>m</sup> Nomination confirmée par le Conseil à sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 février 1980.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (suite)

Membres

Etats-Unis d'Amérique	République socialiste soviétique de Biélorussie
Finlande	République socialiste soviétique d'Ukraine
France	Roumanie
Grèce	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Tchécoslovaquie
Italie	Turquie
Luxembourg	Union des Républiques socialistes soviétiques
Malte	Yougoslavie
Norvège	
Pays-Bas	
Pologne	
Portugal	
République démocratique allemande	

Pays participants non membres de la Commission

Saint-Marin, la principauté de Liechtenstein et le Saint-Siège participent aux travaux de la Commission en vertu respectivement des décisions K (XXX), M (XXXI) et N (XXXI) de la Commission, en date du 15 avril 1975, du 30 mars 1976 et du 5 avril 1976.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Membres

Afghanistan	Nouvelle-Zélande
Australie	Pakistan
Bangladesh	Pays-Bas
Bhoutan	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Birmanie	Philippines
Chine	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	République démocratique populaire lao
Fidji	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Samoa
Iles Salomon	Singapour
Inde	Sri Lanka
Indonésie	Thaïlande
Iran	Tonga
Japon	Union des Républiques socialistes soviétiques
Kampuchea démocratique	Vanuatu
Malaisie	Viet Nam
Maldives	
Mongolie	
Nauru	
Népal	

Membres associés

Brunéi	Nioué
Guam <sup>a</sup>	Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
Hong Kong	Tuvalu
Iles Cook	Vanuatu
Kiribati	

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Membres

Antigua-et-Barbuda	Barbade
Argentine	Belize
Bahamas	Bolivie

<sup>a</sup> Par sa décision 1981/188 du 24 juillet 1981, le Conseil a amendé le mandat de la Commission pour tenir compte de l'admission de Guam en qualité de membre associé de la Commission.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE (suite)

Membres

Brésil	Jamaïque
Canada	Mexique
Chili	Nicaragua
Colombie	Panama
Costa Rica	Paraguay
Cuba	Pays-Bas
Dominique	Pérou
El Salvador	République dominicaine
Equateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sainte-Lucie
Etats-Unis d'Amérique	Saint-Vincent-et-Grenadines
France	Suriname
Grenade	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Uruguay
Guyane	Venezuela
Haïti	
Honduras	

Membres associés

Antilles néerlandaises<sup>o</sup>

Les Etats associés de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et le territoire de Montserrat (collectivement, en qualité de membre unique).

La République fédérale d'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu des résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil, en date du 19 décembre 1956 et du 21 décembre 1961 respectivement.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Membres

Afrique du Sud <sup>p</sup>	Mali
Algérie	Maroc
Angola	Maurice
Bénin	Mauritanie
Botswana	Mozambique
Burundi	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	République-Unie du Cameroun
Egypte	Rwanda
Ethiopie	Sao Tomé-et-Principe
Gabon	Sénégal
Gambie	Seychelles
Ghana	Sierra Leone
Guinée	Somalie
Guinée-Bissau	Soudan
Guinée équatoriale	Swaziland
Haute-Volta	Tchad
Jamahiriyah arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zaire
Libéria	Zambie
Madagascar	Zimbabwe <sup>q</sup>
Malawi	

<sup>o</sup> Par sa décision 1981/188 du 24 juillet 1981, le Conseil a amendé le mandat de la Commission pour tenir compte de l'admission des Antilles néerlandaises en qualité de membre associé de la Commission.

<sup>p</sup> Le Conseil a décidé, par sa résolution 974 D IV (XXXVI) du 30 juillet 1963, que la République sud-africaine ne participerait pas aux travaux de la Commission jusqu'à ce que le Conseil, sur la recommandation de la Commission, ait considéré que les conditions nécessaires à une coopération constructive ont été rétablies par une modification de la politique raciale de ce pays.

<sup>q</sup> Par sa décision 1981/188 du 24 juillet 1981, le Conseil a amendé le mandat de la Commission pour tenir compte de l'admission du Zimbabwe en qualité de membre de plein droit de la Commission.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (suite)

Membres associés

Les territoires non autonomes d'Afrique (y compris les îles africaines).

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil en date du 6 juillet 1962.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

Membres

Arabie saoudite	Oman
Bahreïn	Qatar
Egypte	République arabe syrienne
Emirats arabes unis	Yémen
Iraq	Yémen démocratique
Jordanie	Organisation de libération de la Palestine
Koweït	
Liban	

F. — Autres organismes rattachés au Conseil

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Composition jusqu'au 31 juillet 1981	Composition à partir du 1 <sup>er</sup> août 1982	Mandat expirant le 31 juillet
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	1983
Australie	Australie	1982
Barbade	Autriche	1984
Belgique	Barbade	1983
Botswana	Belgique	1983
Brésil	Botswana	1983
Burundi	Brésil	1983
Canada	Burundi	1982
Chine	Canada	1983
Etats-Unis d'Amérique	Chine	1983
France	Côte d'Ivoire	1984
Ghana	Emirats arabes unis	1984
Hongrie	Etats-Unis d'Amérique	1982
Inde	France	1982
Jamahiriya arabe libyenne	Hongrie	1982
Japon	Inde	1984
Mexique	Jamahiriya arabe libyenne	1982
Norvège	Japon	1982
Pays-Bas	Mexique	1982
Philippines	Norvège	1983
République socialiste soviétique de Biélorussie	Pakistan	1984
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie	1982
Sénégal	Suède	1984
Somalie	Suisse	1984
Suède	Thaïlande	1983
Suisse	Togo	1984
Thaïlande	Union des Républiques socialistes soviétiques	1982
Union des Républiques socialistes soviétiques	Venezuela	1984
Venezuela	Yougoslavie	1983
Yougoslavie		

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Membres

Algérie	Belgique
Allemagne, République fédérale d'	Brésil
Argentine	Canada
Australie	Chine
Autriche	Colombie
	Danemark

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (suite)

Membres

Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Finlande	République-Unie de Tanzanie
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Grèce	Saint-Siège
Iran	Soudan
Israël	Suède
Italie	Suisse
Japon	Thaïlande
Lesotho	Tunisie
Liban	Turquie
Madagascar	Venezuela
Maroc	Yougoslavie
Nicaragua	Zaire
Nigéria	
Norvège	
Ouganda	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Composition en 1981	Composition en 1982	Mandat expirant le 31 décembre
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	1983
Argentine	Argentine	1983
Autriche	Autriche	1984
Bangladesh	Barbade	1984
Belgique	Belgique	1982
Brésil	Bhoutan	1984
Bulgarie	Brésil	1982
Canada	Canada	1982
Chine	Chine	1984
Colombie	Danemark	1982
Cuba	Equateur	1984
Danemark	Espagne	1984
Egypte	Etats-Unis d'Amérique	1984
Etats-Unis d'Amérique	Fidji	1984
Fidji	France	1982
France	Gabon	1982
Gabon	Guinée	1983
Gambie	Inde	1983
Grèce	Italie	1984
Guinée	Japon	1984
Inde	Koweït	1982
Italie	Libéria	1982
Japon	Malaisie	1982
Koweït	Malawi	1982
Libéria	Mali	1984
Malaisie	Mexique	1984
Malawi	Niger	1983
Mexique	Norvège	1982
Niger	Nouvelle-Zélande	1982
Norvège	Ouganda	1982
Nouvelle-Zélande	Pakistan	1983
Ouganda	Pays-Bas	1983
Pakistan	Pologne	1983
Pays-Bas	Roumanie	1982
Pologne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1984
Roumanie	Rwanda	1982
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie	1983
Rwanda	Sri Lanka	1982
Sierra Leone	Suède	1983
Somalie	Suisse	1983
Sri Lanka	Trinité-et-Tobago	1983
Suède	Tunisie	1984
Suisse	Turquie	1983
Trinité-et-Tobago	Union des Républiques socialistes soviétiques	1984
Turquie	Venezuela	1983
Union des Républiques socialistes soviétiques	Yémen	1983
Venezuela	Zambie	1984
Yémen		

COMITÉ DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES  
D'AIDE ALIMENTAIRE

Composition en 1981

Membres élus par le Conseil économique et social	Mandat expirant le 31 décembre	Membres élus par le Conseil de la FAO	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine .....	1982	Allemagne,	
Danemark .....	1983	République	
Grèce .....	1983	fédérale d' .....	1982
Hongrie .....	1983	Angola .....	1981
Inde .....	1983	Arabie	
Irlande .....	1982	saoudite .....	1983
Japon .....	1981	Australie .....	1983
Lesotho .....	1982	Bangladesh .....	1983
Maroc .....	1983	Brésil .....	1981
Mexique .....	1982	Canada .....	1983
Niger .....	1981	Cuba .....	1982
Nouvelle-		Egypte .....	1982
Zélande .....	1981	Etats-Unis	
Pakistan .....	1981	d'Amérique ...	1983
Royaume-Uni		France .....	1982
de Grande-		Kenya .....	1981
Bretagne et		Pays-Bas .....	1981
d'Irlande du		Sierra Leone ...	1982
Nord .....	1982	Thaïlande .....	1981
Suède .....	1981		

Composition en 1982

Membres élus par le Conseil économique et social	Mandat expirant le 31 décembre	Membres élus par le Conseil de la FAO	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine .....	1982	Allemagne,	
Belgique .....	1984	République	
Danemark .....	1983	fédérale d' .....	1982
Finlande .....	1984	Arabie	
Grèce .....	1983	saoudite .....	1983
Hongrie .....	1983	Australie .....	1983
Inde .....	1983	Bangladesh .....	1983
Irlande .....	1982	Brésil .....	1984
Japon .....	1984	Canada .....	1983
Lesotho .....	1982	Congo .....	1984
Maroc .....	1983	Cuba .....	1982
Mexique .....	1982	Egypte .....	1982
Pakistan .....	1984	Etats-Unis	
Royaume-Uni		d'Amérique ...	1983
de Grande-		France .....	1982
Bretagne et		Mali .....	1984
d'Irlande du		Pays-Bas .....	1984
Nord .....	1982	Sierra Leone ...	1982
Somalie .....	1984	Thaïlande .....	1984

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

Membres de l'Organe tel qu'il est constitué en vertu du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, élus par le Conseil économique et social.

Depuis le 2 mars 1980, les membres de l'Organe sont les suivants :

	Mandat expirant le 1 <sup>er</sup> mars <sup>r</sup>
Nikolai K. Barkov (Union des Républiques socialistes soviétiques) .....	1982
Bela Bölcs (Hongrie) .....	1985
Daniel Bovet (Italie) .....	1982
Tadeusz L. Chrusciel (Pologne) .....	1982
Babakar S. M. Diop (Sénégal) .....	1985
Diego Garcés-Giraldo (Colombie) .....	1985
Betty C. Gough (Etats-Unis d'Amérique) .....	1982
Sükrü Kaymakçalan (Turquie) .....	1982
Mohsen Kchouk (Tunisie) .....	1985
Nobuo Motohashi (Japon) <sup>s</sup> .....	1982
Victorio V. Olguin (Argentine) .....	1985
Paul Reuter (France) .....	1982
Jasjit Singh (Inde) .....	1985

Membres à partir du 2 mars 1982

	Mandat expirant le 1 <sup>er</sup> mars <sup>r</sup>
Adolf-Heinrich von Arnim (Allemagne, République fédérale d') .....	1987
Bela Bölcs (Hongrie) .....	1985
Ramon de la Fuente (Mexique) .....	1987
Diego Garcés-Giraldo (Colombie) .....	1985
Betty C. Gough (Etats-Unis d'Amérique) .....	1987
Sükrü Kaymakçalan (Turquie) .....	1987
Mohsen Kchouk (Tunisie) .....	1985
Victorio V. Olguin (Argentine) .....	1985
Paul Reuter (France) .....	1987
Bror Rexed (Suède) .....	1987
Jasjit Singh (Inde) .....	1985
Edward Williams (Australie) .....	1987

<sup>r</sup> Le mandat est de cinq ans.

<sup>s</sup> Nommés par le Conseil à sa 17<sup>e</sup> séance, le 7 mai 1981, pour pourvoir à la vacance qui s'était produite en vertu du paragraphe 3 de l'article 10 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, amendée par le Protocole de 1972.

### Annexe III

#### CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1982 ET 1983\*

1982

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
1. Janvier (1 semaine)	Genève		CNUCED — Comité technique du Groupe consultatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international (onzième session)	
2. 4-15 janvier	New York <sup>a</sup>	Commission des sociétés transnationales — Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite (résolution 1913 du Conseil économique et social)		
3. 6-12 janvier	New York	Commission océanographique intergouvernementale — Comité de travail pour l'enquête mondiale sur la pollution du milieu marin (GIPME) [résolution 1893 (LVII) du Conseil]		
4. 11-22 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1981/137 du Conseil)		
5. 11-22 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Chili (décision 1981/138 du Conseil)		
6. 13 janvier	Genève			OMS — Conseil exécutif (soixante-neuvième session)
7. 15 janvier	New York		Etats parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (huitième réunion) [résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale]	
8. 18-22 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement (décision 1981/149 du Conseil)		
9. 18-29 janvier	New York <sup>a</sup>	Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (résolution 1979/44 du Conseil)		

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
10. 19-22 janvier	Rome			FIDA — Conseil d'administration (cinquième session)
11. 25-29 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe des Trois créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (art. IX de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid)		
12. 25-29 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe de travail sur le projet de convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 1981/37 du Conseil)		
13. 25-29 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'étudier les situations qui révèlent des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme [décision 4 (XXXVII) de la Commission des droits de l'homme]		
14. 25-29 janvier		Commission des droits de l'homme — Groupe de travail du projet de convention relatif aux droits de l'enfant (décision 1981/144 du Conseil)		
15. Janvier-février (1 semaine)	Saint-Domingue <sup>b</sup>	Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale)		
16. Février (1 jour)	New York		Conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial ONU/FAO (résolution 34/108 de l'Assemblée générale)	
17. 1 <sup>er</sup> février-12 mars	Genève	Commission des droits de l'homme (trente-huitième session) [résolution 9 (II) du Conseil]		
18. 2-5 février	New York	Conseil économique et social (session d'organisation) [Charte]		
19. 2-8 février	Vienne <sup>c</sup>	Commission des stupéfiants (septième session extraordinaire)		OMM — Commission des sciences de l'atmosphère (huitième session)
20. 8-19 février	Melbourne			OMM — Commission des sciences de l'atmosphère (huitième session)
21. 9-19 février	New York		Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement	

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
22. 15-26 février	Genève			UIT — Assemblée plénière du CCIR
23. 15 février-5 mars	Genève			OIT — Conseil d'administration (deux cent-dix-neuvième session)
24. 22 février	New York	Comité du programme et de la coordination (session d'organisation)		
25. 23-26 février	Vienne			AIEA — Conseil des Gouverneurs
26. 23 février-3 mars	Genève			UIT — Conférence administrative mondiale des radio-communications pour les services mobiles de télécommunication
27. 24 février-5 mars	Vienne	Commission de la condition de la femme (vingt-neuvième session) [résolutions 11 (II) et 1147 (XLI) du Conseil]		
28. Février-mars (3 jours)	A déterminer	Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales [résolution 1817 (LV) du Conseil économique et social et résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		
29. Février/mars (1 semaine)	Genève		CNUCED — Groupe consultatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international (quinzième session) [résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale]	
30. Mars	Montevideo			OMM — Association régionale III (Amérique du Sud) [huitième session]
31. Mars (2 jours)	New York		UNITAR — Conseil d'administration (réunion intersessions) [résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale]	
32. Mars	Bangkok	CESAP (trente-huitième session) [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil]		
33. Mars (1 semaine)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente et unième session) [art. 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961]	
34. 1 <sup>er</sup> -12 mars	New York <sup>a</sup>	Commission des sociétés transnationales — Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite [résolution 1913 (LVII) du Conseil économique et social]		
35. 1 <sup>er</sup> mars-2 avril	Montréal			Conseil de l'OACI (cent-cinquième session)

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
36. 8-12 mars	Genève <sup>d</sup>	Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses — Groupe de rapporteurs, vingt-huitième session [résolution 2050 (LXII) du Conseil]		
37. 8-19 mars	Genève		CNUCED — Conseil du commerce et du développement (vingt-quatrième session) [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	
38. 10-19 mars <sup>e</sup>	New York	Sixième réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 1978/75 et 1978/76 du Conseil)		
39. 15-19 mars				FAO — Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
40. 15-19 mars	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 31/133 de l'Assemblée générale)	
41. 15-19 mars	New York		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
42. 15-24 mars	Vienne	Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (septième session) [résolution 415 (V) de l'Assemblée générale et résolutions 1584 (L) et 1979/19 du Conseil]		
43. 15-26 mars	New York	Sous-Comité préparatoire de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 1981/30 et décision 1981/130 du Conseil)		
44. 22 mars-9 avril	New York		Comité des droits de l'homme (quinzième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
45. 22 mars-9 avril	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (vingt-cinquième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
46. 23 mars-3 avril	Genève	CEE (trente-septième session) [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]		

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
47. 29 mars- 9 avril	New York <sup>a</sup>	Groupe de travail spécial inter-gouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (résolution 1979/44 du Conseil)		
48. Mars-avril	Addis-Abeba	CEA — Comité préparatoire plénier [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
49. Avril	Addis-Abeba	CEA — Huitième réunion de la Conférence des ministres (dix-septième session de la Commission) [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
50. Avril	Bagdad	CEA (neuvième session) [résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social]		
51. 1 <sup>er</sup> -8 avril	Rome			FAO — Comité de la sécurité alimentaire mondiale
52. 5-6 avril	Rome	Comité administratif de coordination (première session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
53. 13 avril- 7 mai	New York <sup>f</sup>	Conseil économique et social (première session ordinaire) [Charte]		
54. 19-28 avril	New York	Comité de la planification du développement (dix-huitième session) [résolutions 1079 (XXXIX) et 1626 (LI) du Conseil]		
55. 19-30 avril	Washington, D.C.			OMM — Commission de climatologie et des applications de la météorologie (huitième session)
56. 19-30 avril	Rome		Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (treizième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	
57. 19 avril- 28 mai <sup>e</sup>	New York	Comité du programme et de la coordination (vingt-deuxième session) [résolution 2008 (LX) du Conseil et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]		
58. 25 avril- 7 mai	Nairobi	Commission des établissements humains (cinquième session) [résolution 1978/1 du Conseil et résolution 32/162 de l'Assemblée générale]		
59. Avril/mai (3 semaines)	Genève			UIT — Conseil d'administration (trente-septième session)
60. Avril/mai	Montréal			OMM — Commission de météorologie aéronautique (septième session)
61. Mai	Berne			UPU — Conseil exécutif

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
62. Mai (2 semaines)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-deuxième session) [art. 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961]	
63. 5-28 mai	Paris			UNESCO — Conseil d'administration (114 <sup>e</sup> session)
64. 10-11 mai	Vienne		ONU — Comité permanent du Conseil du développe- ment industriel (dix- septième session) [résolu- tion 2152 (XXI) de l'As- semblée générale]	
65. 10-18 mai	Nairobi			PNUE — Conseil d'adminis- tration (session d'un caractè- re particulier convoquée afin de commémorer le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environne- ment) [résolution 35/74 de l'Assemblée générale]
66. 10-21 mai	New York <sup>a</sup>	Commission des sociétés trans- nationales — Groupe inter- gouvernemental d'experts du code de conduite [résolution 1913 (LVII) et décision 1981/198 du Conseil]		
67. 12-28 mai	Vienne		ONU — Conseil du déve- loppement industriel (seizième session) [résolu- tion 2152 (XX) de l'As- semblée générale]	
68. 21 mai- 5 juin	Nairobi		PNUE — Conseil d'adminis- tration (dixième session) [résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale]	
69. 24 mai- 4 juin	New York		Comité intergouvernemental de la science et de la tech- nique au service du déve- loppement (quatrième session) [résolution 34/218 de l'Assemblée générale]	
70. 24-29 mai	Genève			OIT — Conseil d'administra- tion (220 <sup>e</sup> session)
71. 25 mai- 21 juin	Genève		PNUD — Conseil d'adminis- tration (vingt-neuvième session) [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]	
72. Juin	Genève			OMM — Comité exécutif (trente-quatrième session)
73. Juin	Londres			OMCI — Conseil (quarante- huitième session)
74. Juin (2 semaines)	New York		FISE — Conseil d'adminis- tration, Comité de l'administration et des finances et Comité du pro- gramme [résolution 57 (I) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
75. Juin (1 semaine)	A déterminer		Conseil de l'Université des Nations Unies (dix-neuvième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	
76. Juin	Genève			OIT — Conseil d'administration (220 <sup>e</sup> session)
77. 1 <sup>er</sup> -17 juin	Genève		PNUD — Conseil d'administration, Comité budgétaire et financier [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]	
78. 2 juin (3 semaines)	Genève			OIT — Conférence internationale du Travail (soixante-huitième session)
79. 7-11 juin				FAO — Conférence régionale pour le Proche-Orient
80. 7-30 juin	Montréal			OACI — Conseil (cent-sixième session)
81. 8-11 juin	Vienne			AIEA — Conseil des Gouverneurs
82. 21-25 juin				FAO — Conférence régionale pour l'Afrique
83. Juin-juillet (3 jours)	Genève	Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination [résolution 2008 (LX) du Conseil et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]		
84. Juillet	Vienne		Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées (quatrième session) [résolution 34/154 de l'Assemblée générale]	
85. Juillet (1 semaine)	New York	Commission océanographique intergouvernementale — Groupe de travail [résolution 1893 (LVII) du Conseil]		
86. 5-9 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
87. 7-30 juillet	Genève	Conseil économique et social (seconde session ordinaire) [Charte]		
88. 12-30 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme — sixième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
89. 19-23 juillet				FAO — Conférence régionale pour l'Europe
90. 26 juillet- 6 août	Vienne		Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 33/52 de l'Assemblée générale)	

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
91. Juillet-août	Genève/ Londres	Commission des droits de l'homme — Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1981/137 du Conseil)		
92. Août	Vienne		Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse (deuxième session) [résolution 35/126 de l'Assemblée générale]	
93. 2-6 août	Genève <sup>d</sup>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses — Groupe d'experts en matières et objets explosibles (vingt-deuxième session) [résolution 1979/42 du Conseil]		
94. 2-13 août	Genève	Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil]		
95. 2-20 août	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (vingt-sixième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
96. 9-13 août	Genève	Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe des Cinq sur l'esclavage [résolution 16 (LVI) du Conseil]		
97. 9-13 août	Genève <sup>e</sup>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses : Groupe de rapporteurs (vingt-neuvième session) [résolution 2050 (LXII) du Conseil]		
98. 16 août-10 septembre	Genève	Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (trente-cinquième session) [résolution 9 (II) du Conseil]		
99. 23-27 août	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 31/133 de l'Assemblée générale)	
100. 23 août et 15 septembre	Genève	Groupe d'experts des noms géographiques (dixième session) [résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil et décision adoptée à la 1854 <sup>e</sup> séance du Conseil le 4 mai 1973 lors de la cinquante-quatrième session]		

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
101. 23 août- 17 septembre	Genève			UIT — Conférence administrative régionale pour la radiodiffusion en modulation de fréquence en THF (région 1 et certains pays de la région 3) [première session]
102. 24 août- 14 septembre	Genève <sup>h</sup>	Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (décision 1978/7 du Conseil)		
103. 30 août- 10 septembre	Namibie <sup>a</sup>	Commission des sociétés transnationales (huitième session) [résolution 1913 (LVII) du Conseil]		
104. Septembre (4 jours)	New York		UNITAR — Conseil d'administration [résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale]	
105. 6-10 septembre				FAO — Conférence régionale pour l'Amérique latine
106. 8 septembre- 1 <sup>er</sup> octobre	Paris			UNESCO — Conseil exécutif (cent-quinzième session)
107. 13-24 septembre	Genève		CNUCED — Conseil du commerce et du développement (vingt-cinquième session) [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	
108. 17 septembre	New York		Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
109. 20-24 septembre	Vienne			AIEA — Conférence générale
110. 24 septembre- 1 <sup>er</sup> octobre	Genève			OMPI — Organes directeurs
111. 28 septembre- 1 <sup>er</sup> octobre	Toronto			FMI/Banque mondiale — Réunions annuelles des Conseil des Gouverneurs
112. 28 septembre- 5 novembre	Nairobi			UIT — Conférence de plénipotentiaires
113. Septembre- octobre	Italie			OMM — Association régionale VI (Europe) [huitième session]
114. Octobre	Londres			OMCI — Conseil (quarante-neuvième session)
115. Octobre (1 semaine)	Genève <sup>d</sup>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses — Groupe d'experts en matières et objets explosibles (vingt-troisième session) [résolution 1979/42 du Conseil]		

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
116. Octobre (10 jours)	Genève		HCR — Comité exécutif [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	
117. 4 <sup>e</sup> trimestre	Berne			UPU — Conseil consultatif des études postales
118. 4-8 octobre	Genève		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communi- cations [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
119. 11-20 octobre	Paris			UNESCO — Conférence générale (quatrième session extraordinaire)
120. 11-22 octobre	Rome		Comité des politiques et pro- grammes d'aide alimentaire (quatorzième session) [résolution 3404 (XXX) de l'Assemblée générale]	
121. 11-29 octobre	Genève		Comité des droits de l'homme (dix-septième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
122. Octobre/ novembre (3 jours)	New York	Comité administratif de coordi- nation (troisième session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
123. Octobre/ novembre	New York	Conseil économique et social (reprise de la seconde session ordinaire) [Charte]		
124. Octobre/ novembre (3 semaines)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-troisième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
125. Novembre	Londres			OMCI — Conférence juridique
126. Novembre (2 jours)	New York		Conférence des Nations Unies pour les annonces de contri- butions aux activités de développement (résolution 32/197 de l'Assemblée générale)	
127. Novembre (1 semaine)	A déterminer		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingtième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	
128. 8-19 novembre	Genève			OIT — Conseil d'adminis- tration (221 <sup>e</sup> session)
129. 15 novembre- 17 décembre	Montréal			OACI — Conseil (107 <sup>e</sup> session)
130. 22 novembre- 3 décembre	Rome			FAO — Conseil
131. Novembre/ décembre (1 semaine)	Vienne		ONUDI — Comité permanent du développement industriel (dix-huitième session) [résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale]	

Dates (1982)	Lieu	Programme du Conseil économique et social A	Réunions d'autres organes connexes B	Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C
132. Décembre (4 jours)	New York		PNUD — Réunion consul- tative interorganisations (résolution 32/197 de l'Assemblée générale)	
133. 6-12 décembre	Genève <sup>d</sup>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses (douzième ses- sion) [résolutions 1488 (XLVII) et 1979/42 du Conseil économique et social]		
134. A déterminer	New York	Comité de la planification du développement — Groupe de travail I [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
135. A déterminer	Genève	Comité de la planification du développement — Groupe de travail II [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
136. A déterminer	New York	Comité de la planification du développement — Groupe de travail III [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
137. A déterminer	Capitale d'un pays de la région <sup>1</sup>	Commission des stupéfiants — Sous-Commission du trafic illicite de drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil]		
138. A déterminer	Capitale d'un pays de la région <sup>1</sup>	Commission des stupéfiants — neuvième réunion des chefs des services de répression compétents en matière de stupéfiants des pays de la région de l'Extrême-Orient [résolution 1845 (LVI) du Conseil]		
139. A déterminer	Dacca		Conseil mondial de l'alimen- tation (huitième session ministérielle) [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	
140. A déterminer	New York		Réunion des Etats parties à la Convention sur l'élimi- nation de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale) <sup>1</sup>	
141. A déterminer	New York <sup>k</sup>		Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ( réso- lution 34/180 de l'Assemblée générale)	
142. A déterminer	Rome		Réunion préparatoire du Conseil mondial de l'alimen- tation [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1982)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
143. A déterminer	A déterminer			OMM — Association régionale I (Afrique) [huitième session]
144. A déterminer	A déterminer			OMM — Association régionale V (Pacifique du Sud-Ouest) [huitième session]
145. A déterminer	A déterminer			OMM — Commission des systèmes de base (huitième session)
146. A déterminer	A déterminer			OMS — Trente-cinquième Assemblée mondiale de la santé
147. A déterminer	Genève	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour le Chili — Conseil d'administration (résolutions 33/174 de l'Assemblée générale et 1981/39 du Conseil)		
148. A déterminer	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (décision 1981/139 du Conseil)		

1983

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
149. Premier trimestre	Bangkok <sup>1</sup>	Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique [résolution 2049 (LXII) du Conseil]		
150. Janvier (1 semaine)	Genève		CNUCED — Comité technique du Groupe consultatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international (douzième session)	
151. Janvier (2 semaines)	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1981/137 du Conseil)		
152. 24-28 janvier	Genève	Commission des droits de l'homme — Groupe des Trois créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (art. IX de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid)		
153. 31 janvier- 11 mars	Genève	Commission des droits de l'homme (trente-neuvième session) [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]		

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
154. Janvier/ février (1 semaine)	Saint- Domingue	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme — Conseil d'administration (résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale)		
155. Février (8 jours)	Vienne	Commission des stupéfiants (trentième session) [résolu- tion 9 (I) du Conseil]		
156. Février (8 jours)	Vienne	Commission du développement social (vingt-huitième session) [résolutions 10 (II), 1139 (XL) et 1147 (XLI) du Conseil]		
157. Février (3 jours)	A déterminer	Réunion des secrétaires exé- cutifs des commissions régio- nales [résolution 1817 (LV) du Conseil et résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		
158. 1 <sup>er</sup> -4 février	New York	Conseil économique et social (session d'organisation) [Charte]		
159. 7-18 février	New York	Comité du Conseil chargé des organisations non gouverne- mentales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) du Conseil]		
160. 9-18 février	New York	Commission de la population (vingt-deuxième session) [résolu- tions 150 (VII) et 1147 (XLI) du Conseil]		
161. 14 février- 4 mars	Genève			OIT — Conseil d'adminis- tration (222 <sup>e</sup> session)
162. 28 février- 31 mars	Montréal			OACI — Conseil (108 <sup>e</sup> session)
163. Février/ mars (1 semaine)	Genève		CNUCED — Groupe consul- tatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international (seizième session) [résolu- tion 2297 (XXII) de l'Assemblée générale]	
164. Mars	Bangkok	CESAP (trente-neuvième session) [résolutions 37 (IV), 69 (V), 414 C.1 (XIII) et 723 B.2 (XXVIII) du Conseil]		
165. Mars (1 semaine)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-quatrième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
166. Mars (2 jours)	New York		UNITAR — Conseil d'adminis- tration, réunion inter- sessions [résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale]	
167. 7-11 mars	New York		Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 31/133 de l'Assemblée générale)	

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
168. 7-16 mars	New York	Commission de statistique (vingt-deuxième session) [résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil]		
169. 14-18 mars	New York		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
170. 14-25 mars	Genève		CNUCED — Conseil du commerce et du développement (vingt-sixième session) [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la CNUCED]	
171. 21 mars-8 avril	New York ou Genève		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (vingt-septième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
172. 21 mars-8 avril	New York		Commission des droits de l'homme (dix-huitième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
173. Mars/avril	Maputo	CEA — Comité préparatoire plénier [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
174. Avril	Maputo	CEA — Neuvième réunion de la Conférence des ministres, dix-huitième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil]		
175. Avril	Genève	Comité administratif de coordination (première session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
176. Avril	Bagdad	CEAO (dixième session) [résolution 1818 (LIV) du Conseil]		
177. Avril (10 jours)	Nairobi		PNUE — Conseil d'administration (onzième session) [résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale]	
178. 11 avril	New York	Comité du programme et de la coordination (session d'organisation)		
179. 12-23 avril	Genève	CEE (trente-huitième session) [résolution 36 (IV) du Conseil]		
180. 12 avril-6 mai	New York	Conseil économique et social (première session ordinaire) [Charte]		
181. 14-24 avril	Rome			FAO — Comité de la sécurité alimentaire mondiale
182. 18-27 avril	New York	Comité de la planification du développement (dix-neuvième session) [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil]		

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
183. Avril/mai (8 jours)	Nairobi	Commission des établissements humains (sixième session) [résolution 1978/1 du Conseil et résolution 32/162 de l'Assemblée générale]		
184. Mai	Berne			UPU — Conseil exécutif
185. Mai	Santiago	CEPAL (vingtième session) [résolutions 106 (VI), 234 B (IX), 414 C.1 (XIII) et 723 C (XXVIII) du Conseil]		
186. Mai	Genève			OMM — Neuvième Congrès météorologique mondial
187. Mai	Genève			OMM — Comité exécutif (trente-cinquième session)
188. Mai (1 ou 2 jours)	Vienne		ONUDI — Comité permanent du Conseil du développement industriel (dix-neuvième session) [résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale]	
189. Mai (2 semaines et demie)	Vienne		ONUDI — Conseil du développement industriel (dix-septième session) [résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale]	
190. Mai (2 semaines)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-cinquième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
191. 4 mai- (10 juin)	Paris			UNESCO — Conseil exécutif (116 <sup>e</sup> session)
192. 9 mai- 3 juin	New York	Comité du programme et de la coordination (vingt-troisième session) [résolution 2008 (LX) du Conseil et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]		
193. 11-20 mai	New York	Commission des sociétés transnationales (neuvième session) [résolution 1913 (LVII) du Conseil]		
194. 16-27 mai	Rome		Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (quinzième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	
195. 23-28 mai	Genève			OIT — Conseil d'administration (223 <sup>e</sup> session)
196. 23-31 mai	New York		réunion de haut niveau sur la coopération technique entre pays en développement (résolutions 33/134 et 34/117 de l'Assemblée générale)	
197. 31 mai- 17 juin	New York		PNUD — Conseil d'administration — Comité budgétaire et financier (décision prise par le Conseil d'administration à sa douzième session)	

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
198. 31 mai- 20 juin	New York		PNUD — Conseil d'administration — (trentième session) [résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale]	
199. Juin (2 premières semaines)	New York		FISE — Conseil d'administration, Comité de l'administration et des finances et Comité du programme [résolution 57 (I) de l'Assemblée générale]	
200. Juin	Genève			UIT — Conseil d'administration (trente-huitième session)
201. Juin	A déterminer		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingt et unième session) [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	
202. Juin	Genève	Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination [résolution 2008 (LX) du Conseil et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]		
203. Juin	Londres			OMCI — Conseil (cinquantième session)
204. Juin	Genève			OIT — Conférence générale (soixante-neuvième session)
205. Juin	Genève			OIT — Conseil d'administration (223 <sup>e</sup> session)
206. 6-30 juin	Montréal			OACI — Conseil (109 <sup>e</sup> session)
207. 8-17 juin	New York	Comité des ressources naturelles (huitième session) [résolutions 1535 (XLIX) et 1621 A (LI) du Conseil]		
208. 13 juin- 15 juillet	Genève			UIT — Conférence pour la planification de la radio-diffusion par satellite (région 2)
209. 20 juin- 1 <sup>er</sup> juillet	Rome			FAO — Conseil
210. Juin/juillet (3 jours)	Genève	Comité administratif de coordination (deuxième session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
211. Juillet (4 jours)	Genève	Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales [résolution 1817 (LV) du Conseil et résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale]		
212. 4-8 juillet	Geneve		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
213. 6-29 juillet	Genève	Conseil économique et social (seconde session ordinaire) [Charte]		
214. Juillet	New York	Commission océanographique intergouvernementale — Groupe de travail [résolution 1893 (LVII) du Conseil]		
215. 11-29 juillet	Genève		Comité des droits de l'homme (dix-neuvième session) [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
216. 1 <sup>er</sup> -12 août	Genève	Commission des droits de l'homme — Sous-Commis- sion de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe de travail chargé d'examiner les communica- tions [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil]		
217. 1 <sup>er</sup> -12 août	Genève <sup>d</sup>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses — Groupe de rapporteurs (trentième session) [résolution 2050 (LXII) du Conseil]		
218. 1 <sup>er</sup> -19 août	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (vingt-huitième session) [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	
219. 8-12 août	Genève	Commission des droits de l'homme — Sous-Commis- sion de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe des Cinq sur l'esclavage [décision 16 (LVI) du Conseil]		
220. 15 août- 9 septembre	Genève	Commission des droits de l'homme — Sous-Commis- sion de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des mino- rités (trente-sixième session) [résolution 9 (II) du Conseil]		
221. 29 août- 2 septembre	New York		Comité consultatif du Fonds des contributions volon- taires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (résolution 31/133 de l'Assemblée générale)	
222. Septembre (4 jours)	New York		UNITAR — Conseil d'admi- nistration [résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale]	
223. 24 septembre- 1 <sup>er</sup> octobre	Genève			OMPI — Organes directeurs
224. 27-30 septembre	Washington, D.C.			FMI/Banque mondiale — Réunions annuelles des Conseils des Gouverneurs

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
225. Septembre- octobre	A déterminer			UNESCO — Conseil exécutif (117 <sup>e</sup> session)
226. 4 <sup>e</sup> trimestre	Berne			UPU — Conseil consultatif des études postales
227. Octobre (3 jours)	New York	Comité administratif de coordi- nation (troisième session ordinaire) [résolution 13 (III) du Conseil]		
228. Octobre (10 jours)	Genève		HCR — Comité exécutif [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	
229. Octobre (4 jours)	Genève	Commission de statistique — Groupe de travail des pro- grammes statistiques inter- nationaux et de la coordina- tion (dixième session) [résolution 1306 (XLIV) du Conseil]		
230. 3-7 octobre	Genève		Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communi- cations [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
231. 3-7 octobre	Genève <sup>d</sup>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses — Groupe d'experts en matière et objets explosibles (vingt-troisième session) [résolution 1979/42 du Conseil]		
232. 10-21 octobre	Genève		CNUCED — Conseil du commerce et du dévelop- pement (vingt-septième session) [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	
233. 10-21 octobre	Rome		Comité des politiques et pro- grammes d'aide alimen- taire (seizième session) [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	
234. 10-28 octobre	Genève		Comité des droits de l'homme (vingtième session) [résol- ution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	
235. 25 octobre- 29 novembre	Paris			UNESCO — Conférence générale (vingt-deuxième session)
236. Octobre- novembre (3 semaines)	Vienne		Organe international de contrôle des stupéfiants (trente-sixième session) [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	
237. Octobre- novembre	New York	Conseil économique et social (reprise de la seconde session ordinaire [Charte])		

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
238. Novembre (2 jours)	New York		Conférence des Nations Unies pour les annonces de contri- butions aux activités de développement (résolution 32/197 de l'Assemblée générale)	
239. Novembre (1 semaine)	A déterminer		Conseil de l'Université des Nations Unies (vingt- deuxième session) [résol- ution 3081 (XXVII) de l'Assemblée générale]	
240. Novembre	Paris			UNESCO — Conseil exécutif (108 <sup>e</sup> session)
241. Novembre (5 jours)	Capitale d'un pays de la région <sup>t</sup>	Commission des stupéfiants — Dixième réunion des chefs des services de répression compétents en matière de stupéfiants des pays de la région de l'Extrême-Orient [résolution 1845 (LVI) du Conseil]		
242. Novembre	Londres			OMCI — Assemblée (treizième session)
243. Novembre	Londres			OMCI — Conseil (cinquante et unième session)
244. 1 <sup>er</sup> -3 novembre	Rome			FAO — Conseil
245. 5-24 novembre	Rome			FAO — Conférence
246. 7-18 novembre	Genève			OIT — Conseil d'adminis- tration (224 <sup>e</sup> session)
247. 14 novembre- 16 décembre	Montréal			OACI — Conseil (110 <sup>e</sup> session)
248. 25 novembre	Rome			FAO — Conseil
249. Novembre/ décembre (1 semaine)	Vienne		Comité permanent du Conseil du développement industriel (vingtième session) [résol- ution 2151 (XXI) de l'Assemblée générale]	
250. Décembre (4 jours)	New York		PNUD — Réunion consulta- tive interorganisations (résolution 32/197 de l'Assemblée générale)	
251. 5-16 décembre <sup>m</sup>	Genève	Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolution 1273 (XLIII) et 1765 (LIV) du Conseil]		
252. A déterminer	Rome		Réunion préparatoire du Conseil mondial de l'ali- mentation [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	
253. A déterminer	A déterminer		Conseil mondial de l'alimen- tation (neuvième session ministérielle) [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
254. A déterminer	New York		Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (cinquième session) [résolution 34/218 de l'Assemblée générale]	
255. A déterminer	New York	Comité de la planification du développement — Groupe de travail I [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
256. A déterminer	Genève	Comité de la planification du développement — Groupe de travail II [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
257. A déterminer	New York	Comité de la planification du développement — Groupe de travail III [résolutions 1035 (XXXVII) et 1625 (LI) du Conseil]		
258. A déterminer (2 semaines)	A déterminer		Deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 35/33 de l'Assemblée générale)	
259. A déterminer	A déterminer		Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (résolution 35/112 de l'Assemblée générale)	
260. A déterminer	New York		Réunion des Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale) <sup>a</sup>	
261. A déterminer	New York		Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale)	
262. A déterminer	A déterminer		CNUCED — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (sixième session) [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, modifiée par la résolution 2904 (XXVII)]	
263. A déterminer	A déterminer			OMM — Commission de la météorologie agricole (huitième session)
264. A déterminer	Montréal			OACI — Assemblée
265. A déterminer	Genève	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour le Chili — Conseil d'administration (résolution 33/174 de l'Assemblée générale et résolution 1981/39 du Conseil)		

<i>Dates (1983)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Programme du Conseil économique et social A</i>	<i>Réunions d'autres organes connexes B</i>	<i>Conférences et réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA C</i>
266.	A déterminer	New York	Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement	
267.	A déterminer	Genève		UIT — Réunions préparatoires du CCIR pour la Conférence administrative mondiale des radio-communications sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, etc.
268.	A déterminer	Capitale d'un pays de la région <sup>1</sup>	Commission des stupéfiants — Sous-Commission du trafic illicite de drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil]	

\* La colonne A du calendrier contient des éléments du programme du Conseil économique et social, tel qu'il a été approuvé par sa décision 1981/192 du 24 juillet 1981 et amendé ultérieurement par diverses décisions du Conseil, et indique les textes portant autorisation des travaux. Les colonnes B et C indiquent, respectivement, les réunions des organes rattachés au Conseil responsable des questions économiques et sociales et des droits de l'homme et les réunions des organes directeurs des institutions spécialisées et de l'AIEA, ainsi que certaines réunions convoquées sous les auspices de ces organismes. Les réunions de groupes d'experts, séminaires et autres réunions analogues convoqués par le Secrétaire général dans le cadre du programme de travail qui lui est confié ne figurent pas au calendrier.

<sup>a</sup> Décision 1981/198 du Conseil économique et social.

<sup>b</sup> Résolution 1981/13 du Conseil économique et social.

<sup>c</sup> Résolution 1981/10 du Conseil économique et social.

<sup>d</sup> Décision 1981/129 du Conseil économique et social.

<sup>e</sup> Résolution 1980/12 du Conseil économique et social.

<sup>f</sup> Dans une lettre datée du 3 juin 1981, le Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales a demandé au Président du Conseil économique et social d'allouer au Comité — sur les ressources dont dispose le Conseil — six séances (deux séances par jour pendant trois jours) durant la première session ordinaire de 1982, en vue de lui permettre d'examiner les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales.

<sup>g</sup> Décision 1981/192 du Conseil économique et social.

<sup>h</sup> Par sa décision 1978/7, le Conseil économique et social avait, entre autres dispositions, accepté avec reconnaissance l'invitation du Gouvernement iranien d'accueillir la Conférence durant le premier semestre de 1982. Par une lettre datée du 6 mars 1981, le Secrétariat a été informé que le Gouvernement de la République islamique d'Iran ne serait pas en mesure d'accueillir la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques au cours du premier semestre de 1982. Les dates indiquées ci-dessus pour la Conférence et la réunion du Groupe d'experts ont été recommandées par le Groupe d'experts des noms géographiques lors de la réunion qu'il a tenue du 17 au 27 février 1981.

<sup>i</sup> Décision 1981/117 du Conseil économique et social.

<sup>j</sup> Six mois après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, une réunion — probablement d'une journée — des Etats parties à la Convention doit être convoquée pour élire les membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Par la suite, les Etats parties à la Convention se réuniront tous les deux ans pour élire les membres du Comité.

<sup>k</sup> Conformément à l'article 20 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

<sup>l</sup> Résolution 1981/6 du Conseil économique et social.

<sup>m</sup> Résolution 1980/13 du Conseil économique et social.

<sup>n</sup> Voir note j ci-dessus. S'il se tient une réunion en 1982, il n'y en aura pas en 1983, à moins que 35 Etats aient ratifié la Convention ou y aient adhéré, auquel cas il faudrait élire cinq membres additionnels du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

## Annexe IV

### ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DÉSIGNÉES PAR LE CONSEIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 79<sup>a</sup> AUX FINS DE PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SUR LES QUESTIONS RELEVANT DE LEUR DOMAINE D'ACTIVITÉ

#### PARTICIPATION À TITRE PERMANENT

##### *Organisations auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent*

Agence de coopération culturelle et technique (résolution 33/18 de l'Assemblée générale).

Comité consultatif juridique afro-asiatique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale).

Communauté économique européenne [résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale].

Conseil d'assistance économique mutuelle [résolution 3209 (XXIX) de l'Assemblée générale].

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale).

Ligue des États arabes [résolution 477 (V) de l'Assemblée générale].

Organisation de la Conférence islamique [résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale].

Organisation de l'unité africaine [résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale].

Organisation des États américains [résolution 253 (III) de l'Assemblée générale].

Secrétariat du Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale).

Système économique latino-américain (SELA) [résolution 35/3 de l'Assemblée générale].

<sup>a</sup> Le texte de l'article 79, intitulé "Participation d'autres organisations intergouvernementales", est ainsi conçu : "Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activités desdites organisations."

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 109 (LIX)*

Conseil de l'Europe.

Conseil de l'unité économique arabe.

Organisation de coopération et de développement économiques.

Organisation de coopération régionale pour le développement.

Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 1980/114*

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement.

Organisation asiatique de productivité (OAP).

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE).

##### *Organisation désignée par le Conseil en vertu de la décision 1980/151*

Centre régional africain de technologie.

#### PARTICIPATION À TITRE SPÉCIAL

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 109 (LIX)*

Organisation internationale de protection civile.

Secrétariat international du service volontaire.

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 239 (LXII)*

Faculté latino-américaine des sciences sociales.

##### *Organisations désignées par le Conseil en vertu de la décision 1979/10*

Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM)<sup>b</sup>.

<sup>b</sup> Précédemment appelé Comité intergouvernemental des migrations européennes (CIME).

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---